This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137626 7

The
Gordon Lester Ford
Collection
Presented by his Sons
Worthington Chauncey Ford
and
Paul Leicester Ford
to the
New York Public Library.

DEL

MEMOIRES
DE M. DE ****
POUR
SERVIR A L'HISTOIRE
DES NÉGOCIATIONS

Depuis le Traité de RISWICK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

TOME TROISIEME.

A LA HAYE.

M. DCC. LVI.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
161329
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1899

SOMMAIRE.

ETat de l'Espagne. Succès de M. de Vendôme. Etat de l'Angleterre. Révolution dans le Ministere d'Angleterre. Causes de cette révolution. Origine de la négociation entre la France & l'Angleterre. L'Abbé Gaultier & Prior sont envoyés successivement en France. Premieres propositions pour la paix. Mort de l'Empereur Joseph. M. Ménager part pour Londres, en qualité de Ministre Plénipotentiaire. Ses instructions. Conférences avec les Ministres de la Reine Anne. Difficultés. Nouvelles propositions. Nouveaux obstacles. On se rapproche. On signe de part & d'autre des articles préliminaires. Bonne foi du Plénipotentiaire de France & des Ministres Anglois. M. le Maréchal de Tallard est relâché sur sa parole. La Reine envoie M. Stafford en Hollande, pour préparer les Hollandois à la paix générale. Confiance, bonne intelligence établie & soutenue entre la Reine Anne & le Roi, & entre les Ministres des deux Couronnes. Inquiétude des Alliés au sujet de cette négociation. Les Hollandois députent Buys en Angleterre, pour y susciter des trou-

bles & retarder l'ouvrage de la pacification. Etat de l'Angleterre. Manéges de Buys, des Ministres des Alliés, & des ennemis du Gouvernement. Caractere du Comte de Galas, Ministre de l'Archiduc. Sa conduite. Ses projets odieux, découverts & punis. Intrigues de Buys. La Reine adresse un mémoire à Louis XIV. Réponse du Roi aux objets de ce mémoire. On applanit toutes les difficultés qui pourroient survenir. Complot formé contre le Ministere d'Angleterre. Nouveau Parlement. Le Roi donne des instructions au Maréchal d'Huxelles, à l'Abbé de Polignac & à M. Ménager, nommés Plénipotentiaires pour la paix d'Utrecht.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES NÉGOCIATIONS

Depuis le Traité de RISWICK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

TROISIEME PARTIE.

Négociations avec l'Angleterre, pour la Paix générale, 1711.

LA rupture des Conférences de 1710.
Gertruydemberg, avoit dissipé toute apparence de paix. Les progrès des ennemis, depuis l'ouverture de la Campagne, jusqu'à la fin du mois d'Août, ne laissoient plus d'es-

pérance de voir finir heureuſement une guerre, que la France ſoutenoit ſi difficilement. Nuls moyens pour elle de traiter à des conditions qu'il fût en ſon pouvoir d'accomplir. Il étoit impoſſible de perſuader au Roi d'Eſpagne, de deſcendre volontairement du Trône où Dieu l'avoit placé. Il ne l'étoit pas moins de l'en arracher par la force, dans l'eſpace de deux mois, quand même le Roi ſe fût ſoumis à cet injuſte engagement. Le mauvais état des affaires de Philippe n'affoibliſſoit pas ſon courage. La Reine d'Eſpagne n'en avoit pas moins que le Roi ſon époux, & plutôt que de céder à l'adverſité, l'un & l'autre obligés d'abandonner la capitale de leurs Etats, avoient unanimement réſolu de s'embarquer & de transférer, s'ils y étoient forcés, leur ſéjour & le ſiége de la Monarchie Eſpagnole aux Indes Occidentales,

Qui eût dit alors que les prospérités de cette alliance si formidable des ennemis de la France & de l'Espagne étoient à leur dernier période ; que l'Etre Souverain qui fixe des limites à la mer, & calme quand il lui plaît, l'impétuosité de ses flots, arrêteroit incessamment le torrent de tant de victoires ; que deux ans ne s'écouleroient pas encore, & qu'avant ce terme, ces guerriers si fiers, si enyvrés de leurs succès, confondus alors dans leurs desseins restitueroient au Roi les plus importantes des places qu'ils lui avoient enlevées ; qu'il ne seroit plus question de leur part, ni d'en exiger en ôtage pour sûreté de la parole inviolable d'un grand Roi, ni de proposer comme base & régle invariable d'un Traité, des préliminaires odieux, inventés & soutenus par les ennemis de la paix & de toute voie de conciliation ; que la mémoire en seroit abolie ; que ce seroit

faire grace aux Hollandois, que d'oublier la hauteur des discours que leurs Députés avoient tenus dans ces Conférences si captieuses de leur part, où ils n'avoient parlé clairement que pour armer le pere contre le fils: que malgré les efforts de la ligue & les avantages qu'elle avoit remportés, le petit-fils de Saint Louis, choisi par la providence pour régner en Espagne, demeureroit affermi sur son Trône, reconnu Monarque & possesseur légitime de l'Espagne & des Indes, par un nombre d'ennemis qui ne recueilleroient de tant d'années d'une guerre sanglante, que l'accablement des dettes contractées pour soutenir leurs vastes desseins.

Ces révolutions si peu attendues, si peu apparentes au mois d'Août 1710, devoient être l'œuvre du doigt de Dieu. Les hommes ne pouvoient se flatter que leur industrie, ou leur vaine sagesse,

dussent préparer & conduire de si grands changemens, mais qui les auroit annoncés, eut passé pour visionnaire.

Le premier événement heureux pour la France & pour l'Espagne, fut la victoire que le Roi Catholique, à la tête de son armée, que le Duc de Vendôme commandoit sous ses ordres, remporta sur celle de l'Archiduc commandée par le Comte de Staremberg, un des meilleurs & des plus fameux Généraux de l'Empereur. La bataille se donna dans la Province d'Estramadoure, auprès de la ville de Brihvega au mois de Novembre 1710.

L'Archiduc retourné pour lors en Catalogne, avoit quitté son armée par le défaut de subsistance, & elle n'étoit pas assez nombreuse pour s'étendre dans les parties de l'Espagne où elle auroit trouvé des vivres. Envain les Envoyés d'Angleterre & de Hollande à Lisbonne, avoient

preſſé le Roi de Portugal d'envoyer à l'armée 3000 hommes de pied & 1000 chevaux. Ils avoient été refuſés, ce Prince craignoit pour ſon Pays ; & jugeoit à propos de garder ſes troupes pour la défenſe de ſes frontieres. Par la même raiſon, il ne voulut pas faire marcher, comme ces Miniſtres le demandoient, les troupes Portugaiſes qui étoient à la ſolde de ces deux Puiſſances. Ainſi l'armée des Alliés manquant, & de vivres & de troupes en aſſez grand nombre pour faire des détachemens, la néceſſité de ſubſiſter, obligea Stanhope, ſoit raiſon, ſoit prétexte, à s'enfermer dans Brihvega avec le corps de troupes Angloiſes qu'il commandoit. Il y fut aſſiégé par le Duc de Vendôme le 8 de Novembre, & forcé le 10 du même mois de ſe rendre priſonnier de guerre avec huit bataillons & autant d'Eſcadrons Anglois, dans le tems que Staremberg arri-

voit pour le secourir, & la veille de la bataille.

Les succès imprévus du Roi d'Espagne prouvoient à ses ennemis, qu'il ne seroit pas aussi facile qu'ils se le figuroient, de le déposséder de ses Etats. La fidélité de la plus grande partie de ses sujets, en étoit encore une preuve évidente. Quoique son Compétiteur eût été reconnu à Madrid, à Tolede, en d'autres villes ouvertes & sans défense, il n'en étoit pas plus désiré de la nation Espagnole. Ainsi chaque jour il devenoit plus difficile aux ennemis du Roi Philippe, de le faire descendre du Trône dont il étoit possesseur. Le poids d'une guerre onéreuse soutenue depuis tant d'années, augmentoit à mesure que les moyens diminuoient d'en continuer les dépenses. On pouvoit croire que la nécessité de faire la paix, l'emporteroit enfin sur l'animosité de tant de Nations conjurées contre la

France. Mais la voie des armes n'étoit pas celle que la providence divine avoit désignée pour calmer l'Europe. Les Hollandois avoient laissé échapper les occasions de contribuer à sa tranquillité, l'honneur en étoit réservé à l'Angleterre.

La nation Angloise aussi animée, & peut-être plus qu'aucune autre à s'opposer à la puissance de la France, plus persuadée qu'il étoit essentiel à ses intérêts de ne pas souffrir qu'un Prince de France, se maintînt dans la possession de la moindre partie de la Monarchie Espagnole, étoit encore intérieurement plus agitée par la passion des deux factions qui la partageoient, principalement depuis la révolution arrivée en l'année 1688, & l'avénement du Prince d'Orange à la Couronne de la Grande-Bretagne.

Une de ces factions étoit celle des Thorys, l'autre celle des Wigths. Il se-

toit inutile de rechercher l'origine, assez incertaine de ces noms de parti. Il suffit de sçavoir, que sous le nom de Thorys, on entendoit les zélateurs de l'Eglise Anglicane, opposés non seulement aux Catholiques, mais à différentes Sectes souffertes en Angleterre, & comprises sous la dénomination de non Conformistes. On les regardoit de plus comme partisans de l'autorité suprême des Rois & du pouvoir despotique.

Les Wigths, au contraire, dont la Religion, s'ils en ont une, est Presbytérienne, penchoient pour le Gouvernement Républicain, & se déclaroient ennemis du pouvoir arbitraire & de l'autorité sans bornes. Ils avoient eu la part principale à la derniere révolution, & avoient le plus aidé le Prince d'Orange à monter au Trône de la Grande-Bretagne; aussi les avoit-il placés dans les principaux emplois, & le plus grand nombre des

membres du Parlement étant Wigths, la supériorité des suffrages étoit comme assurée à ce parti.

Il avoit conservé ces avantages depuis que la Reine Anne régnoit, & le Duc de Marlborough très-occupé de sa propre élevation, avoit abandonné le parti des Thorys, & embrassé celui des Wigths.

Le Comte de Godolfin, Grand Trésorier d'Angleterre, uni à Marlborough, & par l'intérêt de sa fortune, & par le mariage de leurs enfans, étoit du parti des Wigths. L'un commandoit les armées avec autant d'autorité que de réputation; l'autre étoit Maître des Finances, & les gouvernoit très-habilement. L'un & l'autre se soutenoient mutuellement, ensorte qu'il étoit difficile de les attaquer & de réussir. Ce n'étoit cependant qu'en leur faisant perdre la confiance de la Reine, que les Thorys pou-

voient ſe flatter d'affoiblir leurs antagoniſtes ; & ce n'étoit pas encore aſſez, il falloit faire diſſoudre le Parlement où les Vigths étoient ſi ſupérieurs , & en convoquer un nouveau.

Quelques Miniſtres Prédicants, dont le plus renommé fut le Docteur Sachevrel, ſoit ſuſcités, ſoit de leur pur mouvement, donnerent par leurs ſermons le premier commencement à cet ouvrage.

On les accuſa , particulierement Sachevrel, qui avoit prêché devant la Reine, dans l'Egliſe de Saint Paul, d'avoit attaqué la derniere révolution & la tolérence ; inſinué que l'Egliſe Anglicane étoit en grand danger ſous le régne préſent ; enfin que l'adminiſtration de cette Princeſſe, dans les affaires Eccléſiaſtiques & Civiles , tendoit à la ruine du Gouvernement.

Sachevrel avoit dit qu'il ſe trouvoit de faux freres parmi les perſonnes diſtin-

guées par leur caractere & par leurs emplois, dans l'Eglise & dans l'Etat.

Quelques propositions avancées sur l'obéissance passive, émurent beaucoup les esprits des Anglois, peu disposés à la soumission. Sachevrel fut poursuivi vivement & interdit pour trois ans, après de longues contestations, dans le Parlement, en présence de la Reine. On condamna les deux sermons qu'il avoit prêchés, à être brûlés par la main du Bourreau: quelques autres composés à peu près dans le même esprit, & prêchés dans les Provinces, eurent le même sort en différens lieux de l'Angleterre.

Quoique Sachevrel eût attaqué le droit de la Reine Anne à la Couronne, & son administration, elle fut moins blessée de ses sermons, qu'irritée de l'ardeur des Wigths, à faire condamner toute opposition enseignant aux peuples l'obéissance que les sujets doivent à leur Sou-

verain. Elle ouvrit les yeux ſur le danger, où juſqu'alors elle s'étoit expoſée, livrant ſon autorité à des gens toujours attentifs à diminuer, même à anéantir celle des Rois. Les ennemis des Wigths profiterent des diſpoſitions de cette Princeſſe. Elle prorogea le Parlement, & bientôt après elle fit des changemens conſidérables dans les Charges de l'Etat & de la Cour.

Le Comte de Sunderland, Sécretaire d'Etat, gendre de Marlborough, & fils de Sunderland, qui dans la même Charge, avoit indignement abuſé de la confiance du Roi Jacques, & trahi ſon Maître, fut congédié, & ſa Charge donnée au Vicomte de Darmouth, dont le pere commandant la flotte de ce malheureux Prince au tems de la révolte, ne lui avoit pas été plus fidele que ſon Miniſtre. Les amis de Sunderland eurent ſoin de répandre, qu'il s'étoit volontairement dé-

mis de sa Charge, prévoyant le précipice où de mauvais conseils entraîneroient la Reine sa Maîtresse.

Les Directeurs de la Banque, ou Wigths, ou excités par ce puissant parti, représenterent que le changement de Ministres causoit un préjudice considérable au crédit, si nécessaire à conserver dans les conjonctures présentes. On suscita quelques Communautés, & elles présenterent des adresses à la Reine conçues dans le même esprit.

L'alarme ne fut pas moins vive, mais peut-être plus générale & plus sincere en Hollande, où les Conférences se tenoient encore à Gertruydemberg.

Pour calmer les esprits, la Reine de la Grande-Bretagne déclara premierement en Angleterre, ensuite elle chargea Townsend, son Ambassadeur en Hollande, de déclarer qu'elle ne feroit pas d'autres changemens dans son Con-

seil, que ceux qu'elle venoit de faire. Il eut ordre d'ajoûter à ces assurances, que rien ne seroit capable d'altérer la confiance qu'elle prenoit en la fidélité & capacité du Duc de Marlborough.

Les Conférences pour la paix se rompirent à la fin du mois de Juin, & le 19 Août, Godolfin fut privé de la Charge de Grand Trésorier. La Reine nomma pour l'exercer, cinq Commissaires, dont le Comte Pawlet étoit le premier; les quatre autres furent Harley, Mansel, Paget & Benson: mais Harley qui les avoit choisis, bien sûr qu'aucun d'eux ne le contrediroit, se pouvoit dire dès-lors Grand Trésorier d'Angleterre. Il étoit homme d'esprit, connoissant parfaitement son pays & le génie de sa nation, bien instruit des loix, des conditions du Royaume, & des manéges à pratiquer dans les séances des Parlemens. Il avoit été Orateur de la Chambre des 1710.

Communes, & gardoit au fond de son cœur un ardent desir de se venger de Marlborough, qui lui avoit fait ôter la Charge de Sécretaire d'Etat. L'esprit de parti ne dominoit point en lui. Tantôt Wigth, tantôt Thory, la voie qu'il préferoit, étoit celle qui pouvoit le conduire le plus sûrement à la fortune. Il espera en trouver la route, s'il pouvoit s'insinuer dans la confiance de la Reine.

Elle en avoit une particuliere alors en une de ses femmes, nommée Hill; la Duchesse de Marlborough, de qui elle étoit parente, l'avoit fait entrer au service de cette Princesse. La Hill sçut plaire à sa Maîtresse, & se voyant aimée, profita de l'imprudence de sa bienfaitrice, qui perdit par ses hauteurs, sa fierté, son manque de respect, son ingratitude envers sa Souveraine, la faveur dont elle avoit été long-tems en pleine possession. La Duchesse de Marl-

borough fut disgraciée ; sa parente, loin d'employer ses soins pour appaiser la Reine, applaudit à son juste courroux, & conseillée par Harley, son ami, elle aigrit encore la colere de sa Maîtresse, contre le mari, aussi-bien que contre la femme. Elle étoit animée par son propre ressentiment contre le Duc de Marlborough. Elle avoit un frere Officier dans les Troupes ; on dit qu'il s'étoit distingué à la bataille d'Almanza. Sa sœur demanda pour lui le Régiment qu'avoit eu le Comte d'Essex. La Reine vouloit accorder la demande, mais elle se vit contrainte de céder à l'opposition opiniâtre de Marlborough ; & pour combler la mesure, Sunderland, encore alors Sécretaire d'Etat, mit inutilement toute son industrie en usage, pour engager la Chambre des Communes à demander à la Reine, d'éloigner de sa personne cette femme mariée alors à Mas-

néral, maître de la continuer, tant qu'il eſpéreroit de s'enrichir en la prolongeant, & que ſon crédit ſeroit ſoutenu en Angleterre par un parti puiſſant, dont le principal objet étoit de borner l'autorité des Rois.

Ces converſations répétées à la Reine par la Mashan, introduiſirent Harley à des audiences particulieres que cette Princeſſe lui donna ſecretement. Elle avoit bonne opinion de ſa capacité. Il acquit bien-tôt ſa confiance dans ces entretiens ſecrets, & ſçut perſuader que ſujet fidele, il ne parloit que ſelon la vérité & comme le demandoit le ſervice de ſa Souveraine ; qu'elle avoit un extrême intérêt de ſçavoir que la meilleure partie d'une nation libre, telle que la nation Angloiſe, ne ſouffroit pas ſans indignation de voir entre les mains de deux hommes le pouvoir exceſſif, dont Marlborough & Godolfin, encore alors

Grand Tréforier, s'étoient emparés; que deux familles feules amaffoient des richeffes immenfes, pendant que toute l'Angleterre gémiffoit fous le poids des taxes.

On prétend qu'il découvrit à la Reine, que les fermons du Docteur Sachevrel, étoient l'ouvrage des Thorys; qu'ils avoient eu, en le fufcitant, deux points de vûe; l'un, d'engager les Wigths à déclarer publiquement leurs fentimens, toujours oppofés à l'autorité Royale; l'autre, de forcer Godolfin a rendre compte de fon adminiftration. C'étoit le motif des propofitions de l'obéiffance paffive & du mauvais Gouvernement traités dans ces fermons.

La Reine avoit été préfente aux débats qu'ils cauferent dans le Parlement. Elle avoit entendu les difcours emportés des Wigths contre les prérogatives Royales. Harley ne pouvoit rien ajouter de plus fort pour les perdre dans l'efprit de

sa Maîtresse: il suffisoit de les rappeller à sa mémoire.

Quant au point du sermon qui regardoit le Gouvernement, Harley assura la Reine, que jamais les Thorys n'avoient eu la pensée d'attaquer son administration, mais seulement celle des finances gouvernées par Godolfin; qu'il avoit été agité dans la Chambre des Communes, de lui demander ses comptes, & de les examiner; que le crédit supérieur des Wigths avoit empêché que cette résolution ne fût prise. Au reste Godolfin en avoit été si effrayé, qu'il s'étoit figuré que sa seule ressource, pour éviter un tel péril, étoit de détourner sur quelqu'autre objet l'attention du Parlement. Les sermons de Sachevrel & de quelques autres, avoient fourni très-à-propos l'amusement, dont Godolfin s'étoit proposé d'occuper les deux Chambres. Delà, selon Harley, tant de bruit, tant

d'appareil, tant d'éclat pour faire condamner un Prédicateur ignorant, & proſcrire de mauvais diſcours, dont la mémoire ſe ſeroit perdue, dans le moment qu'ils avoient été prononcés, s'ils n'euſſent pas attaqué l'adminiſtration des Finances. Mais Godolfin ſi habile, ſi prudent, s'étoit égaré dans la voie qu'il avoit priſe pour éviter le naufrage, ſa ruſe lui avoit mal réuſſi; car rendant fameuſe la cauſe de Sachevrel, il en étoit arrivé, qu'une Reine ſi éclairée, ſi ſage, avoit elle-même entendu les Wigths ſoutenir avec âcreté leurs maximes pernicieuſes, & ſe déclarer en ſa préſence ennemis de ſon autorité.

Cette Princeſſe étoit témoin & juge en même tems de la vérité des diſcours que lui tenoit Harley. Elle pouvoit les ſoupçonner de calomnies inventées par le deſir d'une vengeance particuliere; elle comprit la néceſſité de changer de

Miniſtres, de retirer des mains des Wigths, l'autorité que ſa facilité trop grande leur avoit laiſſé uſurper, & de ſe ſervir des conſeils de Harley, dans les changemens que demandoient le bien de ſes Etats, & la conſervation de ſon pouvoir & de ſa dignité.

C'étoit donc en ſuivant ces avis, qu'au mois d'Août, la Reine Anne ôta la Charge de Grand Tréſorier d'Angleterre à Godolfin, & qu'elle en commit l'exercice à cinq Commiſſaires.

La deſtitution de Sommers, Préſident du Conſeil, ſuivit celle du Grand Tréſorier. Le Comte de Rocheſter, oncle de la Reine, eut la place de Sommers.

Boy, le Sécretaire d'Etat, Collégue de Sunderland, prévint le ſort dont il ſe crut menacé, & remit ſa Charge volontairement: elle fut donnée à Saint Jean, Sécretaire des Guerres; capable, par la beauté de ſon génie, & la vivacité de

ſon eſprit très-orné, d'exercer les plus grands emplois. On ne lui connoiſſoit aucune liaiſon avec Harley, il paroiſſoit plutôt en avoir avec Marlborough, mais ſans dépendre de cet homme, alors maître de l'Angleterre, Saint Jean ne dépendoit que de la Reine ſa Maîtreſſe, & ſon principal objet, étoit le ſervice & la gloire de cette Princeſſe.

Le Duc de Devonshire, perdit la Charge de Grand Maître de la Maiſon: elle fut donnée au Duc de Buckingham.

Le Comte de Warton, Viceroi d'Irlande, le Comte d'Oxford, premier Commiſſaire de l'Amirauté, auparavant connu ſous le nom de l'Amiral Ruſſel, remirent leurs Commiſſions. Enfin les proclamations furent publiées pour diſſoudre le Parlement, en aſſembler un nouveau, & faire l'élection des ſeize Pairs d'Ecoſſe qui devoient y aſſiſter.

Tant & de ſi rudes coups portés aux

Wigths ne ſe firent pas moins ſentir en Hollande qu'en Angleterre. On ne doutoit plus à la Haye, que la Reine de la Grande Bretagne changeant ſon Conſeil, n'eût auſſi changé ſes maximes. Envain ſon Ambaſſadeur aſſuroit qu'en choiſiſſant de nouveaux Miniſtres, elle conſervoit les mêmes ſentimens pour la cauſe commune, & la même confiance pour le Duc de Marlborough. Ni les paroles de Townſond, ni les Lettres de la Reine ſa Maîtreſſe, aux Etats-Généraux, ne calmoient l'inquiétude & la crainte de ſes Alliés. Les Miniſtres de Hollande, coupables envers leur République, d'avoir laiſſé perdre tant d'occaſions favorables de lui procurer l'honneur de pacifier l'Europe, publioient pour éviter les reproches que méritoit leur conduite, que la France ſe tromperoit, ſi elle ſe flattoit de profiter des changemens, arrivés dans le Gouverne-

ment d'Angleterre. Ils faisoient répandre le bruit, que le nouveau ministère seroit plus ferme que l'ancien sur les conditions avantageuses qu'il demanderoit en faveur des Alliés. La promesse positive que la Reine d'Angleterre avoit faite, de renvoyer incessamment le Duc de Marlborough en Hollande, étoit donnée comme une preuve des bonnes intentions de cette Princesse.

C'étoit en effet continuer à ce Général l'autorité dangereuse qu'il avoit sur les Troupes, que de lui laisser encore le commandement des armées, mais il étoit difficile de l'en priver ; sa réputation étoit trop bien établie ; & nulle faute capitale ne lui étoit encore imputée. Nul Officier Général en Angleterre ne possédoit les mêmes talens, & n'auroit eu comme lui la confiance des Alliés.

Les nouveaux Ministres limiterent son autorité ; mais cette marque assez

inutile de mauvaiſe volonté, lui faiſoit voir en même tems qu'il étoit craint, & qu'on ne pouvoit ſe paſſer de ſes ſervices. Il étoit irrité des traitemens faits à ſa femme, à ſes alliés, à ſes amis, & de voir leurs ennemis choiſis pour les remplacer dans leurs Charges. On l'irritoit encore en lui retranchant une partie du pouvoir qu'il avoit exercé les années précédentes, & cependant il en conſervoit aſſez pour ſe venger. L'unique moyen de le réduire au rang des autres ſujets, étoit de faire la paix. Les Wigths en avoient fortement traverſé la concluſion. Il ſembloit que la Hollande ſe fût emparée des négociations pour les faire échouer, & que l'Angleterre ſe fût fermé les voies de traiter. Il falloit en trouver alors quelqu'une aſſez ſûre pour faire connoître ſecretement au Roi l'état de l'Angleterre, les diſpoſitions de la Reine Anne & de ſon Conſeil, & cette

voie devoit être si obscure, qu'il n'y eût lieu, ni de la pénétrer, ni même d'en avoir le moindre soupçon.

Pendant l'Ambassade du Maréchal de Tallard auprès du Roi Guillaume, un Prêtre nommé Gaultier, fils d'un Marchand, établi à Saint Germain-en-Laye, passa en Angleterre. Il disoit la Messe dans la Chapelle de l'Ambassadeur, & s'introduisit chez le Comte de Jersey, qui avoit été Ambassadeur en France après la paix de Riswick, dont la femme étoit Catholique; il y fit particulierement connoissance avec Prior, autrefois Sécretaire de l'Ambassade de Jersey, & auparavant de celle du Comte de Portland.

Gaultier s'instruisit des affaires d'Angleterre, ensorte que le Maréchal de Tallard obligé, par la rupture entre la France & l'Angleterre, de revenir auprès du Roi, jugea que cet Ecclésiastique

ſeroit aſſez bien informé pour donner de tems en tems des nouvelles de ce qu'il verroit, & apprendroit de plus important pour le ſervice de Sa Majeſté. Il lui recommanda de prolonger ſon ſéjour à Londres, auſſi long-tems qu'il lui ſeroit permis d'y demeurer, d'obſerver ſagement les évenemens, d'en rendre compte en France au Miniſtre chargé des Affaires Etrangeres, mais de le faire avec la diſcrétion néceſſaire, pour n'être pas regardé en Angleterre & accuſé comme eſpion; ainſi d'écrire rarement, & de maniere qu'il ne pût s'attirer un ordre de ſortir du Royaume, ou quelqu'autre traitement encore plus fâcheux.

Les ordres laiſſés par le Maréchal de Tallard, furent ponctuellement ſuivis. Gaultier écrivoit très-rarement, & ne donna aucun avis important pendant le cours de la guerre. Auſſi ſon ſejour à Londres n'excita nul ſoupçon; il eut la liberté

entiere d'y demeurer, & la Chapelle de l'Ambassadeur de France ne subsistant plus, il alloit dire la Messe dans la Chapelle du Comte de Galas, reconnu à Londres en qualité d'Ambassadeur de l'Archiduc comme Roi d'Espagne.

Le Comte de Jersey, lié avec les nouveaux Ministres, proposa Gaultier, comme l'homme de confiance, en même tems obscur, tel qu'on le désiroit pour envoyer en France. La proposition fut agréée, & Jersey, commis pour instruire Gaultier, mais verbalement, & sans lui rien donner par écrit.

L'instruction consistoit à faire sçavoir au Roi » que les nouveaux Ministres, » à qui la Reine de la Grande-Bretagne » avoit confié le soin de ses affaires, » souhaitoient la paix, & la croyoient » nécessaire au bien du Royaume d'Angleterre; qu'il ne dépendoit pas d'eux » d'ouvrir une négociation particuliere

» avec la France, étant obligés, pour
» leur propre conservation, de garder
» de grands ménagemens ; qu'il étoit
» donc nécessaire, que le Roi fît propo-
» ser encore aux Hollandois, de renouer
» les Conférences pour la paix générale ;
» que lorsqu'elles seroient ouvertes, les
» Ambassadeurs que l'Angleterre nom-
» meroit pour y assister, auroient des
» ordres si précis, qu'il ne seroit plus per-
» mis à la République de Hollande d'en
» traverser la conclusion. »

1711. L'Abbé Gaultier, arrivé à Nieuport le 15 Janvier, avertit le Sécretaire d'Etat de son passage, & des facilités qu'il avoit trouvées de la part de l'Officier, commandant pour le Roi, dans la Place, pour se rendre sûrement & promptement à Paris. Il écrivit qu'il descendroit à la maison des Peres de l'Oratoire de la rue Saint Honoré, qu'il y attendroit les ordres qui régleroient sa conduite, &

ſe donneroit ſeulement à connoître ſous le nom de Delorme au Supérieur de la Maiſon.

L'arrivée de Gaultier, ſuivit de près l'avis qu'il en avoit donné. Il ſe rendit le ſoir à Verſailles, à l'appartement du Miniſtre, qui ne le connoiſſoit, que par les Lettres qu'il en avoit reçues aſſez rarement. » Voulez-vous, lui dit-il, la » paix ? Je viens vous apporter les » moyens de la traiter, & de conclure » indépendamment des Hollandois, in» dignes des bontés du Roi, & de l'hon» neur qu'il leur a fait tant de fois, de » s'adreſſer à eux pour pacifier l'Europe. »

Interroger alors un Miniſtre de Sa Majeſté, s'il ſouhaitoit la paix, c'étoit demander à un malade, attaqué d'une longue & dangereuſe maladie, s'il en veut guérir. Comme il y a cependant des Charlatans de toute eſpece, il étoit de la prudence de ſuſpendre une eſpérance

trop flatteuſe, & d'apprendre avant que de la former, quelle étoit la miſſion de l'Abbé Gaultier, & quels moyens il prétendoit employer pour y réuſſir.

Il rendit compte, & de l'état du Gouvernement préſent de l'Angleterre, & de la maniere dont il avoit été envoyé. Quant aux moyens d'entamer une négociation, & de la conduire à une heureuſe fin, » donnez-moi, dit-il, une » Lettre pour Milord Jerſey, écrivez-» lui ſimplement, que vous avez été » bien aiſe d'apprendre de moi, qu'il » étoit en bonne ſanté, que vous m'avez » chargé de le remercier de ſon ſouve-» nir, & de lui faire vos complimens. « Cette Lettre ſeule ſera mon paſſeport & mon pouvoir, pour écouter les propoſitions qu'on vous fera. Je retournerai à Londres, & vous les rapporterai avant qu'il ſoit peu.

La paix étoit auſſi néceſſaire, auſſi

désirée, qu'elle étoit peu attendue. Toute négociation en Hollande n'avoit produit, de la part des ennemis, que plus d'éloignement, plus d'animosité, plus d'opiniâtreté à continuer la guerre.

L'Angleterre, plus encore qu'aucune autre Puissance, en avoit jusqu'alors soufflé le feu. Les nouveaux Ministres de cette Couronne, tenoient un langage totalement différent de celui de leurs prédécesseurs, & les avances qu'ils feroient devoient être d'autant moins suspectes, qu'il étoit de leur intérêt personnel, que la guerre, soutien du crédit de leurs ennemis, finît incessamment.

On ne demandoit au Roi aucune espéce, pas même l'ombre du moindre engagement. Gaultier avoit ordre de se contenter d'une simple Lettre de compliment. Elle devoit suffire pour faire connoître, que la proposition générale, dont

il étoit chargé, avoit été reçue favorablement, & véritablement elle le devoit être dans une conjonćture, où les Hollandois se vantoient que bien-tôt le Roi offriroit aux Alliés des conditions plus avantageuses pour eux, que ne l'étoient celles qu'ils avoient rejettées. Ils amusoient les Peuples de ces fausses espérances, pour endormir leurs maux, & rendre plus léger le poids d'une guerre pressante, dont la fin ne se pouvoit prévoir.

La paix ne devoit pas être l'ouvrage des hommes; Dieu s'étoit réservé les moyens & les momens de la rendre à l'Europe. Il permit que les plus éclairés du Conseil blessés des discours qu'on tenoit en Hollande, opinerent à renvoyer Gaultier en Angleterre sans admettre le peu de propositions dont il avoit été chargé. Ils dirent qu'il seroit contre la dignité du Roi, de rechercher encore

les Hollandois & de leur propoſer de nouvelles Conférences, après tant de procédés indignes de leur part, principalement en dernier lieu à Gertruydemberg, & que rien n'autoriſeroit davantage leurs pronoſtics & les bruits qu'ils répandoient, que la France hors d'état de faire une campagne, céderoit enfin, & conſentiroit à toutes les conditions que les Alliés exigeroient d'elle.

Ces réflexions étoient ſages, mais la paix étoit encore plus néceſſaire, que dans les tems où le Roi conſentoit aux plus grands ſacrifices pour l'obtenir. On auroit alors donné beaucoup pour détacher l'Angleterre de ſes Alliés; un préſent conſidérable fait à Marlborough, eût été utilement employé : ce qu'on auroit acheté bien cher dans ces tems difficiles, s'offroit de ſoi-même, ſans qu'il en coutât rien au Roi ni au Royaume. Le Gouvernement d'Angleterre fai-

ſoit les avances, & ſans prétendre le moindre engagement de la part de Sa Majeſté, il ſe contentoit d'une ſimple Lettre de compliment d'un de ſes Miniſtres. Torci vivement touché de la contradiction du Conſeil, fondée ſur l'avantage que les Hollandois s'attribueroient, ſi le Roi demandoit de nouvelles Conférences en Hollande, propoſa pour concilier les avis du Conſeil & le ſien, de répondre à Gaultier, & de le charger de dire aux Miniſtres de la Reine de la Grande-Bretagne, que le Roi juſtement irrité de la conduite des Etats-Généraux, ne vouloit plus entendre parler de la paix par la voie de la Hollande, mais qu'il en traiteroit avec plaiſir par l'entremiſe de l'Angleterre.

Quant à la Lettre de compliment, demandée par le Comte de Jerſey, elle étoit néceſſaire pour entamer une négociation, & comme elle ne portoit au-

cun engagement, il ne paroiſſoit aucun inconvénient à l'écrire, mais beaucoup à la refuſer.

Le Roi approuva cet avis, commanda à Torcy d'écrire la Lettre, & de la remettre à l'Abbé Gaultier.

Il partit, & peu de jours après être arrivé à Londres, il écrivit que, puiſque le Roi avoit de ſi juſtes raiſons de ne pas renouer une négociation avec la Hollande, ni par le canal de cette République, les Miniſtres d'Angleterre demandoient que Sa Majeſté voulût bien leur communiquer les propoſitions qu'elle feroit pour la paix générale, leſquelles ils envoyeroient en Hollande, leur deſſein étant de commencer une négociation, de concert & commune avec leurs Alliés; mais ils eſpéroient que les offres que Sa Majeſté feroit par l'entremiſe de l'Angleterre ne ſeroient pas moins avantageuſes que celles qu'elle avoit faites en der-

nier lieu aux Conférences de Gertruydemberg, & que pour l'honneur de l'Angleterre, elle ne proposeroit pas des conditions inférieures aux précédentes.

L'état des affaires d'Espagne étoit alors absolument changé; elles avoient pris une nouvelle face depuis la victoire que le Roi Philippe avoit remportée sur l'armée de l'Archiduc. Les Espagnols étoient persuadés que leurs forces seules suffisoient pour la défense de ce Royaume. Envain le Roi auroit promis d'en assurer la possession à l'Archiduc, l'exécution d'une telle promesse étoit devenue impossible. On répondit seulement de la part de Sa Majesté, que rebutée de s'adresser aux Hollandois, elle proposoit à la Reine de la Grande-Bretagne de convenir d'une assemblée de Ministres de toutes les Puissances engagées dans la guerre, & d'ouvrir avant la campagne les Conférences, pour y régler les con-

ditions d'une paix générale & définitive.

Gaultier revint peu de jours après à Versailles; il rapporta que la proposition faite par ordre du Roi, avoit paru trop générale au Conseil d'Angleterre. Il étoit chargé d'insister sur des conditions plus particulieres & rédigées dans un tel détail, que les Ministres Anglois eussent lieu de les communiquer en Hollande, comme propres à servir de base au Traité de la paix générale. Ils désiroient un écrit plus précis. Les circonstances dont Gaultier rendit compte auroient suffi pour dissiper tout soupçon de la bonne foi de ceux qui le renvoyoient, quand même leur intérêt personnel n'auroit pas confirmé leur sincérité.

Le Roi fit dresser un Mémoire (1) tel

(1) Ce Mémoire est la premiere piéce imprimée dans le rapport du Commité secret.

que les Miniſtres Anglois le deman-doient. L'Abbé Gaultier chargé de le porter à Londres, partit le 28 Avril pour y retourner.

Le Conſeil d'Angleterre content des propoſitions, ne perdit pas un moment à faire paſſer le Mémoire en Hollande. Comme il eſpéroit que l'Angleterre trouveroit ſes avantages particuliers à la paix, & qu'elle ſeroit récompenſée des ſoins qu'elle vouloit prendre pour la procurer ; les Miniſtres Anglois recommanderent à Gaultier de ſçavoir quelle ſeroit la ſûreté réelle que le Roi ſuivant ſa parole, donneroit à la nation pour exercer ſon commerce en Eſpagne, aux Indes, & dans les Ports de la Miditerranée. L'objet de ces Miniſtres, étoit d'obtenir pour ſûreté quelques places aux Indes, & dans le Continent de l'Eſpagne, Gibraltar ou la Cotogne ; enfin le Port Mahon dans la Méditerranée. Gaul-

tier occupé du desir de réussir dans une négociation si importante, appuyoit les demandes de l'Angleterre ; & pour en faciliter l'effet, il assura que le Roi auroit lieu d'être content des Anglois dans le cours de la négociation, principalement lorsqu'il s'agiroit de régler la barriere des Pays-Bas.

Sa Majesté avoit donné part au Roi d'Espagne des premieres ouvertures faites par l'Angleterre. Elle voulut sçavoir les intentions de ce Prince, au sujet des Places que les Anglois demanderoient à l'Espagne pour la sûreté de leur commerce. Le Duc de Vendôme chargé par elle d'en faire la question, l'avoit assurée que s'il étoit nécessaire, le Roi Catholique céderoit aux Anglois pour le bien de la paix, Gibraltar & Port-Mahon.

Le Roi ménageant les intérêts du Roi son petit-fils, réserva la cession de

Port-Mahon, & permit à l'Abbé Gaultier d'assurer les Ministres d'Angleterre que Gibraltar seroit cédé à cette Couronne.

Le Conseil d'Angleterre ne s'étoit expliqué que généralement sur le commerce des Indes, & parconséquent le Roi n'avoit pas jugé à propos de s'informer encore des intentions du Roi d'Espagne sur un article très-délicat à traiter, & très-sensible à la nation Espagnole. Gaultier eut ordre de dire que le Roi d'Espagne étoit disposé à favoriser l'Angleterre, si elle contribuoit au rétablissement de la tranquilité publique; que le Roi de son côté agiroit fortement pour engager ce Prince à donner à ses Ministres, aux Conférences de la paix, des ordres très-précis sur l'article du commerce des Indes, & tels que les Anglois auroient lieu d'en être satisfaits.

Pendant que la Reine & son Conseil

attendoient la réponse de la Hollande, au mémoire contenant les propositions du Roi pour la paix, le bruit se répandit à Londres, que cette République faisoit en France quelque tentative secrete pour renouer une négociation, & enlever à l'Angleterre l'honneur & l'avantage de celle que les Ministres de cette Couronne avoient entamée. Il y avoit peu de tems encore qu'ils avoient demandé comme une introduction à négocier la paix, que le Roi voulût proposer aux Etats-Généraux de nouvelles Conférences; mais alors persuadés qu'il étoit de l'intérêt de l'Angleterre, de ne laisser dépendre d'aucune autre Puissance la fin ou la continuation de la guerre; ils supplierent le Roi, supposé que les Hollandois eussent véritablement fait quelques avances, de répondre nettement qu'il ne vouloit rien écouter de leur part, après en avoir essuyé tant de de-

mandes extravagantes, & souffert patiemment la maniere indigne dont ils avoient traité ses Ministres; qu'il n'étoit plus tems de reprendre avec cette République des négociations infructueuses; que Sa Majesté actuellement engagée avec l'Angleterre, tiendroit fidellement la parole qu'elle avoit donnée, de traiter la paix générale de concert avec cette Couronne.

L'inquiétude des Ministres d'Angleterre n'étoit pas sans fondement, car en même tems que l'Abbé Gaultier en rendit compte, Pettekum, l'organe du Pensionnaire de Hollande, écrivit que si le Roi vouloit reprendre la négociation de la paix de concert avec la Reine de la Grande-Bretagne, il auroit certainement lieu d'être content des Hollandois.

Ainsi par un heureux changement, les deux Puissances les plus opposées jus-

qu'alors au rétablissement de la tranquillité publique, concouroient à ce grand ouvrage, & s'envioient l'une à l'autre l'honneur de contribuer à sa perfection.

Le Roi fit répondre à la proposition de Pettekum, dans le sens & selon les termes que Gaultier avoit proposés.

On reçut enfin en Angleterre la réponse des Etats-Généraux. Ils porterent, » qu'ils désiroient infiniment de contribuer à la conclusion d'une paix générale, définitive & durable ; que la République étoit prête à se joindre pour cet effet à la Reine de la Grande-Bretagne ; mais les propositions de la France étant encore trop générales, il étoit à souhaiter que cette Couronne voulût s'expliquer plus particulierement, & faire part du plan qu'elle trouveroit le plus propre pour assurer l'intérêt des Puissances alliées & pour

» établir le repos de l'Europe, après
» quoi on pourroit entrer dans une né-
» gociation plus étroite. »

La négociation se rallentit. Les principaux Ministres de la Reine de la Grande-Bretagne, étoient alors occupés à réussir dans les vûes qu'ils avoient pour leur propre élevation.

Harley vouloit être Pair & Grand Trésorier du Royaume, il avoit la principale confiance de sa Maîtresse, mais en même tems ses ennemis lui suscitoient de puissans obstacles. L'affaire de la paix moins importante pour lui, languit jusqu'à ce qu'il eût enfin obtenu ce qu'il désiroit, la Charge de Grand Trésorier, & le titre de Comte d'Oxford.

Cette Charge étoit encore un nouvel aiguillon, pour le presser de travailler vivement à la paix. L'état des Finances ne permettoit pas de soutenir la guerre

plus

plus long-tems l'espece manquoit. Les Wigths, ses ennemis, intéressés à la décréditer, y réussiroient d'autant plus aisément, que les fonds étoient entre leurs mains. Il falloit de plus, pour la sûreté du Grand Trésorier, que la paix fût honorable à l'Angleterre ; car autrement l'ancien Ministère seroit regreté, comblé de louanges ; le nouveau seroit au contraire chargé d'opprobres, en même tems exposé à la fureur du Peuple.

Le Duc de Schowsbury & le Comte de Jersey, étoient unis par les mêmes raisons au Grand Trésorier ; intéressés comme lui à presser la négociation, ils conseillerent à la Reine, leur Maîtresse, non-seulement d'envoyer encore en France l'Abbé Gaultier, mais de le faire accompagner dans son voyage par un de ses sujets, homme d'esprit & fidele, en qui elle pût prendre confiance. Ils lui proposerent Prior, déja connu en

France, où il avoit paſſé quelques années Sécretaire des Ambaſſades des Comtes de Portland & de Jerſey. Prior perſécuté par les Wigths, étoit attaché au parti ſupérieur alors, & particulierement au Grand Tréſorier. Il étoit renommé en Angleterre par ſes Poëſies, mais ſa principale qualité, dans les conjonctures préſentes, étoit de ſouhaiter véritablement la paix. On lui donna cependant peu de moyens pour la traiter; les pouvoirs qu'il reçut furent ſi limités, que ſon eſprit & ſes bonnes intentions devenoient également inutiles. Il devoit ſeulement communiquer les demandes de l'Angleterre, qualifiées de conditions préliminaires, ſuivant la méthode introduite par les Hollandois & leurs Alliés, de donner, contre l'uſage ordinaire, le ſimple titre de préliminaires aux articles eſſentiels des Traités. Cette communication faite, Prior de-

voit écouter la réponſe & la rapporter à Londres ; mais avant que de parler, il lui étoit preſcrit de s'informer & de ſçavoir poſitivement ſi le Roi d'Eſpagne conſentoit à traiter, & s'il en avoit donné le pouvoir en ſon nom au Roi ſon grand-pere.

Prior, arrivé ſecretement à Fontainebleau, exécuta ponctuellement les ordres de la Reine ſa Maîtreſſe. On l'aſſura poſitivement que le Roi avoit entre ſes mains le pouvoir du Roi d'Eſpagne : alors il communiqua les prétentions de l'Angleterre, demandant une réponſe préciſe & déciſive avant que d'entrer en négociation.

Le Mémoire contenant ces prétentions, étoit diviſé en deux parties : la premiere, regardoit les intérêts des Alliés de l'Angleterre ; la ſeconde, les avantages que cette Couronne prétendoit obtenir pour elle-même.

Elle demandoit en faveur de ses Alliés, l'établissement d'une barriere aux Pays-Bas, si désirée des Hollandois, & si nécessaire pour dissiper leur inquiétude & calmer leurs frayeurs.

La sûreté du commerce de cette nation.

Du côté du Rhin, une barriere pour l'Empire.

Que les prétentions de tous les Alliés, en conséquence & en exécution des Traités, seroient réglées & terminées à la satisfaction commune,

Que les Places prises sur le Duc de Savoye lui seroient rendues; que de plus, on lui donneroit telles autres Places en Italie, dont la cession lui auroit été promise par les Traités faits entre ce Prince & ses Alliés.

Les demandes particulieres pour l'Angleterre, consistoient à reconnoître non-seulement la Reine Anne, mais encore

la ſucceſſion à la Couronne dans la ligne Proteſtante, ainſi qu'elle étoit établie par les actes du Parlement.

La démolition des fortifications & autres ouvrages de Dunkerque, & le port comblé.

Un nouveau Traité de commerce, & que le Roi d'Eſpagne conſentît à céder à la Couronne d'Angleterre, Gibraltar & Port-Mahon.

De plus, la Traite des Négres en Amérique, dont une Compagnie Françoiſe étoit alors en poſſeſſion. Les Anglois y ajoutoient la demande de quelques Places dans le nouveau Monde, pour y rafraîchir les Eſclaves Négres qu'ils y tranſporteroient.

Ils demandoient encore l'aſſurance d'être traités en Eſpagne auſſi favorablement qu'aucune autre nation; & que les avantages accordés, ou qui le feroient à l'avenir à la nation la plus fa-

vorisée, fussent communs à la nation Angloise.

Que la France les mît en possession de l'Isle de Terre-Neuve, de la Baye, & des Détroits d'Hudson, soit à titre de restitution, soit de cession.

Quant aux Places, dont l'Angleterre & la France se trouveroient en possession dans l'Amérique Septentrionale, lors de la ratification des Traités, elles en conserveroient réciproquement la jouissance.

Le secret de ces demandes étoit particulierement recommandé, & ne devoit être révelé que du consentement réciproque des Parties contractantes.

Ces conditions étoient précédées de trois autres spécifiées, comme essentielles à la paix.

La sûreté que les Couronnes de France & d'Espagne, ne seroient jamais réunies & placées sur une même tête.

La satisfaction de tous les Alliés; le rétablissement & le maintien du commerce.

Les Anglois auroient ruiné celui des François & des autres Nations de l'Europe, si les avantages qu'ils prétendoient obtenir, leur eussent été accordés. On couroit risque cependant de rompre la négociation, à peine commencée, en refusant séchement des demandes, dont les conséquences & le préjudice qu'elles causeroient, si elles étoient admises, n'étoient que trop manifestes. Il convenoit donc de traiter en détail sur la meilleure partie de ces prétentions. La négociation applanit souvent les difficultés. Elles disparoissent quand le desir de finir est sincere, & que de part & d'autre il est égal. Prior avoit de bonnes intentions, mais ses pouvoirs le bornoient à écouter simplement ce que le Roi feroit répondre à ses propositions.

Il disoit de plus, que Sa Majesté seroit contente de l'Angleterre dans le cours de la négociation, qu'elle pouvoit s'en assurer; que la Reine, sa Maîtresse, l'assuroit aussi, que le service qu'elle rendroit à la Maison Royale de France, en maintenant le Roi Philippe sur le Trône d'Espagne, méritoit des distinctions avantageuses pour elle & pour le Royaume de la Grande-Bretagne.

Comme on pouvoit douter de la sincérité de Prior, lorsqu'il s'excusoit sur le peu de liberté que lui laissoit la commission secrete qu'il avoit reçue en partant de Londres, il se crut obligé de la faire voir au Sécretaire d'Etat: elle contenoit ces mots:

» Le sieur Prior est pleinement instruit & autorisé de communiquer à la » France nos demandes préliminaires, » & de nous en rapporter les réponses. «

Ce peu de lignes étoit ſigné de la main de la Reine de la Grande-Bretagne. A. R.

Dès-lors cette Princeſſe abandonna ces préliminaires odieux, ces prétentions de forcer un Roi à renoncer à ſa Couronne, à la céder purement & ſimplement à ſon Compétiteur ; ces idées barbares d'armer l'ayeul contre ſon petit-fils. Dieu qui tient entre ſes mains le cœur des Rois, comme il eſt le maître de leur ſort, avoit mis fin aux diſgraces du Roi d'Eſpagne, & amoli le cœur de la Reine de la Grande-Bretagne, mais elle vouloit encore que ſon changement produisît de trop grands avantages à ſes ſujets.

Gilbraltar & Port-Mahon, dont elle demandoit la ceſſion pour aſſurer leur commerce en Eſpagne & dans la Méditerranée, ne lui paroiſſoit pas une récompenſe ſuffiſante de ce qu'elle feroit

pour procurer la paix. Il falloit encore y ajouter quatre Places dans les Indes Occidentales, demandées sous le même prétexe d'assurer le commerce, que l'Angleterre faisoit & prétendoit faire en Amérique.

Prior connoissoit parfaitement ce qu'une pareille proposition renfermoit de dûreté. Il essaya donc de persuader que les Ministres d'Angleterre étoient bien éloignés de songer à ruiner le commerce des autres Nations aux Indes Espagnoles; que l'intention de la Reine, sa Maîtresse, étoit simplement d'obtenir des établissemens, non des Places fortifiées dans cette partie du Monde; qu'elle se contentoit que le Roi d'Espagne consentît d'en assigner aux Anglois deux au Nord, & deux autres au Sud. Cette concession, disoit Prior, loin de nuire à la France, sera pour elle un exemple favorable pour obtenir aussi de pareils éta-

bliſſemens. Il coutera peu au Roi Catholique de les accorder à l'une & à l'autre Nation dans la grande étendue des terres ſoumiſes à la Monarchie d'Eſpagne, depuis la Californie juſqu'au Détroit de Magellan. Enfin l'Angleterre a contracté des dettes immenſes pour ſoutenir la guerre, elle en eſt accablée, il faut bien qu'elle trouve quelque moyen d'en acquitter une partie. Elle n'a de reſſource que celle des avantages que la paix lui produira pour ſon commerce en Amérique. Le Roi d'Eſpagne doit conſidérer ce que la Reine de la Grande-Bretagne fait perdre à la Nation, en travaillant pour lui. Cette Princeſſe étoit aſſurée d'obtenir de l'Archiduc toutes ces conditions. Il s'étoit de plus engagé par des Traités ſecrets, à donner aux Anglois la faculté d'entrer dans tous les Ports d'Eſpagne & des Indes, avec la même liberté dont jouiſſent les Caſtil-

lans. Il devoit exempter la nation Angloise de payer les droits de Saint Lucar, de Cadix & Seville. » N'est-il point » juste, ajoutoit Prior, de dédommager » nos Négocians de la perte qu'ils souffriront, si la Reine renonce à de tels » engagemens ? «

On promet aisément à des Associés, dont on attend de grands secours, de partager avec eux les profits que produira leur assistance. Les promesses aux dépens de l'Espagne ne coutoient rien à l'Archiduc, mais on pouvoit dire que c'étoit la peau de l'ours. L'état des affaires du Roi Philippe devenoit meilleur de jour en jour; il s'affermissoit sur son Trône. Celles de l'Archiduc au contraire dépérissoient; la guerre d'Espagne étoit onéreuse à ses Alliés, ils se le reprochoient réciproquement, ils l'abandonnoient, & leur tiédeur à le secourir paroissoit augmenter depuis la mort du Chef de la Maison

d'Autriche. Il y avoit environ trois mois que la petite vérole avoit emporté l'Empereur Joseph, décédé à Vienne le 17 du mois 1711.
d'Avril. Il n'avoit laissé que deux filles: ainsi l'Archiduc étoit alors le seul Prince héritier des Etats de sa Maison. Quelque zèle que ses Alliés eussent pour ses intérêts, quelle que fût leur animosité contre la France, il étoit naturel que leurs sentimens se rallentissent, s'ils faisoient réflexion à l'excès de puissance où ce Prince seroit élevé, s'ils contribuoient, par la continuation de leur assistance, à poser sur sa tête la Couronne Impériale, celle d'Espagne, des Indes, de Naples & de Sicile, & à réunir sous son pouvoir tant d'autres grands Etats, partagés jusqu'alors entre les deux branches de la Maison d'Autriche. La crainte de voir un jour les Couronnes de France & d'Espagne réunies sur la même tête, avoit formé la grande alliance. Tant de

la reporter en Angleterre ; que ses pouvoirs ne lui permettoient ni de chercher des tempéramens, ni de traiter sur des matiéres si importantes.

Il insista donc sur une réponse précise par écrit, & contenant, soit un consentement, soit un refus positif à ces demandes.

L'un & l'autre étoient également dangereux à lui accorder. Le consentement ruinoit le commerce des François, celui des autres Nations de l'Europe, & vraisemblement le Roi d'Espagne eût jugé que le bien de son Royaume ne lui permettoit pas d'acquiescer aux conditions que le Roi auroit accordées. Un refus absolu rompoit toute négociation, & fermoit la voie que la providence avoit ouverte à la paix.

Le Roi jugea que le seul moyen d'écarter l'un & l'autre de ces inconvéniens, étoit de porter la négociation à

Londres ; & puiſque Prior n'étoit pas autoriſé à traiter en France, il parut à Sa Majeſté qu'un homme bien inſtruit des avantages que la nation Angloiſe recevroit du Roi d'Eſpagne, réuſſiroit à les faire comprendre aux Miniſtres de la Grande-Bretagne, en traitant directement avec le Conſeil, & ſous les yeux de leur Maîtreſſe ; qu'il pourroit applanir pluſieurs difficultés qui s'évanouiſſent dans le cours d'une négociation commencée de bonne foi, & conduite avec un deſir ſincere & réciproque de conclure. D'ailleurs les déciſions en ſeroient plus promptes ; elles ne dépendroient pas de l'arrivée incertaine des Couriers, aſſujettis aux vents & aux flots de la mer. Le ſuccès confirma les judicieuſes réflexions & la ſageſſe de ſes réſolutions.

Cette importante négociation demandoit un ſujet capable de la conduire avec autant de lumieres que de prudence.

On a parlé dans les précédens Mémoires de Ménager, député pour la ville de Rouen au Conseil du Commerce ; il étoit très-instruit de celui des Indes, & depuis quelques jours, il avoit fait voir aux Ministres de Sa Majesté, ce qu'il avoit rassemblé sur cet article, si essentiel à la négociation dont il s'agissoit. Il fut proposé & choisi comme capable de s'acquitter de cette importante commission. Il ne s'agissoit que de la sûreté de son passage, & de l'agrément de la Reine de la Grande-Bretagne, que le tems ne permettoit pas de demander ; mais le Ministre qui traitoit avec Prior, avoit eu la précaution de sçavoir de lui quelques jours auparavant, si la Reine, sa Maîtresse, agréeroit qu'il conduisît à Londres un homme de confiance, que le Roi jugeroit peut-être à propos d'envoyer, pour éclaircir avec les Ministres de cette Princesse,

plusieurs difficultés qu'il ne seroit pas impossible de surmonter.

Prior répondit qu'il n'avoit ni permission ni défense sur un article dont il n'avoit pas été question ; qu'il se croyoit en liberté d'exécuter ce que le Roi jugeroit à propos, persuadé que quiconque iroit de sa part à Londres, y seroit bien reçu.

Ménager averti de se tenir prêt, fut incessamment instruit, & des demandes de l'Angleterre, & des intentions du Roi sur chaque article.

On demandoit de la part de cette Couronne, non que le Roi reconnût le droit de la Reine ; on supposoit que cette reconnoissance étoit comme faite dès le moment que la négociation de la paix se transferoit à Londres ; mais la reconnoissance dont les Anglois étoient le plus touchés, & qu'ils demandoient instamment, étoit celle de l'ordre établi par le

Parlement pour la succession au Trône de la Grande-Bretagne:

Un nouveau Traité de commerce.

La condition réciproque entre la France & l'Angleterre; que l'une & l'autre Nation garderoit & posséderoit tous les pays, domaines & territoires dont elle se trouveroit en possession dans l'Amérique Septentrionale, lorsque le Traité de paix ratifié & les ratifications échangées, seroit publié dans les parties du nouveau Monde.

La cession de Gibraltar & du Port-Mahon de la part du Roi d'Espagne.

Que ce Prince, après la conclusion du Traité, accorderoit aux Anglois les avantages, droits, privileges dont les François, ou toute autre nation, la plus favorisée, avoient joui ou pourroient jouir dans le commerce avec l'Espagne.

Que la Traite des Négres, alors entre les mains d'une Compagnie Fran-

çoiſe, ſeroit donnée aux deux Compagnies Angloiſes d'Afrique, & qu'il ſeroit aſſigné aux Intéreſſés, des Places en Amérique, où ils pourroient rafraîchir & vendre les Négres qu'ils y transporteroient.

Que ces Places ſeroient ſpécifiées & nommées dans le Traité de Paix.

Au reſte la premiere de toutes les demandes de l'Angleterre, étoit celle de la démolition des fortifications de Dunkerque.

Cet article étoit réſervé pour le régler lorſqu'on ſeroit d'accord ſur toutes les autres conditions du Traité.

Le ſecret de la négociation étoit expreſſément demandé par les Miniſtres d'Angleterre. Ils jugeoient abſolument néceſſaire de cacher aux Hollandois les avantages que la nation Angloiſe obtiendroit pour ſon commerce. Le Roi vouloit en effet le favoriſer, & récompenſer

ainſi les démarches que feroit l'Angleterre, ſoit pour les intérêts du Roi d'Eſpagne, ſoit pour le rétabliſſement d'une paix juſte, raiſonnable & ſolide.

Comme on ne doutoit pas dans le Conſeil d'Angleterre que le Roi ſignant la paix ne reconnût la Reine Anne comme Souveraine des trois Royaumes de la Grande-Bretagne ; on ne doutoit pas non-plus en France, que cette Princeſſe ne reconnût le Roi Philippe en qualité de ſeul poſſeſſeur légitime de la Monarchie d'Eſpagne ; qu'elle ne promît en conſéquence d'employer ſes ſoins & ſon pouvoir pour obliger ſes Alliés à le reconnoître en la même qualité. Toutefois elle ne s'en étoit pas encore expliqué, & juſqu'alors le ſilence de ſa part étoit égal ſur les autres conditions qui regardoient la France.

Celles que le Roi offroit à l'égard de la paix à faire avec l'Empereur & l'Em-

pire, se bornoient à rétablir le Traité fait à Riswick en 1697. Mais Sa Majesté demandoit, comme condition essentielle, le rétablissement des Electeurs de Cologne & de Baviere dans leurs Etats, honneurs & dignités.

Elle prétendoit pour elle-même la restitution des villes de Lilles, de Tournay, d'Aire, de Bethune & de Douay.

Ces conditions si différentes des préliminaires proposés par le Pensionnaire de Hollande, adoptés & soutenus comme fondement nécessaire de la paix, formerent l'instruction donnée à Ménager. Le Roi l'autorisa de plus, à promettre que Sa Majesté obtiendroit du Roi d'Espagne, de transferer aux Anglois le privilége qu'il avoit quelques années auparavant accordé à une Compagnie Françoise, pour le transport des Négres en Amérique, aussi bien que d'assigner des Places dans cette partie du

Monde, pour y rafraîchir & vendre ces Esclaves.

Sa Majesté se faisoit fort d'obtenir aussi du Roi Catholique, en faveur des Marchands Anglois, l'exemption des droits imposés dans les ports d'Espagne & des Indes, & la promesse de faire jouir ces Négocians des mêmes avantages, droits & priviléges dont toute autre nation jouissoit ou pourroit jouir à l'avenir dans l'étendue de la Monarchie d'Espagne.

Ménager connoissoit l'importance de conserver à l'Espagne Gibraltar & Port-Mahon, que le Roi Catholique consentoit de sacrifier au bien de la paix ; ainsi l'instruction remettoit à la prudence du Négociateur de disputer sur l'un & l'autre de ces deux articles, autant que la contestation de sa part ne romproit pas la négociation ; & s'il étoit obligé de se rendre, il devoit essayer de retirer quelqu'avan-

quelqu'avantage de la complaiſance dont le Roi lui permettoit d'uſer, ſuivant le pouvoir qu'il en avoit du Roi d'Eſpagne.

Il étoit ordonné à Ménager de promettre qu'il ſeroit fait un Traité de commerce, ainſi que Prior l'avoit demandé, & ſuivant les expreſſions contenues dans ſon Mémoire *de la maniere la plus juſte & la plus raiſonnable.*

Un article très-important pour la France, étoit celui de l'Iſle de Terre-Neuve, dont les Anglois demandoient la ceſſion auſſi bien que de la *Baye* & du Détroit d'Hudſon. Ils propoſoient en même tems que l'une & l'autre nation demeureroit en poſſeſſion des pays qu'elle poſſéderoit au moment de la publication de la paix.

Le commerce de France étoit très-intéreſſé à cette demande. Elle n'intéreſſoit pas moins la Marine, l'entretien

des Matelots & la navigation. Ménager parfaitement instruit de toutes les conséquences, devoit user avec prudence du pouvoir que le Roi lui confioit de se rendre aux instances des Anglois, lorsqu'il le jugeroit nécessaire pour faciliter la paix, alors il pouvoit céder Plaisance & l'Isle de Terre-Neuve, mais avec des conditions.

La premiere, que les sujets du Roi continueroient à faire la pêche des morues, & à les sécher ainsi qu'il s'étoit pratiqué jusqu'alors, dans la partie de Terre-Neuve, dite *du Petit-Nord*.

Que les Anglois renonceroient à toute prétention sur les Isles du Cap-Breton & de Sainte Marie.

Que le Fort-Royal & ce qui dépendoit de l'Acadie, seroit restitué au Roi.

On avoit alors formé à Londres le projet de s'emparer de Quebec. L'Angleterre avoit armé une forte escadre,

embarqué des troupes commandées par le Chevalier Hill, frere de la favorite, & cause principale de sa haine contre Marlborough. On se flattoit à Londres d'un succès heureux de cette entreprise, & déja les Ministres d'Angleterre, prétendoient si elle réussissoit, que Quebec fût cédé à cette Couronne, mais le succès ne répondit pas à leur attente. L'escadre fut dissipée, & la prétention s'évanouit.

De toutes celles que l'Angleterre formoit, aucune ne lui tenoit plus à cœur que la démolition des fortifications de Dunkerque.

Le Roi désiroit de son côté conserver les ouvrages qu'il avoit fait construire, soit pour la défense de cette Place, soit pour assurer l'entrée de son port; mais la paix étoit nécessaire, & le succès de la négociation, paroissoit dépendre de la complaisance que Sa Majesté auroit pour l'Angleterre.

S'il falloit lui sacrifier les fortifications & le Port de Dunkerque, on devoit au moins essayer de tirer quelqu'avantage du consentement que le Roi donneroit aux instances pressantes de la Reine d'Angleterre.

Les pouvoirs bornés de Prior, ne permettoient pas de traiter avec lui des conditions que le Roi pouvoit prétendre, comme équivalent de la démolition des ouvrages construits, soit à la Ville, soit au Port de Dunkerque. On convint seulement que cet article, seroit réservé pour le traiter en Angleterre le dernier de tous, & cependant Ménager fut instruit par avance & en détail, de tous les équivalens qu'il auroit à proposer, lorsqu'il s'agiroit de traiter de cette démolition. Ils consistoient à demander la restitution des Places que le Roi avoit perdues en Flandres, principalement de Lille &

de Tournay. Le Roi donnoit pouvoir à Ménager d'offrir d'autres Places en échange, si l'état de la négociation le demandoit. Il lui étoit prescrit d'user de ses pouvoirs avec prudence & par dégrés. Il seroit inutile de spécifier ce qu'on verra dans la suite de la négociation terminée par les Traités de paix, conclus à Utrecht.

L'instruction donnée à Ménager étoit pour lui seul; & l'Abbé Gaultier, encore moins Prior, ne devoient avoir connoissance d'aucun des articles qu'elle contenoit. Il étoit d'ailleurs nécessaire que Ménager suivît leur conseil, pour s'introduire auprès des Ministres de la Reine d'Angleterre, & entrer en conférence avec ceux qu'elle nommeroit pour traiter. Les discours de Prior donnoient lieu de croire qu'elle choisiroit le Comte d'Oxford, Grand Trésorier, regardé pour lors comme premier Mi-

niſtre, le Duc de Schiewbury, le Comte de Jerſey, & le Sécretaire d'Etat Saint Jean, qu'elle eſtimoit à cauſe de ſon eſprit, de ſes lumieres, de ſon zèle, & de ſon attachement pour elle, auſſi bien que de ſes intentions droites pour le bien de l'Etat, par conſéquent pour la paix, & qu'elle préferoit par ces raiſons au Vicomte d'Armouth, auſſi Sécretaire d'Etat, dont le département comprenoit les affaires de France.

Ménager & ſes deux camarades de voyage, arriverent heureuſement à Londres le 18 Août 1711. Le lendemain, Prior rendit compte à la Reine de l'arrivée du Négociateur, que le Roi avoit jugé à propos d'envoyer en Angleterre. Cette Princeſſe en apprit la nouvelle avec plaiſir, & le ſoir même, Prior vint par ſon ordre en aſſurer Ménager. Il ajouta qu'elle regretoit ſeule-

ment d'être obligée de garder le secret d'un voyage qui lui étoit très-agréable, & par la nécessité de le cacher, de trouver un obstacle à le traiter comme elle désiroit, & conformément à la dignité de celui qui l'envoyoit en Angleterre. Les assurances que Prior donna de la part de la Reine, sa Maîtresse, furent accompagnées de complimens, dont il étoit chargé par les Comtes d'Oxford, de Jersey, le Duc de Schiewbury, & les deux Sécretaires d'Etat, tous nommés Commissaires pour entrer avec lui en conférence. Prior devoit être compris dans la même commission; son soin particulier, avoit été d'ébaucher les matieres principales, avant l'ouverture des Conférences. Elle étoit fixée à la semaine suivante, mais avant que de conférer, la Reine demandoit une réponse par écrit au Mémoire que Prior avoit remis au

Ministre du Roi à Fontainebleau.

La demande étoit embarrassante, & le danger paroissoit égal à Ménager d'y satisfaire ou de la refuser. Il ne connoissoit ni les intentions ni le caractere des Commissaires nommés pour conférer avec lui ; ils pouvoient faire un mauvais usage de l'écrit qu'ils demandoient ; ils auroient été maîtres, quand ils l'auroient eu entre les mains, d'y faire des observations très-contraires au succès de la négociation : peut-être se seroient-ils prévalu contre ce que Ménager avoit à proposer ; & de plus, lui-même n'auroit plus eu la liberté de faire les réserves qu'il jugeroit nécessaire, & de ne s'expliquer que par dégrés.

Un refus de sa part n'étoit pas moins dangereux ; il auroit donné de justes soupçons de sa bonne foi, avant que la négociation fût commencée, avant même que d'avoir vû les Ministres nom-

més pour les Conférences. Les demandes de la Reine d'Angleterre avoient été exposées dans un Mémoire écrit & remis par Prior à l'un des Ministres du Roi ; si Menager n'en usoit pas de même à l'égard de la réponse de Sa Majesté, il donnoit lieu de croire que ce procédé différent, cachoit quelqu'artifice, dont le Conseil de la Reine devoit se défier.

Ces considérations de part & d'autre bien pesées, Ménager prit le sage parti de dresser le Mémoire qui lui étoit demandé ; il le divisa en deux parties.

Il traitoit dans la premiere, l'intérêt & les demandes particulieres de l'Angleterre.

La seconde, expliquoit ce que le Roi prétendoit pour son Royaume, ses sujets, pour le Roi son petit-fils, & les Alliés de la France & de l'Espagne.

A l'égard de l'Angleterre, le Roi con-

venoit de reconnoître la Reine Anne, en qualité de Reine de la Grande-Bretagne, de reconnoître aussi la succession à cette Couronne, de la maniere que les actes du Parlement d'Angleterre l'avoient établie & réglée en faveur de la ligne Protestante.

Sa Majesté approuvoit la résolution que le Roi d'Espagne avoit prise, de céder aux Anglois, en considération de la paix, Gibraltar & le Port-Mahon, aussi-bien que de leur accorder le privilége dont les François jouissoient alors, de transporter les Négres de la côte de Guinée en Amérique.

La nation Angloise devoit jouir dans les pays de la domination d'Espagne, de tous les avantages accordés, ou qui le seroient à la nation la plus favorisée.

Le Roi, de sa part, cédoit à l'Angleterre l'Isle de Terre-Neuve. Les conditions en étoient spécifiées conformé-

ment à l'instruction de Sa Majesté, donnée à Ménager.

Elle promettoit & demandoit le secret, si nécessaire à garder au commencement de cette importante négociation.

La seconde partie du Mémoire, contenoit les demandes, que le Roi faisoit de son côté, à la Reine de la Grande-Bretagne.

La premiere, étoit que cette Princesse promît non-seulement de reconnoître le Roi Philippe en qualité de légitime Roi d'Espagne, mais de plus, de travailler sincerement & de tout son pouvoir, à le faire reconnoître par ses Alliés en la même qualité de Monarque d'Espagne & des Indes.

Que l'Angleterre concourût au rétablissement du Traité de Riswick, en ce qui regarde la frontiere entre la France & les Pays-Bas, aussi bien que les limites avec l'Allemagne.

Le rétabliſſement des Electeurs de Baviere & de Cologne mis injuſtement au banc de l'Empire, dans les états, honneurs, & dignités dont ils avoient été privés ; la reſtitution de leurs effets, la réparation des pertes que l'un & l'autre avoient ſouffertes, enfin un dédommagement en faveur de l'Electeur de Baviere, dont la Souveraineté des Pays-Bas lui tiendroit lieu.

Les reſtitutions à faire aux Princes d'Italie, demandoient trop de diſcuſſions pour traiter cet article dans les Conférences de Londres. Il étoit propoſé par le Mémoire, de le remettre aux Conférences de la paix générale. Alors on auroit examiné, & en même tems réglé les meſures à prendre pour aſſurer la liberté & la tranquillité de l'Italie ; toutefois ſans déroger aux diſpoſitions à faire en faveur du Duc de Savoye.

Il ne restoit à répondre qu'à l'article des Places que les Anglois demandoient au Roi d'Espagne, dans les Indes occidentales, pour la facilité & la sûreté de leur commerce en Amérique; prétention d'autant plus difficile à rejetter, qu'elle intéressoit personnellement le grand Trésorier, auteur du nouvel établissement de la Compagnie du Sud. Ménager n'oublia rien pour persuader à Prior, que les Commissaires ne devoient pas insister sur une condition qu'ils n'obtiendroient jamais du Roi d'Espagne.

Il joignit à ses réponses par écrit, un Mémoire contenant un plan de commerce, conforme à l'interêt commun de toutes les Nations de l'Europe. Il laissoit entendre que ce plan étant suivi, le Roi pourroit encore obtenir du Roi d'Espagne, quelqu'avantage particulier en faveur des marchandises du crû & des fabriques d'Angleterre.

Les deux Mémoires plurent à la Reine d'Angleterre aussi bien qu'à ses Ministres. Elle avoit déclaré le 25 Août à son Conseil, qu'une personne revêtue des pouvoirs du Roi, & chargée de propositions de paix, étoit actuellement à Londres; qu'elle avoit jugé à propos de sçavoir quelles étoient ces propositions, & nommé pour les entendre, les deux Sécretaires d'Etat joints avec Prior; que l'ouvrage seroit consommé avec le Comte d'Oxford, & le Duc de Schiewbury.

Elle donna ses ordres en même tems pour adoucir, autant qu'il seroit possible, l'ennui que Ménager devoit souffrir vraisemblablement, de se tenir encore quelque tems enfermé & caché aux yeux du Public.

Elle voulut de plus le défrayer pendant le séjour qu'il feroit à Londres, & l'Abbé Gaultier en eut la commission.

La premiere Conférence s'ouvrit le 26 Août chez le Comte de Jersey. Il fut permis à l'Abbé Gaultier d'y assister ; elle dura quatre heures, & rien n'y fut décidé. Ménager exposa & fit valoir les avantages que les Anglois, par l'interposition du Roi, obtiendroient pour le commerce de la nation en Amérique. Il fut écouté avec plaisir, mais lorsqu'il voulut ensuite expliquer les conditions que Sa Majesté demandoit pour elle & ses Alliés, on lui répondit qu'il ne s'agissoit dans le moment présent, que des interêts de l'Angleterre, que ceux du Roi & de ses Alliés seroient traités aux Conférences de la paix générale ; Ménager répliqua vainement, on lui dit plus séchement encore, qu'une telle discussion demandoit trop de tems, & qu'il falloit finir.

Le desir de finir promptement de la part des Ministres d'Angleterre, adou-

cissoit en quelque sorte la secheresse de la réponse. Prior confirma le lendemain les bonnes dispositions du Conseil ; il ajouta de plus, que le Roi ne risquoit rien, & qu'il seroit content.

Le 28 Août, le Sécretaire d'Etat Saint Jean, se rendit le matin chez Ménager. Il venoit de la part de la Reine, & dit, par ordre de cette Princesse, qu'elle étoit surprise que Ménager eût proposé d'entrer dans le détail des conditions qui regardoient l'interêt du Roi, en commençant une négociation qui ne devoit rouler uniquement, que sur l'interêt particulier de l'Angleterre. Ce Ministre le pria de lui déclarer s'il étoit autorisé à convenir des avantages, qui regardoient seulement la nation Angloise. Ménager avoit déja dit qu'il en avoit le pouvoir ; il le redit encore à Saint Jean, & de plus, qu'il étoit autorisé à traiter des conditions que Sa Majesté désiroit

réciproquement pour elle-même & pour ses Alliés.

Craignant cependant d'être congédié s'il résistoit, il déclara qu'il étoit prêt de se conformer aux intentions de la Reine; que si cette Princesse vouloit, il présenteroit un projet de convention, à faire uniquement entre la France & l'Angleterre, dont les conditions regarderoient seulement l'interêt des sujets de l'un & de l'autre Royaume, qu'il l'envoyeroit au Roi pour recevoir au plutôt de nouveaux ordres de Sa Majesté.

Saint Jean revenu le soir du même jour, dit que l'expédient proposé ne convenoit pas, que le meilleur parti que Ménager eût à prendre étoit de retourner en France, pour exposer lui-même l'état des affaires, & recevoir les nouveaux ordres qu'il prétendoit demander par ses Lettres. Je partirois, répondit-il, s'il m'étoit permis de m'en retourner,

sans en avoir reçu du Roi un ordre positif. Je vous prie donc de me faire donner une barque, pour le passage d'un Courier, que je vais envoyer en France. La dépêche que je lui remettrai, informera le Roi des intentions de la Reine, conformément à ce que vous m'en dites de sa part. Saint Jean satisfait de la réponse, pria Ménager de différer l'expédition du Courier, & surtout de ne rien écrire par la poste ordinaire qui partoit le même jour.

Le lendemain 29, les deux Sécretaires d'Etat allerent chez Prior à dessein d'y parler à Ménager, ils le trouverent, & lui dirent que la Reine ne jugeoit pas à propos, & ne vouloit pas qu'il partît.

Qu'elle avoit donné ordre de préparer le bâtiment qu'il demandoit pour faire passer le Courier qu'il envoyeroit en France.

L'expédition fut cependant retardée jusqu'au 3 de Septembre, & pendant cet intervalle on l'exhortoit, à la patience en l'assurant qu'on travailloit assiduement à lever les difficultés de la négociation.

Les Ministres le firent avertir le 3 de Septembre, de se trouver le soir à la Conférence qui se tiendroit chez le Comte de Jersey. D'Oxford, Saint Jean & Prior s'y rendirent; Ménager y conduisit l'Abbé Gaultier. Lorsqu'ils furent assemblés, Saint Jean possédant mieux la langue Françoise, & plus éloquent que d'Armouth, son Collégue, prit la parole. Il voulut prouver que dans le moment présent, il ne s'agissoit que de convenir des avantages que la paix procuroit à l'Angleterre, il assura que sitôt qu'on en seroit d'accord, la Reine sa Maîtresse donneroit toute son attention aux interêts de la France; que cette

Princesse avoit commandé de préparer un Paquet-boc pour servir au passage du Courier, que Ménager envoyeroit à Calais; mais qu'il falloit auparavant reprendre les points contestés, & sur chaque article donner des réponses précises. Ménager le promit.

Les Ministres Anglois demanderent pour premiere condition, la démolition totale des ouvrages que le Roi avoit fait construire à Dunkerque, tant sur terre que sur mer. Envain Ménager essaya-t-il de les réduire à se contenter de la destruction du Rishban & des Forts de la Marine. Ils furent inflexibles. Les fortifications d'une telle Place causoient trop de jalousie à l'Angleterre, pour les laisser subsister. Il fallut donc se rendre; mais en cédant, Ménager suivant les ordres du Roi, demanda le prix de la complaisance que Sa Majesté auroit pour la Reine de la Grande-Bretagne. Il con-

fiſtoit à procurer, lors de la paix, un équivalent pour la démolition de tous les ouvrages conſtruits pour la défenſe de Dunkerque & la ſûreté de ſon Port.

Ménager propoſa pour équivalent, la reſtitution des villes de Lille & de Tournay.

Les Miniſtres aſſurerent que l'intention de la Reine, leur Maîtreſſe, étoit véritablement de faire donner un dédommagement au Roi. Quant à la qualité, ils dirent qu'il étoit alors impoſſible de la déterminer.

Après l'article de Dunkerque, on traita celui des ſûretés réelles, que les Anglois demandoient pour le commerce de la nation en Amérique. Les Miniſtres prétendoient que la ſeule, que le Roi d'Eſpagne pourroit donner, étoit d'aſſigner & de livrer à l'Angleterre des Places aux Indes Occidentales, ainſi que Prior s'en étoit expliqué à Fontainebleau,

Ménager déclara qu'il ne falloit pas espérer que le Roi d'Espagne admît jamais une telle prétention. Quel sera donc, dirent-ils, l'avantage que nous obtiendrons pour notre commerce ? Ce sera, répondit Ménager, l'exemption des droits de Cadix & des Indes, sur les marchandises du crû & fabrique d'Angleterre.

Ils demanderent si cet avantage seroit accordé seulement à la nation Angloise, ou si les autres Nations en jouiroient pareillement. Je sçais, dit Ménager, que lorsque j'étois à Madrid, le Roi d'Espagne avoit intention de lever au moins quinze pour cent de droits sur les marchandises, tant à Cadix que dans les Indes, & d'y assujettir également toutes les Nations.

Saint Jean demanda si les François ne jouissoient pas de la même exemption, que le Roi Catholique accorderoit aux Anglois.

Ménager répondit que ce Prince ne s'en étoit pas expliqué, mais il prouva par le détail de toutes les prérogatives, dont jouissoient les Négocians d'Angleterre, ajoutant encore à cette exemption, le transport des Négres, que la nation Angloise seroit plus favorisée dans son commerce que toute autre Nation de l'Europe.

Les preuves qu'il en donna, n'eurent pas le pouvoir de persuader les Ministres. Ils revinrent à demander quelles seroient les sûretés de la jouissance qu'il prétendoit tant faire valoir. Il proposa de faire jurer la convention dans l'Assemblée des Etats de Castille. Telles Assemblées, reprit le Comte d'Oxford, *sunt magni nominis umbra*.

Voulez-vous, dit Ménager, que la garde de Cadix soit confiée aux Suisses. L'expédient, répondirent les Ministres, seroit excellent pour les Officiers & les

Soldats de la nation Helvétique, il ne convient pas à l'Angleterre.

Il offrit donc le Port-Mahon pour sûreté ; à la bonne heure, dirent-ils, pour la sûreté du commerce de la Méditerranée, mais quel rapport le Port-Mahon a-t-il avec l'Amérique ?

Saint Jean continua d'insister sur la nécessité d'accorder à l'Angleterre, des Places aux Indes Occidentales pour la sûreté de son commerce. Il se réduisit cependant à demander, comme un dédommagement du refus que faisoit le Roi d'Espagne, qu'il consentît au moins à donner aux Anglois, la Traite des Négres pendant 30 ans. Le terme étoit long, toutefois Ménager dit qu'il étoit persuadé que le Roi employeroit ses puissans offices, pour procurer aux Anglois ce nouvel avantage.

Saint Jean vouloit *quelque chose de plus*, comme il s'en expliqua, réservant cependant

cependant à le ſpécifier par un Mémoire qu'il dreſſoit au ſujet des différentes queſtions agitées dans la Conférence.

Envain Ménager eſſaya d'y faire entrer les intérêts des Electeurs de Cologne & de Baviere. La réponſe déja faite fut répétée, & cet article remis aux Conférences générales de la paix.

Le Mémoire que Saint Jean avoit promis étant dreſſé, il l'apporta & le remit à Ménager, dans une nouvelle Conférence tenue chez Prior le 9 Septembre. C'étoit une répétition de toutes les demandes faites par l'Angleterre.

La Reine de la Grande-Bretagne, voyoit avec plaiſir que le Roi conſentit à pluſieurs articles de ſes prétentions, mais elle excluoit tous ceux qui regardoient la France, l'Eſpagne & leurs Alliés: le tems d'en traiter n'étoit pas encore venu, il falloit attendre l'ouverture des Conférences à tenir pour la paix gé-

nérale. Les Anglois ne remettoient pas à ce terme, peut-être éloigné, l'effet des promesses que Ménager leur avoit faites; ils vouloient jouir de la récompense avant que d'avoir rendu le service, surtout être exempts des droits de Cadix & des Indes, avantage que Ménager estimoit être de quinze pour cent de profit.

La négociation n'avançoit pas, & le succès en auroit paru douteux, si l'intérêt personnel des Ministres n'eût été d'abréger les difficultés, & de conclure au plutôt; mais un autre intérêt, au moins aussi pressant, les retenoit.

La vûe de l'avenir doit toujours être présente dans un pays sujet aux révolutions. La nation Angloise se persuade qu'elle ne doit point imputer à ses Rois, ce qu'elle regarde comme fautes essentielles dans le Gouvernement, mais qu'elles sont uniquement l'effet des mauvais conseils; que ceux qui les ont donnés, sont les

ſeuls coupables, qu'ils doivent par con-ſéquent porter la peine dûe à leur malverſation.

L'état des affaires d'Angleterre pouvoit changer d'un jour à l'autre. La ſûreté de ſes Miniſtres, en traitant ſéparément des Alliés de cette Couronne, ne pouvoit être, s'il y en avoit quelqu'une pour eux, que d'obtenir par la paix des avantages, tels que la conſidération du bien qu'ils auroient procuré à la nation, les garantit, s'il étoit poſſible, des funeſtes effets d'une révolution, & les mit à couvert de la vengeance de leurs ennemis. Ces réflexions n'éteignirent pas en eux le deſir de ſurmonter les obſtacles qui s'oppoſoient à la paix.

On parla du lieu où s'aſſembleroient, pour la traiter, les Miniſtres de toutes les Puiſſances intéreſſées à la guerre préſente. On convint que les Conférences ſe tiendroient plus commodément à la

161329

Haye qu'en toute autre endroit. Déja le Comte de Jersey étoit désigné pour y assister, comme premier Plénipotenciaire de la Reine de la Grande-Bretagne. Il y avoit lieu de croire que ses intentions pour la paix étant excellentes, il s'acquitteroit parfaitement de cette importante commission ; mais la mort l'enleva subitement, lorsque la prolongation de sa vie paroissoit le plus nécessaire.

Après que le mémoire dressé par Saint-Jean eut été remis entre les mains de Ménager, on jugea qu'il étoit à propos de le confier à l'Abbé Gaultier, pour le porter à Versailles, & rendre un compte exact de ce qui s'étoit passé, & dont il étoit parfaitement instruit & dont il pouvoit parler comme témoin. La Reine voulut qu'il fût accompagné d'un Messager d'Etat, précaution nécessaire pour le préserver de la perquisition des Commis des Douanes. Ménager en avoit éprouvé la

nécessité en arrivant en Angleterre, & ce ne fut pas sans peine que Prior le délivra pour lors de leurs mains avides.

Gaultier arrivé à Versailles, exposa sa commission. Elle n'étoit pas telle qu'on avoit lieu de se le promettre; car il paroissoit juste que puisque le Roi s'engageoit à procurer à l'Angleterre des avantages considérables, l'engagement envers Sa Majesté fût réciproque de la part de la Reine de la Grande-Bretagne. On ne pouvoit cependant douter de la sincérité des Ministres de cette Princesse, intéressés personnellement à la paix, s'ils vouloient conserver non-seulement leur fortune, mais de plus leurs têtes.

Le Roi voulut bien considérer leur situation périlleuse, entrer dans leurs peines, & pour les aider, se relâcher de ce qu'il pouvoit prétendre & soutenir équitablement. Sa Majesté donna ses ordres pour dresser un mémoire qui servît de

réponse à chaque article de celui des Ministres d'Angleterre, en même tems d'instruction à Ménager ; persuadée que la Reine d'Angleterre & ses Ministres recevroient avec autant de reconnoissance que de plaisir, ces nouvelles preuves d'un desir bien véritable de procurer à cette Princesse la gloire de contribuer à la pacification de l'Europe. Ce mémoire signé du Roi, autorisoit Ménager à consentir qu'on remît aux conférences générales de la paix, l'équivalent que Sa Majesté demandoit pour la démolition des ouvrages de Dunkerque.

Elle approuvoit les conditions demandées par les Anglois, pour tenir lieu des Places que le Roi d'Espagne ne pouvoit accorder dans les Indes.

Le Roi avoit déja consenti de céder à l'Angleterre, dans l'Amérique Septentrionale, Plaisance & l'Isle de Terreneuve ; mais il renouvella les ordres don-

nés à Ménager, de persister à réserver aux François la liberté de pêcher & de sécher les morues dans la partie du petit Nord.

Sa Majesté demandoit une renonciation formelle, de la part de l'Angleterre, à toute prétention sur les Isles du Cap-Breton, de Saint-Pierre, & de Sainte-Marie. Elle se réservoit la faculté de faire dans ces Isles les établissemens qu'elle jugeroit à propos.

Ménager devoit insister sur la restitution de Port-Royal & de toutes les dépendances de l'Acadie; & comme il étoit encore incertain si les Anglois avoient réussi dans leur entreprise de Quebec, le Roi demandoit, en cas de succès de leur part, que cette Ville lui fût restituée, avec les dépendances du Canada.

Sa Majesté donna ordre à Ménager d'ajouter à la cession de Terre-neuve, celle de la Baye & du Détroit d'Hudson; & pour faire voir à la Reine de la Grande-

Bretagne & à ses Ministres, le desir qu'elle avoit de faciliter le succès de leurs bonnes intentions, elle permit à Ménager, par une clause particuliere & séparée du mémoire, de remettre à la négociation générale de la paix, toute discussion sur l'article de l'Amérique Septentrionale.

Le pouvoir donné à Ménager lorsqu'il partit pour l'Angleterre, l'autorisoit *à traiter & à négocier avec les Ministres de tous les Princes & Etats en guerre contre Sa Majesté.*

Les Commissaires de la Reine de la Grande-Bretagne avoient demandé que ce pouvoir fût restraint, puisqu'il ne s'agissoit à Londres que de traiter avec l'Angleterre seule; le Roi consentit à leur demande, le pouvoir fut changé, & celui que le Roi envoya à Ménager, fut dressé conformément au desir des Anglois.

Ils avoient prévenu les intentions du

Roi, en rejettant la propoſition de confier à des troupes Suiſſes la garde de Cadix ; Sa Majeſté avoit auſſi des raiſons particulieres & ſecretes, de ne pas approuver le plan propoſé par Ménager, pour le commerce des Indes, elle lui fit écrire de laiſſer abſolument tomber l'une & l'autre de ces propoſitions.

Le Secrétaire d'Etat Saint-Jean avoit demandé en général les conditions que le Roi offriroit pour la paix à faire avec tous les ennemis de la France. L'intention de la Reine de la Grande-Bretagne étoit de faire paſſer ce mémoire en Hollande. Il fut joint aux nouvelles inſtructions données à Ménager, & remis à l'Abbé Gaultier. C'étoit le même que le Roi avoit fait remettre à Prior, lorſqu'il partit de Fontainebleau, à l'exception du préambule, & de l'offre générale d'une barriere pour l'Empire, inſérée dans le quatriéme article, aux mêmes ter-

mes que Saint Jean l'avoit demandé.

Ménager eut ordre de remettre aux Miniſtres de la Grande-Bretagne le mémoire contenant ces propoſitions générales, & de le ſigner s'ils le deſiroient.

Ils avoient penſé que la Haye ſeroit un lieu propre pour y traiter la paix ; Ménager le penſoit comme eux : le Roi en jugea différemment, & remarqua l'inconvénient qu'il y auroit à traiter la paix en préſence & ſous les yeux du Penſionnaire, lié avec le Duc de Marlborough, intéreſſés l'un & l'autre, principalement le dernier, à prolonger la guerre, & toujours oppoſés à la paix ; dont le Penſionnaire, auteur des préliminaires, éloigneroit la concluſion de tout ſon pouvoir ; & que peut-être il y réuſſiroit, s'il étoit nommé, comme il le ſeroit apparemment, un des Plénipotentiaires de la République.

L'excluſion de la Haye n'empêchoit

pas qu'on ne choisît quelqu'autre Ville des Provinces-Unies, Utrecht, Arnheim, Nimegue, toutes ces Villes pouvoient convenir, ou toute autre que la Reine de la Grande-Bretagne agréeroit, puisqu'elle rejettoit Aix-la-Chapelle & Liége ; mais le choix à faire pour le lieu de l'assemblée n'étoit pas un point assez important pour la retarder d'un moment, & différer par conséquent la négociation sérieuse de la paix. Il suffisoit donc de représenter l'inconvénient qu'il y auroit de la traiter à la Haye ; & si la Reine d'Angleterre n'en étoit pas touchée, Ménager avoit ordre de ne pas insister & de se conformer à ce qu'elle penseroit.

Comme il voyoit approcher la fin de sa commission, & que selon toute apparence elle se termineroit heureusement, il avoit demandé les ordres du Roi sur la conduite qu'il auroit à tenir avant son départ, à l'égard de la personne

de la Reine. Il avoit traité avec les Ministres de cette Princesse en conséquence des pouvoirs dont ils étoient revêtus. Il les avoit donc reconnus comme Ministres de la Souveraine des Royaumes de la Grande-Bretagne, autorisés par elle à conférer avec lui sur l'affaire la plus importante qu'il y eût alors en Europe, puisqu'il s'agissoit de sa pacification générale. La négociation de part & d'autre avoit été conduite avec une égale bonne foi, & un desir égal de la terminer heureusement. Il étoit difficile dans ces circonstances qu'il partît de Londres sans se présenter à une Princesse dont les intentions n'étoient plus douteuses, mais par les effets se montroient telles que le Roi pouvoit le desirer. Ménager n'osa pas cependant demander une audience sans en avoir un ordre exprès de Sa Majesté, qui jusqu'alors n'avoit pas reconnu la Reine Anne en qualité de Reine d'Angleterre.

L'ordre lui fut envoyé, ou plutôt la permission, de prendre congé de la Reine, si ses Ministres témoignoient le desirer, ou s'il croyoit lui-même ne pouvoir s'en dispenser avec bienséance.

L'Abbé Gaultier chargé du nouveau mémoire & des instructions du Roi pour Ménager, arriva le 23 Septembre à Londres. Prior en avertit le Comte d'Oxford. Les Ministres commis par la Reine, revinrent de Windsor; & cependant Ménager, accompagné de l'Abbé Gaultier, se rendit le même jour à huit heures du soir chez le grand Trésorier. La réception exprima mieux que les paroles, la joie que ce Ministre ressentoit des réponses du Roi, dont il n'avoit encore qu'une connoissance générale. Le grand Trésorier retint Ménager à souper avec lui familierement. Après que les domestiques furent retirés, le Comte d'Oxford lui dit qu'il en usoit avec lui comme avec son

ami ; qu'il regardoit le Roi comme le bon allié de l'Angleterre ; il but à la santé de Sa Majesté, à celle de Monseigneur le Dauphin, enfin de ses Ministres.

On parla du lieu où se tiendroient les conférences pour la paix. Ménager fit observer l'inconvénient de les tenir à la Haye. Le Roi, dit Oxford, sera content sur cet article & sur le reste. Il convint que les délais seroient pernicieux pour la négociation, & promit une conférence pour le lendemain.

Les Ministres que la Reine en avoit chargé, se rendirent en effet chez Prior le 30 Septembre, à neuf heures du soir. Ils s'enfermerent dans un cabinet, & Ménager arrivant, attendit assez long-tems avant que de pouvoir leur parler. Lorsqu'il fut introduit, il remarqua sur leurs visages beaucoup d'altération. Le Duc de Schrewbury particulierement lui parut le plus agité. Toutefois la récep-

tion de leur part fut non-ſeulement polie, mais remplie de marques de ſatisfaction.

La conférence ouverte, Ménager dit que nonobſtant la peine que le Roi pouvoit juſtement reſſentir du refus que l'Angleterre faiſoit de prendre le moindre engagement ſur aucun des points qui regardoient les intérêts de la France, Sa Majeſté s'étoit cependant déterminée à ſatisfaire l'Angleterre ſur la plus grande partie des demandes de cette Couronne. Il fit voir le nouveau pouvoir qu'il avoit reçu pour ſigner, comme préliminaires, les réponſes du Roi à ſes demandes.

Le Duc de Schrewbury lut le pouvoir, & le relut pluſieurs fois. Ménager crut remarquer qu'il le liſoit avec l'attention d'un homme qui deſiroit d'y trouver quelque difficulté & quelque ſujet de conteſtation; mais s'il en avoit la penſée, il n'en eut pas la ſatisfaction; on ne

trouva rien à redire au pouvoir. On passa donc à lire les réponses.

Les Ministres d'Angleterre paroissoient toujours également agités, sur-tout Schrewbury. Ménager ne pouvoit en deviner la cause, encore moins quelle en seroit la fin.

Cette cause étoit en partie la timidité naturelle du Duc de Schrewbury. Il connoissoit son pays, & le péril où sont exposés les Ministres du Souverain, soit que le regne change, soit que le crédit & l'autorité passent d'un parti à l'autre. Plus il étoit éclairé, plus la prévoyance craintive de l'avenir faisoit d'impression sur son esprit; elle l'entraîna même malgré la douceur de son caractere, à parler durement à Ménager dans une des conférences. Schrewbury desiroit cependant la paix autant qu'aucun des autres Ministres. Tous étoient frappés de la crainte d'un tems qui peut-être ne seroit pas éloi-

gné, & nonobſtant leurs bonnes intentions, la réflexion les retenoit, à l'exception de Saint-Jean. Il lut tout haut les pieces que Ménager venoit de remettre; il donnoit à chaque article des marques d'approbation.

La lecture achevée, ce qu'il y eut de diſpute roula ſeulement ſur les articles concernant l'Amérique. Les Anglois conteſterent la faculté que le Roi, cédant l'Iſle de Terre-neuve, réſervoit à ſes Sujets de pêcher & de ſécher les morues ſur la côte de cette Iſle.

Les autres articles de ceſſion réciproque dans cette partie du Monde, furent auſſi débattus. Enfin les difficultés ſur cet article ſe réduiſirent à la ſeule prétention que les Anglois formerent, d'un dédommagement de la dépenſe que l'expédition ſur le Canada coûteroit à l'Angleterre. Les dernieres nouvelles qu'ils en avoient appriſes par les lettres du Che-

valier Kill, Commandant de l'escadre Angloise, portoient qu'il étoit entré dans le fleuve de Saint-Laurent; mais le succès de l'entreprise étoit encore incertain.

On ne décida rien sur cet article, moins intéressant pour l'Angleterre que pour le frere de la Favorite; & cette considération plus que toute autre, excitoit l'attention des Ministres.

Ménager fixé par les instructions que le Roi lui avoit envoyées, représenta qu'il ne pouvoit s'avancer au-delà des ordres qu'il avoit reçus; qu'il prévoyoit cependant avec douleur le préjudice que la négociation souffriroit, s'il étoit contraint, avant de la finir, de retourner en France.

Les Anglois proposerent de remettre aux conférences de la paix générale les questions actuellement agitées. Ménager répondit qu'il falloit donc y remettre la condition de trente années de jouissance

du tranſport des Négres, & la ceſſion de l'Iſle de Saint-Chriſtophle.

Les Anglois répondirent qu'on y ſongeroit, & le prierent de confier à Saint-Jean les copies du nouveau pouvoir, du mémoire du Roi, & de celui des propoſitions générales pour la paix, afin de faire voir ces différentes pieces à la Reine leur maîtreſſe.

Le ſilence regna quelque tems. Saint-Jean le rompit, & dit qu'il etoit preſcrit par un acte du Parlement, que qui que ce ſoit en Angleterre, ne pourroit être autoriſé à traiter avec un Prince qui recevroit le Prétendant dans ſes Etats. Aucun point traité dans la conférence ne donnoit lieu à cette réflexion, auſſi n'étoit-elle pas faite ſur le champ; elle étoit une des deux cauſes de la conteſtation que les Miniſtres avoient eu entr'eux dans le cabinet de Prior, & de l'agitation que Ménager remarqua ſur leurs vi-

ſages lorſqu'ils commencerent à conſé-ter. Un tel ſcrupule de leur part ne pouvoit être prévû ; & Ménaget n'étoit pas préparé pour y répondre. Il ne parut pas cependant embarraſſé de ce nouvel incident. Il y a ; dit-il, ſept ou huit mois qu'on traite de bonne foi des moyens de parvenir à la paix. Vous avez donné un mémoire de vos prétentions. Les réponſes du Roi sont ſinceres, & j'ai reçu de Sa Majeſté un nouveau pouvoir, tel & dans les termes que vous avez demandé ; vous me faites préſentement une difficulté toute nouvelle. Vous ſçavez qu'il eſt impoſſible que je ſois inſtruit pour y répondre, puiſqu'elle ne fait que de naître, & qu'elle n'a été imaginée qu'en ce moment. Je dirai ſeulement qu'elle eſt prématurée ; car il ne s'agit pas actuellement d'un Traité, mais ſimplement des préliminaires. Vous donnerez à vos Plénipotentiaires tels ordres qu'il

vous plaira, quand il sera question de la paix; peut-être alors n'aurez-vous plus la même inquiétude que vous témoignez aujourd'hui. Le Chevalier de Saint-Georges voyage présentement dans les différentes Provinces de France, qui peut dire où il se trouvera, s'il sera encore dans le Royaume, ou s'il aura passé dans quelqu'autre Etat, quand les conférences pour la paix seront ouvertes? L'observation parut bonne, les Ministres y applaudirent unanimement, & promirent que la Reine leur maîtresse feroit expédier incessamment le pouvoir d'accepter les offres du Roi en faveur de la Grande-Bretagne.

La crainte de ces Ministres pouvoit paroître frivole à qui n'auroit pas connu la constitution de l'Angleterre, & le danger continuel où sont exposés ceux qui ont en main l'administration des principales affaires de l'Etat. Ces mêmes Mi-

bler le Port, n'étoit pas, à leur sens, suffisamment expliquée.

Saint-Jean dont les intentions pour la paix étoient admirables, concourut à surmonter ces difficultés. Il voyoit avec douleur qu'une négociation si importante couroit risque de se rompre par de legers soupçons, formés à l'occasion de quelques termes qui sembloient équivoques.

Ménager lui fit observer que les réponses du Roi étoient précises, & telles que les Ministres d'Angleterre les avoient demandées; qu'elles n'étoient ni douteuses ni équivoques, & qu'il suffisoit de les relire attentivement pour dissiper tout ombrage. Il réitéra les assurances qu'il avoit déja données, que le Roi procureroit à la nouvelle Compagnie de l'*Assiento*, les mêmes prérogatives dont la Compagnie Françoise avoit joui jusqu'alors.

La contestation s'échauffa sur la faculté que le Roi réservoit à ses Sujets, de pêcher

cher & de sécher les morues sur la côte de Terre-Neuve, Ménager soutint que le Roi ne pouvoit abandonner cette réserve; mais il promit que Sa Majesté consentiroit à porter aux conférences générales de la paix, la discussion des autres difficultés.

Le séjour du Roi Jacques en France revint encore sur le tapis, & Saint-Jean traita cet article comme formant un obstacle insurmontable à la paix. Il se plaignit même du refus que le Roi faisoit de consentir, en traitant à Londres, à la même condition qu'il avoit accordée en conséquence des préliminaires dressés à la Haye par le Pensionnaire de Hollande en 1709.

Ménager fit voir que la négociation présente étoit infiniment plus avantageuse à l'Angleterre, que ne l'avoit été le projet de 1709, les intérêts de la nation Angloise ayant été pour lors aban-

donnés. Il renouvella la propoſition qu'il avoit déja faite, de remettre aux conférences de la paix, l'article du lieu où le Roi Jacques établiroit ſon ſéjour. Au reſte il appuya fortement ſur l'intérêt particulier qui devoit obliger les Miniſtres d'Angleterre à finir au plutôt la négociation; & pour cet effet il exhorta Saint-Jean à s'en tenir aux réponſes du Roi, ſuffiſantes pour contenter la Reine d'Angleterre, comme elle en avoit effectivement paru ſatisfaite. S'il faut, dit-il, que je retourne en France, vous expoſez la négociation non-ſeulement à de fâcheux délais, mais encore à une fin malheureuſe. Cela eſt d'autant plus à craindre, que depuis quelques jours la Reine a confié ſon ſecret au Duc de Bukingham, au Lord Pawlet, & à l'Evêque de Briſtol; chacun d'eux, pour faire valoir ſa pénétration, a propoſé des changemens & des additions; c'en eſt aſſez pour cauſer de nouveaux embarras,

Ces agitations se calmerent; & dès le lendemain de la seconde conférence, Saint-Jean de retour de Windsor à Londres, fit avertir Ménager qu'il l'attendoit chez Prior. L'orage étoit dissipé, une sérénité parfaite succédoit à la tempête. La Reine, avec son Conseil, avoit résolu de ne pas s'arrêter aux observations faites sur quelques termes jugés ambigus dans la réponse du Roi. Le Secrétaire d'Etat dit que l'amour de la paix l'avoit emporté, dans l'esprit de sa Maîtresse, sur toute autre considération; elle ne souhaitoit plus d'autre changement que celui du terme d'*Amérique Septentrionale*, & se réduisoit à demander que cette partie de l'Amérique fût désignée par l'expression d'*Amérique sur la mer du Nord*.

La difficulté de laisser aux François le droit de pêcher & de sécher sur les côtes de Terre-neuve, étoit levée; la Reine y consentoit. Ménager étoit trop sage pour

contester le changement de terme que cette Princesse désiroit ; ainsi la satisfaction fut égale de sa part & de celle de Saint Jean.

Cette Princesse avoit donné ordre d'expédier un pouvoir à ses Commissaires pour les autoriser à traiter dans les formes. Le projet étoit d'expliquer clairement & précisément, par une convention particuliere, les conditions réciproquement accordées. Ménager, depuis qu'il étoit à Londres, avoit éprouvé les variations du Conseil d'Angleterre. Il sçavoit par sa propre expérience, que les résolutions prises la veille, étoient souvent détruites le lendemain. Il craignit donc les nouveaux embarras, que quelques expressions insérées dans cette convention pourroient produire ; & pour éviter tout sujet de contestation, il fit observer à Saint Jean que la convention seroit peut-être une source de nouvelles

disputes ; & de plus, dit-il, elle est absolument inutile. Le Roi seul s'engage, & la Reine accepte simplement ce qu'il promet en faveur de la Grande-Bretagne. Il suffit donc que je signe, en vertu du pouvoir que j'en ai reçu, les conditions accordées à la demande de cette Princesse. Elle signera de sa part qu'elle les accepte, & vous me donnerez ce consentement signé d'elle, sur un double du Mémoire que je vous ai délivré, observez aussi que mon pouvoir est borné à signer l'engagement que le Roi veut bien prendre.

Saint Jean satisfait de la réponse de Ménager, ajouta qu'il falloit encore guérir les scrupules du Conseil, & calmer son inquiétude au sujet des obscurités qu'il croyoit remarquer dans quelques articles des réponses du Roi. Ménager promit de spécifier bien clairement, que lorsqu'il seroit question de traiter de la paix

générale, les conditions que le Roi accordoit à l'Angleterre, seroient rédigées dans la forme ordinaire des Traités; qu'elles seroient expliquées de la maniere la plus intelligible, à la satisfaction commune des Couronnes de France & de la Grande-Bretagne.

Le Sécretaire d'Etat, content de ces assurances, prit le Mémoire de Ménager. Il lui dit qu'il falloit aller tous deux ensemble à Windsor, qu'il l'y meneroit & le présenteroit à la Reine sa Maîtresse; que ce seroit de la bouche de cette Princesse qu'il apprendroit ses sentimens, & qu'il jugeroit par ses expressions, de la sincérité de ses desirs pour la paix; qu'ils étoient si vifs, & qu'elle les avoit fait connoître si clairement à son Conseil, que tous ceux qui le composent avoient cessé de faire, ou remontrances, ou difficultés, capables d'en traverser l'exécution. Il ajouta que la Reine avoit té-

moigné une ſatisfaction ſingulière, des termes obligeans pour elle, que le Roi avoit bien voulu employer dans les préambules de ſes réponſes.

Ces diſcours devoient banir toute défiance, & diſſiper toute inquiétude des variations du Conſeil d'Angleterre. Toutefois Ménager avoit eu raiſon de les craindre. L'événement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé, & que la négociation ſe romproit peut-être lorſqu'elle paroiſſoit le plus près d'une heureuſe concluſion.

Prior vint chez lui, le matin du 6 Octobre, lui dire, de la part des Miniſtres, que l'article de Terre-Neuve ne pouvoit être accepté dans la forme, dont ils étoient convenus la veille. Les repréſentations des Marchands de Londres avoient cauſé ce changement, diſoit Prior. Ils y trouvoient, ſelon lui, des termes équivoques, & très-contraires à l'intérêt de leur commerce. Il propoſa donc de re-

mettre le tout aux Conférences de la paix. Envain Ménager offrit de supprimer les termes capables d'inspirer le moindre soupçon. L'expression la plus simple étoit de spécifier, que la liberté seroit réservée aux François de pêcher & de sécher sur les côtes de l'Isle de Terre-Neuve. La vraie difficulté de la part du Conseil d'Angleterre ne résidoit pas dans les expressions.

Un changement si subit & si peu attendu avoit une cause secrette. Prior ne l'approuvoit pas. Il avoua que l'incertitude du succès qu'auroit l'entreprise des Anglois sur le Canada, étoit le véritable motif de ces retardemens inopinés. Que si le projet de s'emparer de Québec réussissoit, la pêche de Terre-Neuve seroit absolument interdite aux François. A ces conditions, reprit Ménager, l'Angleterre déclare qu'elle ne veut point de paix, car elle doit compter

que le Roi continuera la guerre, plutôt que de céder sur un point si capital. Il fit voir quelle en étoit l'importance & le peu d'intérêt que les Anglois avoient de s'opposer à la décision de la Reine & de son Conseil, puisque l'Angleterre possédoit trois fois plus d'étendue de mer & de terrein, qu'il n'en falloit pour pêcher & sécher. Vous êtes, dit-il, gens d'honneur, vous m'avez donné votre parole, j'en demande l'exécution. La fantaisie de quelques Marchands, suscités peut-être par les ennemis du Gouvernement, ne doit pas prévéloir sur la promesse de la Reine. Prior promit de faire un rapport fidele de tout ce que Ménager lui avoit dit, il ne pouvoit rien faire de plus.

Il s'étoit passé peu d'heures depuis leur séparation, lorsque Prior vint annoncer à Ménager, que les Ministres consentoient enfin à laisser aux François, cette réserve si contestée de pêcher & de sécher

les morues à la côte de Terre-Neuve. Mais toute difficulté, sur le projet d'articles, n'étoit pas encore levée. Au contraire on en formoit de nouvelles. Elles ne regardoient pas l'Angleterre, mais ses Alliés. La Reine souhaitoit les satisfaire autant qu'il seroit possible, & surtout éviter les reproches & les déclamations qu'elle prévoyoit de la part des Hollandois.

Le 7 Octobre, Prior apporta le projet des changemens que les Ministres souhaitoient que Ménager voulût faire aux articles qu'il avoit remis entre leurs mains.

Ils demandoient, à l'égard du premier, que toute mention du Testament du feu Roi d'Espagne, Charles second, fût supprimée.

D'ajouter au second article ces mots, « sans excepter aucune des parties inté- » ressées dans la guerre, & que le com-

» merce sera rétabli à l'avantage de la
» Grande-Bretagne, de la Hollande, &
» des autres Nations. «

De supprimer les termes employés dans l'article quatriéme, au sujet de la barriere à laisser à l'Empire, & d'y substituer les expressions suivantes :

» Le Roi consent qu'il soit formé à
» l'Empire & à la Maison d'Autriche,
» une barriere sûre & convenable, &c. «

Les Ministres de la Reine demandoient encore, que les conditions que le Roi accorderoit au Duc de Savoye, seroient comprises dans un article à part, & séparé du Traité.

Que l'engagement de reconnoître la Reine de la Grande-Bretagne, la succession à cette Couronne établie dans la ligne Protestante, enfin la démolition de Dunkerque seroient particulierement spécifiés.

Ménager autorisé à signer les articles,

dont on étoit convenu réciproquement, répondit à Prior, qu'il n'avoit pas le pouvoir d'y rien changer, & que la variation du Conseil étoit étonnante, au moment où il ne s'agissoit plus que de signer des articles discutés, & réciproquement accordés. Prior en donna de mauvaises raisons. On trouvera, dit-il, de la part de la Hollande, une répugnance extrême à l'ouverture des Conférences. Il faut éviter toute expression capable d'exciter le moindre soupçon, & susceptible de la moindre glose. Dans cette vûe on vous demande quelques changemens légers, & qu'on ne peut dire contraires aux intentions du Roi. Si vous les refusez, vous apporterez un obstacle à la paix, également désirée de la France & de l'Angleterre.

Quand on vous propose de faire un article séparé en faveur du Duc de Savoye, le motif de cette proposition est

d'éviter les plaintes des Alliés, que les Hollandois ne manqueroient pas d'envenimer ; car il est aisé de juger que le Portugal, les Electeurs de Brandebourg & d'Hanovre, & plus encore la République de Hollande, ne se tairoient pas, si l'Angleterre gardoit le silence à leur égard, pendant qu'elle soutiendroit vivement les intérêts du Duc de Savoye. Nous devons pour le bien de la paix, éviter le reproche de partialité en faveur de nos Alliés, & de négligence envers les autres parties intéressées comme nous dans la même cause.

Prior soutint qu'il étoit essentiel d'expliquer bien clairement, que le Roi reconnoîtroit le titre de la Reine de la Grande-Bretagne ; car autrement les ennemis du Gouvernement, dont le nombre est grand, répandroient que c'est faire injure à la nation, que d'obmettre une condition absolument nécessaire à la paix. Peut-

être, diroient-ils encore, que cette omission prouve la conclusion secrette d'un Traité déja fait, dont la premiere condition est vraisemblablement, que le Roi reconnoîtra cette Princesse, comme Reine des trois Royaumes.

Il poursuivit son discours, & pour justifier la demande expresse de la démolition de Dunkerque, qu'on vouloit insérer dans les articles préliminaires, il dit que c'étoit rendre service au Roi que de le demander, & qu'il étoit de l'interêt de Sa Majesté de l'accorder ; que c'étoit sur cet unique fondement qu'on pourroit exiger & arracher des Hollandois le dédommagement de cette démolition ; qu'il étoit important de leur annoncer de bonne heure, qu'ils seroient chargés de fournir cet équivalent, & de les instruire de la cause.

Ménager, persuadé qu'il ne pouvoit franchir les bornes du pouvoir que le

Roi lui avoit confié, offrit de passer en France, & d'en rapporter incessamment la réponse. L'offre fut rejettée, la conjoncture étoit pressante, & l'état des affaires ne permettoit pas de perdre un seul instant. Il est vrai qu'il n'y avoit pas lieu d'espérer plus de succès d'un simple projet de propositions non-signées, tel qu'on l'envoyeroit en Hollande. C'étoit l'exposer inutilement à la censure des Alliés révoltés, contre toute proposition de paix, & de plus informés qu'elle se traitoit actuellement à Londres. Prior représenta que ce seroit donner aux Hollandois un vaste champ, de verbaliser & d'éluder l'ouverture des Conférences générales.

Les Ministres d'Angleterre avoient laissé perdre le moment de faire leurs observations & leurs demandes nouvelles. S'ils s'en étoient expliqués, avant que l'Abbé Gaultier partît pour aller en France

ce, il en eût rapporté la réponse, & Ménager ne se seroit pas trouvé dans l'embarras, ou de refuser ce qu'ils désiroient, ou d'agir sans ordre, & de passer ses pouvoirs. C'est ce qu'il répondit, & Prior l'exhorta à se servir de celui qu'il avoit nouvellement reçu. Ménager le pria de faire attention, que ce nouveau pouvoir étoit moins étendu que le premier, qu'il étoit restraint en conséquence des instances même des Anglois; qu'ils avoient trouvé le premier trop général, & que selon leur demande, le Roi avoit bien voulu en envoyer un second, plus particulier, plus spécial, qui n'autorisoit qu'à signer les seuls articles qui regardoient l'Angleterre.

Il offrit encore de les signer, de partir immédiatement après, & promit que dans huit jours, la Reine de la Grande-Bretagne seroit satisfaite. Prior continua de s'opposer, & plus fortement encore

au départ de Ménager ; le péril des délais étoit pressant. Les Hollandois avoient nommé le Pensionnaire d'Amsterdam (Buys) pour passer en Angleterre. Il falloit nécessairement le prévenir. Prior le représentant à Ménager, lui dit que la Reine avoit donné ordre d'écrire à Buys de différer son voyage ; qu'elle avoit fait dire au Comte de Stafford, son Ambassadeur en Hollande, alors à Londres, de retourner incessamment à la Haye ; qu'il étoit chargé de propositions qui seroient agréables aux Provinces-Unies, comme elles l'étoient aussi à cette Princesse. Si vous persistez, dit-il, dans vos refus, nous ne signerons rien : Dieu sçait quand se fera la paix. Ses instances furent inutiles, Ménager ne se rendit pas.

L'Abbé Gaultier lui apprit le lendemain que Prior, qu'il venoit de voir, accablé d'un chagrin mortel, lui avoit

dit que la négociation étoit au point de se rompre. Il en sentit les conséquences, & pour empêcher la rupture, il dressa promptement un nouveau projet conforme, quant à la substance, aux ordres qu'il avoit reçus, mais disposé, quant aux expressions, suivant le génie des Anglois. Toutefois il suivit scrupuleusement celles que le Roi lui avoit prescrites, au sujet de la reconnoissance de la Reine Anne, & de la démolition de Dunkerque.

Ce nouveau projet rétablit la bonne intelligence, on se promit de part & d'autre de signer le lendemain. L'intention de la Reine étoit de faire expédier des Lettres, scellées du grand sceau d'Angleterre, pour autoriser les deux Sécretaires d'Etat, conjointement avec Prior, à traiter comme ses Plénipotentiaires avec Ménager, revêtu des pouvoirs du Roi, & pour signer les actes dont ils con-

viendroient. On supposoit que cette formalité étoit nécessaire, pour garantir les Négociateurs Anglois des recherches qu'ils avoient lieu de craindre à l'avenir, & d'être accusés un jour d'avoir traité avec les ennemis de la Grande-Bretagne sans pouvoir légitime, sans même que l'ordre de la Reine, qu'ils feroient voir, eût été contresigné. Ce raisonnement étoit mal fondé, un ordre verbal du Souverain suffit pour autoriser un Secretaire d'Etat, qui parle & traite au nom de son maître; mais les ennemis des Ministres ne pensoient qu'à susciter des difficultés capables de traverser la négociation, ou tout au moins d'en retarder le succès. Ils empêcherent donc que cet acte, scellé du grand sceau, ne fût expédié. La mauvaise santé de la Reine, leur faisoit espérer que le tems viendroit; & qu'il n'étoit pas encore bien éloigné, où non-seulement ils ren-

verſeroient le Miniſtère préſent, mais de plus, ils ſe vengeroient de ceux qui le compoſoient. Les deux Sécretaires d'Etat reçurent ſeulement un ordre par écrit, & ſigné de la Reine leur Maîtreſſe, adreſſé à l'un & à l'autre de ſigner les articles convenus. En vertu de cet ordre, ils ſignerent le 8 Octobre, trois actes avec Ménager.

Le premier, écrit ſur deux colonnes, contenoit d'un côté, les conditions que demandoient l'Angleterre; & de l'autre, les réponſes du Roi. Les deux Sécretaires d'Etat déclarerent au bas de l'acte, que c'étoit en vertu d'un ordre exprès de la Reine, leur Maîtreſſe, qu'ils acceptoient leſdits articles comme articles préliminaires.

Le ſecond acte regardoit le Duc de Savoye, article demandé avec tant d'inſtance par les Miniſtres de la Grande-Bretagne.

Les articles proposés par la France, pour parvenir à la paix générale, étoient compris dans le troisieme acte, ainsi de part & d'autre, on convint du premier fondement d'une paix équitable ; bien différente de ces préliminaires odieux, que le Démon de la discorde sembloit avoit enfantés.

Jusqu'alors, il n'avoit pas été proposé à Ménager de le présenter à la Reine d'Angleterre. Après la signature, & lorsque les Ministres du Conseil se furent retirés, Prior l'avertit de la part du Sécretaire d'Etat, Saint Jean, de se rendre le lendemain à Windsor. Il n'y manqua pas. Saint Jean le conduisit en secret à l'appartement de la Reine, à huit heures du soir. Ils y monterent par un escalier dérobé, sans rencontrer personne que deux gardes, & dans l'anti-chambre une femme dans la confidence de cette Princesse.

roit sincerement la paix, & même ardemment, qu'elle étoit persuadée que le Roi ne la souhaitoit pas moins sincerement; & se servant d'une citation Latine, il dit, *ex duabus igitur gentibus faciamus unam gentem amicissimam.* Il ajouta que Buys étoit près d'arriver, nonobstant ce que la Reine avoit fait dire pour le retenir en Hollande. Je ne suis pas fâché, dit Oxford, qu'il apprenne de la bouche même de la Reine, à quel point elle désire la paix. Elle exprimera ses sentimens avec une fermeté qui ne permettra pas de douter de sa résolution. Je m'en rapporte à ce que M. de Saint Jean, que vous allez voir ici, vous en dira. Il doit aussi vous instruire des mesures prises pour ouvrir les Conférences. Enfin assurez le Roi, que Sa Majesté sera contente de nous, & nous espérons qu'elle voudra bien aussi nous rendre satisfaits.

Le

Le Grand-Trésorier étant sorti, Saint Jean qui venoit d'entrer, dit à Ménager, que le Comte de Stafford, Ambassadeur d'Angleterre en Hollande, avoit pris congé de la Reine pour retourner à son poste; qu'il seroit en mer en deux jours au plus tard, & que immédiatement après son arrivée à la Haye, il communiqueroit au Pensionnaire de Hollande, les propositions générales de la France pour la paix; qu'il lui diroit, que la Reine les trouvoit raisonnables; que la résolution étoit prise d'exclure toute Ville de la Province de Hollande, pour y tenir les Conférences; qu'on proposoit donc Nimegue, Utrecht, Liége, Aix-la-Chapelle, pour choisir entre ces Villes, celle où l'on établiroit le lieu de l'Assemblée des Ministres Plénipotentiaires.

Saint Jean apprit à Ménager, que la Reine avoit déja désigné les siens. » Le

„ premier, dit-il, est Robinson, Evêque
„ de Bristol, Garde du sceau privé ; c'est
„ un bon Anglican, bon Négociateur,
„ honnête homme, flegmatique ; il a ré-
„ sidé pendant 32 ans dans les Cours du
„ Nord, & pacifié les troubles entre la
„ Suede & le Dannemarck.

„ Le second est le Comte de Stafford,
„ actuellement Ambassadeur en Hollande.
„ C'est un Seigneur propre à brusquer une
„ entreprise comme un Colonel de Dra-
„ gons. Il exécutera vivement les ordres
„ de la Reine.

„ Prior sera le troisieme Plénipotentiare.
„ Je ne vous dis rien de son caractere &
„ de ses intentions, vous le connoissez,
„ & il est connu en France. J'aurai soin
„ de dresser les ordres qui leur seront en-
„ voyés. Cessez un moment d'être Mi-
„ nistre de France, soyez simplement té-
„ moin de notre bonne foi, & du desir
„ sincere que nous avons de la paix ; faites-

» en le rapport fidele à votre Cour lorſque » vous y retournerez ; mais obſervez que » nous ne pouvons nous départir des bien» ſéances, à l'égard de nos Alliés. Nous » en rempliſſons une, en faiſant partir en » même tems que Stafford, le Comte de » Rivers expreſſément pour aſſurer le » Duc de Hanover, que nous voulons » maintenir la ſucceſſion dans la ligne Pro» teſtante.

» Nous ne pouvons auſſi nous diſpen» ſer de faire enſorte que la Hollande & » que l'Empire obtiennent une barriere » ſûre & raiſonnable, telle que le Roi a » bien voulu la promettre.

» Un troiſiéme point que nous avons » fort à cœur, eſt la poſſeſſion & la jouiſ» ſance des avantages ſtipulés pour l'An» gleterre, par les articles que le Roi nous » a accordés.

» Plutôt que de céder ſur ces trois points, » il faudroit nous réſoudre à voir ce pays

» miférablement défolé pour fubvenir aux
» frais de la continuation de la guerre ; mais
» nous efpérons que ce qui a été promis
» fera ponctuellement exécuté. Il eft donc
» néceffaire que la France foit ferme & fa-
» cile ; ferme pour tenir tête aux Hollan-
» dois, s'ils conteftent les avantages pro-
» mis à l'Angleterre ; facile fur certains ar-
» ticles qu'il conviendra d'accorder pour
» le bien de la paix.

Ménager fe récria fur cette facilité, perfuadé que les Hollandois en abuferoient, comme ils avoient déja fait tant de fois. » Ils font avertis, répondit Saint-
» Jean ; nous leur avons déclaré, & fou-
» vent répeté, qu'après les dépenfes exceffi-
» ves que l'Angleterre a faites, elle fe croit
» en droit de former & de fixer leur bar-
» riere prétendue. Il n'eft pas de notre in-
» térêt qu'elle foit ni fi étendue ni fi forte.
» Enfin, éloignons & fupprimons tout dé-
» tour ordinairement attaché aux négocia-

» tions, allons au but. Il est question de
» faire la paix & de la faire promptement,
» & d'éviter les frais d'une nouvelle cam-
» pagne. Nous sommes assurés de notre
» Parlement, il agira de concert avec la
» Reine. Elle a commandé au Comte de
» Stafford de demander aux Etats-Généraux
» les passeports nécessaires pour les Pléni-
» potentiaires que le Roi nommera, & de
» les envoyer en France par un Courier
» exprès.

Les adieux faits, Saint-Jean apprit à Ménager, que cette Princesse avoit donné ordre de faire embarquer un Messager d'Etat dans le bâtiment destiné à le porter à Calais; qu'elle avoit jugé cette précaution nécessaire pour éviter les contre-tems. Que ce même Messager attendroit à Calais les réponses du Roi, pour les apporter à Londres.

Après que Saint-Jean fut sorti, Prior demeuré seul avec Ménager, fit l'éloge

du grand Tréſorier. Il loua ſon zèle pour la paix, ſa fermeté, la maniere intrépide dont il avoit ſoutenu & combattu les contradictions du Conſeil, & déterminé la réſolution de la Reine, au point d'impoſer ſilence à quiconque auroit oſé contredire ſes ſentimens. Enfin, il aſſura que cette Princeſſe en deſiroit ſi véritablement la concluſion, qu'elle propoſeroit Douvres ou même Londres, pour y tenir les conférences, ſi les Hollandois étoient aſſez mal conſeillés pour former de mauvaiſes difficultés.

Le grand Tréſorier & Saint-Jean ne ſe contenterent pas des aſſurances verbales qu'ils avoient données à Ménager, de la ſincérité des intentions de la Reine; ils répeterent encore les mêmes proteſtations dans les lettres qu'ils écrivirent, à l'occaſion de ſon retour en France, au Miniſtre du Roi chargé des Affaires étrangeres. Ils entretinrent depuis ſecrette-

ment ensemble une correspondance directe pendant le cours de la négociation de la paix à Utrecht. Le grand Trésorier prévoyoit que cette correspondance en tems de guerre, lui seroit peut-être un jour imputée comme un crime, ensorte qu'il ne voulut pas que Ménager fût instruit de la lettre qu'il avois écrite. Il la remit à l'Abbé Gaultier, & le chargea très-expressément de demander de sa part, que le Roi seul en eût connoissance.

Ce Ministre, dont le crédit étoit alors au plus haut degré auprès de la Reine sa maîtresse, obtint d'elle, comme un plaisir qu'elle feroit au Roi, d'accorder au Maréchal de Tallard la permission d'aller en France, & d'y séjourner sur sa parole pendant quatre mois, pour donner ordre à ses affaires domestiques.

Il avoit été conduit prisonnier en Angleterre après la malheureuse bataille d'Hocstet. La ville de Notingham lui fut

donnée pour prison. Il y jouissoit de la seule liberté de se promener & de chasser aux environs de cette Ville, obligé cependant d'y retourner coucher. Il étoit d'ailleurs observé de si près, qu'il sentoit toute l'étendue de sa captivité. Plusieurs Officiers pris à la même occasion, & transportés en Angleterre, avoient obtenu la permission de passer en France & d'y demeurer sur leur parole. Le Duc de Marlborough s'étoit presque engagé en 1709, lors des conférences de la Haye, de procurer la même grace au Maréchal de Tallard; mais après la rupture de ces conférences infructueuses, le Gouvernement d'Angleterre continua d'user à son égard de la même rigueur. On craignoit son esprit, sa pénétration, & que malgré les précautions prises pour lui ôter toute connoissance de l'état de l'Angleterre, il ne fût trop bien instruit de l'intérieur de ce Royaume. Plus on le croyoit capable

d'entamer & de conduire une négociation secrette, plus on eut d'attention & de sévérité à lui retrancher les moyens d'y parvenir.

Il faut pardonner à ceux qui touchés du vraisemblable, ignorant le vrai, ont répandu dans leurs mémoires imprimés, que le Maréchal de Tallard, pendant sa prison en Angleterre, avoit fait les premieres ouvertures de la paix. Ce n'est pas la seule fausseté donnée pour vérité. L'Abbé Gaultier eut l'honneur de porter les premieres paroles de la paix, & l'on doit à sa mémoire la justice de louer sa sagesse, sa discrétion, les bons avis qu'il donna pendant le cours de la négociation, sans abuser de la confiance des Ministres d'Angleterre.

A peine Ménager étoit-il parti de Londres, qu'on y reçut la nouvelle du désastre de l'escadre Angloise envoyée à la conquête du Canada. Le succès de cette

expédition paroiſſoit ſi ſûr à ceux du Conſeil de la Reine qui furent employés aux conférences, qu'ils ne ſe déſiſterent jamais de la prétention de conſerver Québec, perſuadés que les Anglois en étoient alors en poſſeſſion. Leur attente fut trompée ; le Chevalier Kill perdit ſept vaiſſeaux de charge, avec vingt-cinq compagnies des meilleures troupes de celles qu'il avoit ſous ſon commandement. Ainſi finit cette difficulté ſur la poſſeſſion de Québec.

Le Comte de Stafford qui partit pour la Hollande à peu près en même tems que Ménager retournoit en France, eut ordre de communiquer au Penſionnaire l'état de la négociation commencée à Londres, de l'informer de ce qui s'étoit paſſé entre les Miniſtres de la Reine & Ménager ; d'expliquer les raiſons qui juſqu'alors avoient empêché cette Princeſſe d'en faire part aux Etats-Généraux ; enfin

il devoit dire, que si elle s'étoit contentée de stipuler des conditions générales pour ses Alliés, c'étoit uniquement par la seule considération de ne pas s'ingérer à décider de leurs intérêts & de leurs prétentions, & dans la vûe de leur laisser l'entiere liberté d'en traiter eux-mêmes aux conférences de la paix: Que son intention étoit d'agir de concert avec ces mêmes Alliés, sans ombre de séparation; & que pour éviter tout soupçon de leur part, elle avoit refusé de traiter la paix générale en Angleterre.

Stafford devoit assurer le Pensionnaire, que la Reine sa maîtresse n'avoit stipulé en faveur de ses Sujets, aucun avantage au préjudice des Hollandois; que nulle offre de la part de la France, ne l'engageroit à faire la paix, si elle n'obtenoit par le Traité, que la République de Hollande fût satisfaite sur les articles de la barriere, du commerce, & sur ses autres prétentions.

Que tant d'égards joints à tout ce que l'Angleterre avoit fait pendant le cours de la guerre, justifieroient suffisamment la Reine de la Grande-Bretagne, quand même elle croiroit de sa prudence de régler l'intérêt de ses Sujets, comme le premier point avant tous les autres articles de la négociation; que toutefois elle vouloit bien représenter seulement; qu'elle pourroit justement se plaindre d'un procédé très-inégal de la part des Hollandois, s'ils continuoient à témoigner une injuste inquiétude de sa bonne foi & de sa conduite; que s'ils s'en rapportoient à son avis, elle leur conseilleroit de modérer leurs prétentions sur l'article de la barriere, & de composer pour en obtenir une partie raisonnable & suffisante pour la sûreté de l'Etat, plutôt que d'insister opiniâtrement sur le tout.

Qu'elle donneroit le même conseil aux Impériaux, soit à tels autres des

Alliés qui rappelleroient incessamment les préliminaires dressés en 1709, & rejetteroient toute proposition différente de ces articles. Que si les Hollandois fortement attachés à les soutenir, aimoient mieux continuer la guerre que de les abandonner, elle déclaroit que l'Angleterre n'étoit plus en état de soutenir un fardeau dont le poids inégalement porté par les Alliés, l'accabloit, pendant que de tous côtés ils se relâchoient de leurs engagemens. Qu'elle leur donnoit à choisir, ou de fournir régulierement leur contingent, soit en troupes, soit en vaisseaux, ou de faire la paix.

Entre les Villes que le Roi proposoit pour la traiter, la Reine d'Angleterre avoit choisi Utrecht. Le Comte de Stafford devoit en informer le Pensionnaire, le presser de déterminer ses Maîtres à consentir au même choix, & à lui remettre les passeports pour les Plénipotentiai-

cette raison d'une égale fermeté de sa part de la Reine, & de la Grande-Bretagne. Gaultier rappellant la conduite que les Etats-Généraux avoient tenue dans les négociations précédentes, n'eut pas de peine à faire voir qu'ils ne méritoient pas que le Roi eût pour eux la moindre complaisance, & que ce seroit beaucoup faire que de leur accorder les avantages que le bien de la paix ne permettoit pas de refuser aux instances que la Reine de la Grande-Bretagne feroit en leur faveur.

Il fit convenir ces Ministres que c'étoit de la part des Alliés que le Roi devoit recevoir un équivalent de la démolition de Dunkerque, proportionné au préjudice que la France souffriroit de cette importante démolition, uniquement accordée aux instances de cette Princesse, & comme la preuve la plus essentielle de l'amitié du Roi pour elle. Cet équivalent

déja traité, devoit être composé des Places spécifiées en Flandre, dont les ennemis s'étoient rendus maîtres pendant la guerre.

Comme il ne restoit plus dans les articles que Ménager avoit signés à Londres, que quelques difficultés légeres au sujet des termes d'*Amérique sur la mer du Nord*, Gaultier suivant l'ordre qu'il en avoit, promit aux deux Ministres Anglois que ces termes seroient expliqués à leur satisfaction. Il les assura l'un & l'autre de la confiance que le Roi prenoit en la droiture de leurs intentions, & confirma ces assurances par les lettres qu'il avoit reçues pour eux du Secrétaire d'Etat, écrites par ordre de Sa Majesté. Ainsi les articles signés à Londres par Ménager, furent tous approuvés, & sa négociation recevant sa derniere perfection, servit de plan aux instructions que le Roi donna peu de tems après à ses Plénipotentiaires pour la paix générale.

L'ouverture des conférences indiquées à Utrecht paroiſſoit prochaine, car elle étoit fixée au 12 de Janvier, & l'on étoit alors à la fin du mois de Novembre 1711. Mais la République de Hollande, ou pour mieux dire, ceux de ce Gouvernement qui deſiroient la continuation de la guerre, avoient peine à changer de ſentiment. C'étoit abandonner l'état où ils ſe croyoient élevés depuis quelques années, d'arbitres de l'Europe, de maîtres de diſpoſer des Royaumes & d'impoſer des loix aux plus grands Monarques : l'intérêt & la paſſion ſoutenoient ces idées flatteuſes. Les préliminaires de 1709, ouvrage du Penſionnaire Heinſius, étoient regardés comme une régle dont les Etats-Genéraux ne pouvoient s'écarter ſans riſquer la ruine de leur pays, & l'aſſujettiſſement de toute l'Europe à la puiſſance de la Maiſon de France. Les diſcours ordinaires à la Haye, rouloient communé-

ment ſur la néceſſité de faire de nouveaux efforts & de continuer la guerre plus vivement que jamais. On s'élevoit contre la conduite du nouveau Miniſtere d'Angleterre, traitée hautement de perfidie. On vouloit prévoir, & tout au moins faire croire aux Peuples, que la plus ſaine partie de la nation Angloiſe forceroit les traîtres à renoncer à toute négociation de la paix. Buys, Envoyé en Angleterre, étoit regardé comme une reſſource; on eſpéroit tout de ſes pratiques ſecrettes, de ſes manéges ſouterrains, encore plus que de ſes diſcours.

La principale commiſſion de ce Député, étoit de ſouffler le feu à Londres; & par quelque voie que ce fût, de faire enſorte que le nouveau Miniſtere fût changé. Il étoit ſi perſuadé qu'il y réuſſiroit, que croyant facilement ce qu'il deſiroit avec ardeur, il avoit dit avant ſon départ, que ſitôt qu'il auroit entretenu la

vancer, avant que de ſçavoir l'effet que produiroient les *remontrances* que Buys avoit ordre de faire à cette Princeſſe.

Ces prétendues remontrances étoient faites. L'objet en étoit d'expoſer à la Reine, que la République, prête à concourir à la paix générale, eſtimoit cependant que c'étoit trop riſquer que d'ouvrir les Conférences, avant que les articles, propoſés par la France, fuſſent expliqués plus particulierement, & rendus plus ſpécifiques.

Le Mémoire, ajoutoit que la Reine, malgré ces repréſentations, perſiſtoit conſtament dans la réſolution priſe de faire ouvrir inceſſamment les Conférences, ſur le fondement des articles ſignés à Londres. Elle avoit donc répondu déciſivement à Buys, que ces articles contenoient généralement toutes les prétentions que les Alliés pouvoient raiſonnablement former, & que jugeant qu'ils

étoient

plus, que lorſque toutes les conditions de la paix auroient été réglées dans ces conférences particulieres, les Anglois jouiroient dès le même inſtant de toutes les prérogatives ſtipulées en faveur de la nation Angloiſe, ſuivant la convention que Ménager en avoit ſignée.

Vers le même tems le Comte de Peterborough paſſant à Francfort, dit que l'Angleterre ne penſeroit pas à la paix, ſi l'Empereur vouloit envoyer ſur les bords du Rhin, ou dans les Pays-Bas, une partie des troupes qu'il avoit en Hongrie. On connoiſſoit le caractere de Peterborough, & la fertilité de ſon imagination, que la vérité ne contraignoit jamais. Il vouloit paroître inſtruit des ſecrets qu'on prenoit ſoin de lui cacher, & faire croire que la Reine d'Angleterre & ſes Miniſtres ne ſe déterminoient que de concert avec lui, & ſuivant ſon avis. Son diſcours ne cauſoit ni inquiétude ni ſoupçon de

bliroit en leur faveur le tarif de 1664, & qu'ils auroient une barriere telle que le Roi voudroit bien en confier le projet à la Reine.

Cette Princesse demandoit le pouvoir de promettre aussi au nom du Roi, une barriere au Duc de Savoye du côté de la France, sans préjudice des avantages que Leurs Majestés, de concert, lui procureroient du côté de l'Italie.

Ce Prince étoit l'Allié chéri de l'Angleterre, & celui que le ministère avoit le plus à cœur de favoriser. On étoit persuadé que si la République de Hollande & le Duc de Savoye agissoient de concert avec la Reine pour faciliter la paix, il seroit aisé d'en applanir bientôt les plus grandes difficultés, & de surmonter tout obstacle à sa conclusion.

Le Mémoire ajoutoit à la nécessité de satisfaire ces principaux Alliés, celle de contenter aussi l'Electeur de Brandebourg

& le Duc de Hanover, de reconnoître les qualités que l'un avoit prise de Roi de Prusse, l'autre d'Electeur qu'il s'étoit fait accorder par l'Empereur.

L'unique intention de la Reine d'Angleterre, en demandant au Roi de telles marques de confiance, étoit d'employer les moyens qu'elle sçavoit être les plus sûrs pour abréger toute longueur de négociation; comme elle étoit persuadée que ses intentions en ce point s'accordoient parfaitement avec celles du Roi, elle l'étoit aussi, qu'il ne seroit pas en peine de sa discrétion, dont elle renouvelloit les protestations, & promettoit de réserver pour elle seule, les confidences que le Roi voudroit bien lui faire, assurant qu'elle n'en useroit que pour le bien de la paix, si justement désirée de part & d'autre.

Ce Mémoire remis à l'Abbé Gaultier, fut accompagné des Lettres que

les deux Miniſtres lui confierent.

Le Comte d'Oxford, dans la ſienne, ſe rapportoit au Mémoire, principalement à ce que diroit celui qui s'en étoit chargé. Il aſſuroit que la Reine, ſa Maîtreſſe, perſiſteroit conſtamment dans la réſolution qu'elle avoit priſe de faire tout ce qui dépendroit d'elle pour avoir une paix bonne & ſolide, enſorte que ni les artifices des étrangers, ni la paſſion domeſtique ne ſeroient capables de la faire changer de ſentiment. » Elle s'en » eſt, ajoutoit-il, expliquée à Buys, ſe » remettant à la réponſe finale que le » Comte de Stafford devoit rendre de ſa » part en Hollande. J'oſe ajouter, » (*termes du Grand Tréſorier*) que quel- » ques d'fficultés qu'y trouvent les ſer- » viteurs, vous les verrez d'une fermeté » & conſtance à faire accomplir les réſo- » lutions & la piété de leur Reine. «

Oxford aſſuroit que la Reine, ſa Maî-

treſſe ; avoit été très-ſenſible à l'offre que le Roi lui avoit faite, d'envoyer ſes Plénipotentiaires en Angleterre pour y traiter la paix. Il jugeoit cependant que les propoſitions contenues dans le Mémoire, dont l'Abbé Gaultier étoit porteur, produiroient plus certainement l'effet que Sa Majeſté déſiroit, & que les Conférences s'ouvriroient ſans délai.

» A ſon égard, il feroit très-mal ſa » cour à la Reine, s'il ne faiſoit tout ce » qui dépendroit de ſon pouvoir, pour » cultiver l'amitié & la bonne correſ» pondance, dont dépendoient la liberté » & le repos de l'Europe. «

Les termes de la Lettre que Saint Jean écrivit à l'occaſion du départ de Gaultier, n'étoient ni moins forts ni moins expreſſifs que ceux du Comte d'Oxford. Il ſe rapportoit, comme lui, au Mémoire dont Gaultier étoit chargé, auſſibien

qu'à la relation qu'il feroit de l'état où se trouvoit l'affaire importante de la paix. Il assuroit de la sincérité de la Reine sa Maîtresse, & n'oublioit rien pour mettre en tout leur jour les preuves qu'elle en avoit données jusqu'alors. Saint Jean convenoit, qu'en Angleterre comme ailleurs, les mal-intentionnés travailloient de tout leur pouvoir à semer & entretenir la défiance. Toutefois, selon lui, on ne devoit pas être en peine de leurs efforts, puisqu'il ne dépendoit que du Roi de les rendre inutiles. Il disoit que ce seroit le fruit des éclaircissemens demandés à Sa Majesté, & qu'elle avoit bien voulu promettre : qu'ils dissiperoient les nuages, & que les Ministres de la Reine useroient de ses lumieres avec tant de retenue, que si le Roi vouloit comme autrefois, offrir un plan de préliminaires spécifiques, la Reine ne voudroit jamais le communiquer à ses

Alliés ; ainsi les éclaircissemens que Gaultier devoit apporter à Londres, étoient d'autant plus désirés, que lorsqu'ils seroient arrivés, Saint Jean répondoit, que le Parlement prêt à s'assembler, se porteroit à la paix autant qu'il s'étoit jamais porté à la guerre.

La sincérité de ce Ministre déja connue, ne laissoit pas lieu de douter qu'il n'écrivît ce qu'il pensoit en effet des dispositions de la nation Angloise ; mais quoique la paix fût desirée en Angleterre, le crédit de ceux qui la traversoient, n'étoit pas encore anéanti, leur intérêt particulier les animoit autant que leur passion contre le nouveau ministère, qu'ils espéroient renverser, s'ils parvenoient à prolonger la guerre.

Buys & les autres Ministres des Alliés, fondoient leurs espérances sur cette animosité des Wigths contre les nouveaux Ministres.

Le premier, avant que de partir de la Haye, s'étoit vanté que la Reine ne résisteroit pas un moment à ses éloquentes représentations. L'évenement avoit trompé ses espérances, & c'étoit de la bouche même de cette Princesse, qu'il avoit entendu qu'elle vouloit la paix, & voir au plutôt cesser les oppositions que les Hollandois formoient encore à l'ouverture des Conférences.

Il n'avoit pas été plus content des réponses du Grand Trésorier, principal Ministre, conformes à la déclaration de la Reine sa Maîtresse. Buys étoit encore mal satisfait que le Grand Trésorier lui eût reproché, que depuis cinq ans la République de Hollande manquoit à ses engagemens, & ne satisfaisoit point à la part qu'elle étoit obligée de fournir, suivant le Traité de la grande alliance. A ce reproche, Oxford avoit ajouté une question embarrassante & fâcheuse. » Vos

» Maîtres, dit-il à Buys, sont-ils en état » de réparer le passé, & de satisfaire » désormais à leurs engagemens? «

La vanité du Ministre Hollandois, avoit succombé à cette question. Forcé par la vérité, il avoit avoué qu'il étoit impossible à sa République, de remplir désormais ses obligations; ainsi désespérant de persuader, par la raison, qui n'est bonne qu'autant qu'elle est soutenue par la vérité, il eut recours à d'autres moyens, & se confirma dans la pensée, qu'il ne réussiroit qu'en se livrant absolument aux Wigths, & se liant étroitement avec les Ministres Etrangers, mécontens du Gouvernement.

Un des principaux, étoit alors le Comte de Gallas, Ministre de l'Empereur, mais admis & reconnu à la Cour d'Angleterre sous le titre d'Ambassadeur de l'Archiduc, comme Roi d-Espagne.

Il paſſoit pour homme ſage, & pour un des plus éclairés de ceux que la Cour de Vienne employoit dans les Pays étrangers. Le ſéjour qu'il avoit fait à Londres, ſuffiſoit pour connoître l'eſprit du Gouvernement, le crédit & le caractere de ceux qui avoient le plus de part à l'adminiſtration des principales affaires, & le génie de la nation. Toutefois il ſe trompa; mais il eſt néceſſaire, pour connoître ſes erreurs, de remonter à l'année 1710, & d'expoſer de quelle maniere ſe conduiſit ce Miniſtre, dont on vantoit la prudence & les lumieres.

Gallas accoutumé à voir toute l'autorité entre les mains des Wigths, crut toujours que leur crédit étoit inébranlable, enſorte que lorſqu'on l'avertit cette même année de la deſtitution prochaine de Sunderland & de celle de Godolfin, dont elle ſeroit ſuivie; il n'ajouta foi à ces avis, qu'après que l'évene-

ment les eut vérifiés. Il traita de même de fausse prédiction, l'avertissement qu'on lui donna de la dissolution prochaine du Parlement, & de la convocation d'un nouveau, dont les Membres dépendroient de la Cour & du nouveau ministère.

Enfin, prévenu que l'Angleterre animée à la continuation de la guerre plus que nul autre des Alliés, ne se désisteroit jamais de ses engagemens, il ne put se persuader qu'elle changeât de maximes, quand même les Thorys, directement opposés à celles des Wigths, se maintiendroient possesseurs paisibles du ministère.

Il ne pouvoit croire aussi, que la faveur de la Reine fût suffisante, pour les y placer & les y conserver. Il voyoit le parti contraire encore maître des grandes Charges & de l'argent du Royaume. Il jugeoit que c'étoient de fortes entra-

ves , dont il feroit bien difficile à cette Princeffe de fe dégager, nonobftant fon inclination pour les Thorys, & les leçons qu'elle recevoit d'Harley dans les Conférences fecrettes qu'il avoit avec elle. Gallas dédaigna les manéges d'un homme, qu'il appelloit indigne & de baffe fortune.

Plufieurs Wigths, ainfi que Gallas, regardoient, comme fans fondement, les bruits d'un changement total & prochain. Ils étoient cependant trop importans pour les négliger abfolument. Il fut donc réfolu entr'eux que pour diffiper l'orage qui groffiffoit, les Miniftres des Alliés, réfidens à la Cour d'Angleterre, demanderoient tous à leurs Maîtres des ordres précis, de repréfenter vivement à la Reine, qu'elle ne pouvoit changer fes Miniftres fans faire un tort confidérable à la caufe commune.

Le Comte Maffei étoit alors à Lon-

dres, en qualité d'Envoyé du Duc de Savoye. Miniſtre d'un Prince habile, il n'étoit pas moins fin, moins adroit que ſon Maître. Il avoit été long-tems employé en la même qualité d'Envoyé auprès du feu Roi Guillaume. Son expérience, & la connoiſſance particuliere qu'il avoit du génie des Anglois, ſuffiſoient pour lui faire comprendre qu'il n'étoit & ne devoit être du goût d'aucun Prince, ni de ſon ſervice, ni du bien de ſon Etat, que le choix ou l'excluſion de ſes Miniſtres dépendît de l'affection ou de la haine, bien ou mal fondée, d'une Puiſſance étrangere. Maffei ſuivant ſes lumieres, refuſa donc d'entrer dans l'aſſociation propoſée.

Les changemens ſe firent, ainſi qu'il a été précédemment rapporté; alors Gallas, perſuadé que la Reine ne réſiſteroit pas à ſes repréſentations, obtint une audience de cette Princeſſe, & lui parla

avec tant de vivacité, que les nouveaux Miniſtres, qu'il attaquoit perſonnellement, auroient dès-lors demandé à l'Empereur de déſavouer ſon indiſcrétion, & de le rappeller, s'ils euſſent crû être aſſez affermis pour hazarder une pareille démarche.

Gallas jugea qu'ils ne lui pardonneroient pas celle qu'il avoit faite, & quoiqu'il pût interprêter favorablement la réponſe gracieuſe qu'il reçut de cette Princeſſe, il ſupplia l'Archiduc de lui accorder, & ſon congé & le Gouvernement de Limbourg, comme un prétexte honorable de cacher la cauſe véritable de ſon rappel. Il obtint l'un & l'autre, & le Comte de Kinski fut nommé pour lui ſuccéder en Angleterre. Un tel changement ne convenoit pas aux Wigths, ils avoient plus d'un deſſein. Les repréſentations faites ne ſuffiſoient pas. Ils croyoient le ſéjour de Gallas à Londres

nécessaire à l'accomplissement parfait de leurs projets. Ils s'adresserent donc au Prince Eugene, lui représenterent les suites fatales du rappel de cet Ambassadeur, dans une conjoncture si critique. Ils déclarerent que, comme ils avoient une confiance entiere en Gallas, il étoit de l'intérêt de l'Empereur de le laisser en Angleterre. Ils obtinrent donc qu'il demeureroit à Londres jusqu'à nouvel ordre.

L'Empereur Joseph vivoit encore. Le Roi d'Espagne avoit perdu la bataille de Saragosse, & l'on croyoit que l'Archiduc ne trouveroit plus d'obstacle capable d'arrêter ses progrès. Gallas persuadé que ce Prince recueilleroit incessamment le fruit de sa victoire, voulut sonder si cet évenement, si décisif en apparence, n'inspireroit pas à Harley des sentimens plus favorables à la Maison d'Autriche. Il fut content des paroles du Ministre Anglois,

mais si mal satisfait de la réalité, qu'il écrivit à Vienne, que Harley étoit un fourbe, ennemi, dans le fond, de la Cour Impériale. Il crut cependant qu'il étoit à propos de le ménager, aussi bien que les nouveaux Ministres, puisqu'il ne pouvoit parvenir à les détruire. Comme il n'en perdoit pas encore l'espérance, ces ménagemens furent portés si loin qu'ils allarmerent les Wigths, au point que Marlborough & Godolfin vinrent ensemble trouver Gallas, & lui demander raison d'un tel changement de conduite & de ses égards ». pour des » gens d'un jour, qui ne seroient jamais » ses amis, gens uniquement occupés » de leurs intérêts sordides, prêts à sa» crifier la cause commune à la France, » lorsqu'ils se croiroient assez affermis » pour lever le masque, & cesser de » feindre un reste d'attachement aux » Puissances confédérées; car il n'y avoit

» pas lieu de douter, ſelon eux, que les
» nouveaux Miniſtres n'euſſent déja lié
» une correſpondance ſecrette avec la
» France, mais ils n'en étoient pas en-
» core au but qu'ils ſe propoſoient.
» Avant qu'ils y parvinſſent, on pour-
» roit mettre de terribles obſtacles au
» ſuccès de leurs deſſeins. «

Les promeſſes de deux hommes illuſ-
tres, tels que Marlborough & Godolfin,
ranimerent Gallas, & l'exciterent à faire
» tout ce que ſon devoir, la juſtice,
» dirent-ils, & la ſaine politique de-
» mandoient de lui, pour appuyer tout
» ce que les amis de ſon Maître entre-
» prendroient pour le bien commun de
» la grande alliance. « Il s'engagea plus
étroitement que jamais avec les Wigths,
entra dans leurs projets, & promit tout,
avec d'autant plus de facilité, qu'il avoit
reconnu beaucoup de froideur pour lui,
de la part des nouveaux Miniſtres, bien

instruits de ses liaisons particulieres avec le parti contraire à la Cour.

Il fut donc question de dresser des projets pour la continuation de la guerre. Gallas promit de présenter, au nom de l'Empereur, ceux que Marlborough & Godolfin lui remettroient. Ils devoient être si plausibles, la facilité des succès si clairement démontrée, que les nouveaux Ministres n'oseroient les contredire ; & s'ils avoient le front de s'y opposer, une telle résistance à des moyens certains & évidens de réduire la France, feroit tomber la haine générale de la nation Angloise, sur les mauvais Conseillers de la Reine.

Leurs ennemis, pour les rendre odieux, supposoient une négociation qui n'étoit pas encore entamée ; car elle ne le fut, & les paroles très-générales ne furent portées par l'Abbé Gaultier, qu'au mois de Janvier 1711. On étoit alors vers la

fin de l'année 1710. Aussi les Ministres Anglois qui désiroient la paix, instruits que quelques-uns des Alliés ne la désiroient, & n'en avoient pas moins de besoin que l'Angleterre, craignoient que quelqu'un d'eux ne prévînt la Reine leur Maîtresse, & n'obtînt, par un empressement intéressé, la récompense que le Roi ne refuseroit pas à celui qui se détacheroit le premier de l'alliance commune.

Le Duc de Savoye, le mieux traité de tous, étoit le plus suspect à la Cour de Vienne. Plus elle lui avoit accordé d'avantages, pressée par l'Angleterre & par la Hollande, plus elle soupçonnoit sa bonne foi & les démarches secrettes qu'il feroit, peut-être pour obtenir, par des Traités contraires, que les conditions qu'il avoit arrachées de l'Empereur, fussent confirmées. Gallas avoit un ordre particulier d'observer très-exactement les pas de Maffei, & les propositions

qu'il pourroit faire à la Cour d'Angleterre.

Tous les Alliés devenoient suspects à la Cour de Vienne, persuadée que leur vûe principale, étoit d'obtenir des traitemens favorables, à proportion de leur empressement, à se détacher de la grande alliance.

La défiance n'étoit pas moindre, à l'égard du Roi de Portugal, que du Duc de Savoye, & Gallas ne cessoit d'écrire à Vienne, qu'il y avoit une négociation secrette entre la France & l'Angleterre. Il n'en étoit cependant pas question, & l'Abbé Gaultier n'avoit pas encore été envoyé en France. Malgré ces défiances, il ne découvrit, ni les premiers voyages de Gaultier, ni celui que Prior fit à Fontainebleau au mois de Juillet 1711.

L'agitation du Ministre Allemand, convenoit aux Wigths; ils n'oublioient rien pour l'entretenir. Le Comte de

Stafford eut permiſſion en 1710, de paſſer de Hollande en Angleterre, pour ſes affaires particulieres. Ce fut pour Gallas un nouveau ſujet d'inquiétude, il ne douta pas que Stafford, ſous prétexte de ſes affaires particulieres, ne fût venu à Londres pour y recevoir les inſtructions ſecrettes & verbales, que les nouveaux Miniſtres lui donneroient pour un Traité de paix à faire ſéparément avec la France.

Enfin il aſſura poſitivement les Miniſtres de l'Empereur à Vienne & en Hollande, que c'étoit de concert avec la France, que les Anglois formoient une entrepriſe ſur le Canada, qu'il ſuppoſoit cédé à l'Angleterre par un article du Traité de paix.

Ces avis ſi mal fondés, étoient ordinairement accompagnés de déclamations outrées, contre la perfidie de l'Angleterre. Ceux qu'il accabloit des noms

les plus odieux, étoient le Comte d'Oxford & Saint Jean, & selon lui, ce qu'on pouvoit penser de plus favorable pour eux, se réduisoit à croire, que s'ils ne trahissoient pas leur patrie, ils étoient au moins très-inférieurs à leurs prédécesseurs, puisqu'ils se sentoient accablés du poids d'une guerre, que les autres avoient soutenue avec gloire pendant le cours de leur ministère.

Les libelles composés à Londres, étoient ramassés avec soin, & envoyés en Hollande & en Allemagne, où ils étoient imprimés.

Les premieres propositions de paix étoient faites, & la négociation réellement entamée, lorsque l'Empereur Joseph mourut au mois d'Avril 1711. Cet évenement imprévu, déconcerta les projets de guerre, mais sans changer l'animosité de ses partisans. Gallas se préparoit à faire sur le papier, une longue

énumération des forces de son nouveau Maître, mais son projet ne fut pas approuvé du Comte de Sinzendorff, qu'il avoit consulté, avant que de présenter à la Reine d'Angleterre, l'état prétendu des Troupes de l'Archiduc, montant, selon lui, à quatre-vingt mille hommes.

Il crut devoir changer de conduite à l'égard du Conseil d'Angleterre, principalement dans une conjoncture, où l'Archiduc avoit besoin de l'assistance de la Reine de la Grande-Bretagne & de ses Alliés, pour obtenir la dignité Impériale.

Ce Prince étoit alors dans l'embarras du parti qu'il prendroit, ou de passer en Allemagne, ou de continuer encore son séjour à Barcelone. Le premier parti convenoit à l'intérêt pressant qu'il avoit de se faire élire Empereur. L'Impératrice, sa mere, Régente des pays héréditaires de la Maison d'Autriche,

& le Conſeil de Vienne le ſollicitoient de ſe rendre au plutôt dans ſes Etats, & de laiſſer l'Archiducheſſe ſa femme, à Barcelone. Tous craignoient le ſuccès des négociations que la France ne manqueroit pas de faire, pour l'exclure d'une dignité devenue comme héréditaire dans ſa Maiſon.

L'Archiduc perſuadé que c'étoit renoncer à l'Eſpagne, que d'en ſortir lorſque l'état des affaires de ſon Compétiteur étoit infiniment ſupérieur aux ſiennes, ne pouvoit ſe réſoudre à lui laiſſer le prix de la guerre & celui de la victoire, en lui abandonnant l'Eſpagne pour obtenir la Couronne Impériale. Il remit cependant à la déciſion de la Reine d'Angleterre le parti qu'il auroit à prendre, & ſon Ambaſſadeur chercha pour lors à ſe réconcilier avec les Miniſtres. C'étoit à peu près dans le tems que Prior, Envoyé en France, en revenoit, conduiſant

duisant avec lui Ménager & l'Abbé Gaultier.

Le Grand Trésorier jugea qu'en ce moment, il ne convenoit pas d'irriter Gallas. L'affabilité toute nouvelle du Ministre Anglois trompa l'Ambassadeur, & le séduisit au point, qu'il assura son Maître, que l'esprit du ministère étoit entierement changé; qu'il n'étoit plus question de paix avec la France, que le Trésorier commençoit à parler de faire une autre campagne. Enfin Gallas désavouant tout ce qu'il avoit précédemment écrit, & toujours mal informé, s'excusoit de l'avis qu'il avoit donné d'un Traité secret avec la France, & se justifioit sur ce que son devoir l'obligeoit de rendre compte de ce qu'il entendoit dire. Il se vit bientôt dans la nécessité de faire une apologie différente. Les Conférences de Ménager avec les Ministres d'Angleterre, les conditions proposées &

convenues, ne demeurent pas long-tems secretes; il fallut alors prendre un autre ton. Gallas protesta que son Maître mourroit l'épée à la main, plutôt que d'abandonner ses prétentions sur l'Espagne, & de se contenter de la partie de l'Italie, dont il étoit actuellement en possession. Gallas ne trouvoit d'autre parti à prendre pour l'Archiduc, que de protester, & contre la paix, & contre toute Assemblée à former, & pour la traiter & pour la conclure. Ainsi les protestations étant son unique ressource, il vouloit que le Duc d'Hannover en fit une; que les autres Princes de l'Empire suivissent son exemple, & si ces démarches étoient sans effet, il pensoit que le tems qu'il falloit gagner, pourroit au moins produire des incidens capables de changer la face des affaires en Angleterre.

Un des incidens qui devoit arriver comme imprévû, étoit depuis quelque tems

médité par les ennemis du Gouvernement. L'évenement en étoit fixé au mois de Novembre, & le Ministre de l'Archiduc l'attendoit comme un de ces cas merveilleux, produits par les ressorts d'une politique rafinée. L'exécution concertée dès le mois de Mai précédent, s'étoit trouvée alors impossible. Elle devoit se faire le jour qu'on observeroit à Londres la ridicule cérémonie de promener en pompe dans les rues de la ville, & de brûler ensuite l'effigie du Pape, espece de fête qui rassemble des gens de toute espece, toujours prêts à exciter le désordre, le pillage & la sédition. A cette occasion les mécontens se proposoient de soulever le peuple, & d'attribuer à sa fureur les moyens qu'elle leur prêteroit de se venger cruellement de leurs ennemis, & de renverser le Gouvernement.

Pendant que Gallas se flattoit de ces

espérances, il reçut du Bureau de la Sécretairerie d'Etat, les articles signés entre Ménager & les deux Sécretaires d'Etat d'Angleterre. Si ces articles l'irriterent, il ne fut pas moins irrité de la maniere dont les Ministres Anglois les lui communiquerent enveloppés d'une simple feuille de papier, sans lui marquer verbalement, ni par écrit, de quelle part ils lui étoient envoyés. Il les fit imprimer, & crut se venger. L'Imprimeur menacé de la prison, déclara qu'il les avoit reçus de Gallas avec ordre de les imprimer. Alors les Ministres se crurent dispensés de toutes mesures à son égard, & représenterent à la Reine leur Maîtresse, qu'il étoit de son service de faire sortir au plutôt de son Royaume, un homme qui abusoit de son caractere pour y tramer des pratiques criminelles.

La Reine eut peine à se rendre à leurs instances. Elle considéroit Gallas, &

l'estimoit homme d'honneur. D'ailleurs elle croyoit que ce seroit une espece d'affront fait à l'Archiduc ; & comme une rupture, de faire ainsi sortir d'Angleterre le Ministre de ce Prince. Peut-être, dit-elle, est-il faussement accusé de plusieurs faits graves, dont il n'est pas coupable.

Saint Jean l'éclaircit, & prouva que les accusations étoient fondées sur la vérité. La Reine ordonna donc d'interdire sa Cour à Gallas, de lui déclarer que ses Ministres n'auroient désormais avec lui nulle communication, & d'en avertir l'Archiduc.

En exécution de l'ordre de la Reine, le Maître des cérémonies faisant en Angleterre la fonction d'Introducteur des Ambassadeurs, lui déclara que la Reine, offensée de sa mauvaise conduite, vouloit qu'il s'abstînt de paroître à la Cour, & de faire aucune fonction de Ministre public ; puisqu'elle ne le regardoit

plus comme en ayant le caractere. Il demanda s'il pouvoit sçavoir les motifs de cette sévérité, & ce qu'il avoit fait pour la mériter. L'introducteur répondit qu'on auroit soin d'en informer son Maître.

Ces faits précéderent l'arrivée de Gaultier à Versailles. Il rendit compte, & des circonstances dont il étoit instruit, & de ce qu'il sçavoit de l'état présent de l'Angleterre.

Buys traité à cette Cour plus favorablement que Gallas, n'y faisoit pas de plus grands progrès. La Reine d'Angleterre lui avoit déclaré qu'elle vouloit la paix, & qu'on ouvrît incessamment les Conférences pour y travailler sérieusement. Ce n'étoit ni l'objet du voyage de Buys, ni le succès qu'il s'en étoit promis. Il s'étoit flatté de rompre absolument toute négociation, ou s'il ne pouvoit y parvenir, d'employer tant de voies pour dé-

truire le nouveau ministère, qu'en le renversant, il parviendroit au moins à prolonger la guerre. On ne parloit à la Haye que de la continuer plus vivement que jamais. Les déclamations contre les Ministres de la Reine Anne étoient sans bornes. On les décrivit comme traîtres à la Patrie, aussi bien qu'à ses Alliés, comme gens corrompus par l'argent de la France, & Buys à Londres n'en parloit, ni plus discretement, ni avec plus de vérité. Tous les mécontens, soit Wigths, soit étrangers, étoient bien reçus chez lui; il prenoit soin des les y attirer & remplissoit parfaitement la mission principale qu'il avoit reçu de souffler le feu, & de tout entreprendre, soit pour ruiner les nouveaux Ministres, soit pour rétablir leurs adversaires en possession du Gouvernement. Sa liaison intime & principale, étoit Bothmar envoyé du Duc d'Hanover.

Ce Prince alors héritier présomptif de la Couronne d'Angleterre, regardoit le parti des Wigths comme l'appui principal de la succession, établie dans la ligne Protestante, dont le premier fruit devoit être en sa faveur & celle de sa Maison.

Les Wigths de leur part attendoient impatiemment son régne, comme le moment où devenus supérieurs à leurs ennemis, ils reprendroient sans contradiction toute l'autorité que les Thorys leur avoient enlevée. Mais l'union, les démarches & les instances des Ministres étrangers ne suffisoient pas pour procurer ce changement, avant que le Duc d'Hanover parvînt à la Couronne d'Angleterre. Cet instant désiré dépendoit de la vie de la Reine, & par conséquent il étoit incertain. Il falloit donc pendant qu'elle régnoit encore, donner plus de poids aux représentations faites jusqu'alors inutile-

ment. Le parti contraire au Gouvernement imagina pour les appuyer, d'appeller à Londres un Général, fameux par les services signalés qu'il avoit rendus aux Alliés pendant le cours de la guerre. Ils inviterent donc le Prince Eugene & le presserent de venir à leur secours. Le Duc de Marlborough lui persuada de passer incessamment à Londres. Bothmar crut lui préparer les voyes, en présentant, au nom du Duc d'Hanover, un mémoire à la Reine de la Grande-Bretagne, pour la détourner de toute négociation avec la France, séparément de ses Alliés, sur d'autres fondemens que celui des préliminaires proposés en 1709.

Dieu maître de la durée comme des événemens de la guerre, ainsi que du retour de la paix avoit fixé le terme de l'un & de l'autre. Il approchoit, & les hommes envain se seroient opposés à

l'ordre ſouverain de la Providence. Tant de manéges pour empêcher le rétabliſſement de la tranquillité publique, ne ſervirent qu'à déſunir les Alliés; à meſure que la défiance entr'eux s'introduiſoit, la confiance au contraire s'établiſſoit & ſe fortifioit entre les Miniſtres de France & d'Angleterre. Oxford, Grand Tréſorier, & Saint Jean, Sécretaire d'Etat, étoient particulierement chargés du détail & de la conduite de la négociation.

L'Abbé Gaultier, porteur des paroles réciproques, ne fut pas retenu long-tems à Verſailles. Le Roi lui fit remettre un mémoire ſervant de réponſe aux queſtions faites par les Miniſtres Anglois, & contenant les éclairciſſemens demandés au nom de la Reine leur Maîtreſſe. Il pouvoit ſervir de canevas aux inſtructions que le Roi ſe propoſoit de donner à ſes Plénipotentiaires pour la paix. C'é-

toit par conséquent une preuve incontestable de la confiance singuliere, que Sa Majesté prenoit en la sincérité de la Reine de la Grande-Bretagne, & véritablement cette Princesse n'étoit plus regardée comme ennemie, mais comme une amie discrette, prudente, sûre, à qui l'on pouvoit s'ouvrir sans crainte, & comme incapable de trahir le secret, dont elle sçavoit cependant faire usage par dégrés & suivant que les conjonctures le demandoient.

Les principaux articles du mémoire portoient, que le Roi consentiroit en premier lieu, à donner aux Hollandois une barriere suffisante pour assûrer la tranquillité de leur pays, aussi bien qu'à rétablir le commerce à leur avantage, si de leur part ils concouroient de bonne foi au rétablissement de la paix.

En second lieu il étoit dit, qu'avant que de régler cette barriere, il étoit

nécessaire de s'accorder sur la destination des Pays-Bas, & de régler à quel Prince ils appartiendroient.

Le Roi d'Espagne avoit cédé ces Provinces à l'Electeur de Baviere. Le Roi demandoit l'exécution d'un traité, que lui-même avoit signé. Sa Majesté consentoit cependant, pour calmer toute inquiétude de la part des Hollandois, qu'ils eussent le droit de mettre & de tenir dans les places fortes des Pays-Bas, des garnisons qui seroient payées & entretenues aux dépens du pays; ils auroient ainsi une double barriere, suffisante pour calmer raisonnablement toute crainte de la France.

Dans cette vûe, le Roi consentoit à laisser aux Etats-Généraux Menin & sa Verge, d'y ajouter encore Ypres & sa Chatellenie, Furnes & le Furnembach.

Troisiemement, le Roi demandoit pour l'équivalent de ces Places, que les

villes d'Aire, de Bethune, de Saint Venant, de Bouchain, de Douay, & leurs dépendances lui fussent rendues.

Quatriemement, Sa Majesté confirmoit, à l'égard de l'Angleterre, la promesse de faire démolir tous les ouvrages des fortifications de Dunkerque, tant sur terre que sur mer. Elle spécifioit pour équivalent la restitution qu'elle demandoit des villes de Lille & de Tournay avec leurs dépendances.

Le Roi confia cependant à la Reine de la Grande-Bretagne, qu'il se contenteroit de la restitution de la ville & de la Citadelle de Lille avec ses dépendances, & se désisteroit de celle de Tournay, plutôt que de retarder la paix en insistant opiniâtrement sur cette restitution.

Cinquiemement, une condition que le Roi avoit fort à cœur, étoit celle du rétablissement de l'Electeur de Baviere dans tous ses Etats, rang & dignités;

avec la restitution parfaite de ce qui lui avoit été enlevé d'artillerie, meubles, pierreries, & généralement de tous ses effets.

Le Roi jugeoit que s'il étoit impossible d'obtenir en faveur de ce Prince une restitution si juste, peut-être pourroit-on le porter à céder ses Etats & sa dignité d'Electeur au Prince son fils, lui donnant en même tems en mariage l'Archiduchesse, fille aînée du défunt Empereur Joseph, à condition toutefois que l'Electeur auroit pour lui-même la souveraineté des Pays-Bas, & s'en contenteroit en échange de la Baviere, laissant aux Hollandois la garde des Places fortes, & le pays chargé de l'entretien des garnisons.

D'autres équivalens proposés en faveur de l'Electeur de Baviere, n'ont servi qu'à faire voir l'extrême attention que le Roi donnoit aux intérêts d'un

Allié fidele, dépouillé de ses Etats injustement, & contre les constitutions de l'Empire en haine de son attachement à la juste cause de Sa Majesté, & du Roi d'Espagne son petit-fils.

Comme il y avoit lieu de croire que si les Hollandois agissoient de bonne foi, & de concert avec l'Angleterre, ils auroient beaucoup de crédit sur le reste de leurs Alliés, pour le réglement des conditions de la paix ; Sa Majesté voulut encore engager la République de Hollande, par l'appas de son commerce, à seconder les demandes de l'Electeur de Baviere. Le Roi promit pour cet effet, d'accorder aux Hollandois le tarif de 1664, & l'exemption si désirée du payement de cinquante sols par tonneau, s'ils contribuoient à procurer à ce Prince une des conditions proposées en sa faveur.

Au défaut de ces offices & du succès, le Roi bornoit à leur accorder le tarif de 1669.

L'engagement que Ménager avoit pris & signé en faveur du Duc de Savoye étoit confirmé. Le Roi déclaroit de plus, que loin de s'opposer à l'agrandissement de ce Prince en Italie ; il croiroit du bien de cette partie de l'Europe, qu'il unit encore le reste du Milanez à ce qu'il possédoit déja de ce Duché.

Sa Majesté voulut bien confier à la Reine de la Grande-Bretagne & à ses Ministres, qu'en ce cas elle consentiroit sans peine à le reconnoître en qualité de Roi de Lombardie.

Elle insistoit sur la restitution d'Exilles & de Fenestrelle. Comme elle s'expliquoit sur les prétentions de tous ses ennemis, elle déclara par le même mémoire, qu'elle ne feroit aucune difficulté de reconnoître en la personne de l'Electeur de Brandebourg, la qualité qu'il s'étoit attribuée de Roi de Prusse. Qu'elle en useroit de même en qualité du nou-

vième Electorat, créé par l'Empereur en faveur du Duc d'Hanover, elle remettoit seulement l'un & l'autre traitement à la signature de la paix.

L'Archiduc revenu d'Espagne, & passé par l'Italie dans ses Etats hereditaires, avoit été élû Empereur. Il fut couronné à Francfort le 22 Décembre; ainsi la cérémonie du Couronnement n'étoit pas encore faite lorsque le mémoire fut remis à l'Abbé Gaultier. Le Roi voulut bien cependant s'engager à reconnoître, lors de la paix, ce Prince en qualité d'Empereur.

Les autres conditions à son égard, furent de lui rendre, & à l'Empire le Fort de Kell, de raser ceux de Strasbourg construits sur le Rhin, de démolir les fortifications vis-à-vis Huningue, & généralement toutes celles qui étoient bâties ou élevées au de-là de ce fleuve.

La restitution de Brisac à l'Empereur

étoit promise ; le Fort-du-Mortier conservé à la France, si ce Prince s'engageoit réciproquement à rendre au Roi, Landaw, ainsi qu'à rétablir dans leurs Etats & dignités, les Electeurs de Cologne & de Baviere.

Ces différens articles répondoient à chacune des questions faites au nom de la Reine de la Grande-Bretagne. Ses Ministres avoient demandé de sa part d'être instruits des intentions du Roi, sur les conditions de la paix générale. Ils avoient envoyé l'Abbé Gaultier pour obtenir & rapporter en Angleterre ces éclaircissemens nécessaires pour la régle de leur conduite, & Sa Majesté ne doutoit pas qu'ils ne fissent un bon usage de ce qu'elle voudroit bien leur communiquer de ses secrets. Elle ne leur en fit aucun de ses desseins, & le mémoire remis à Gaultier les informoit distinctement des points principaux qui composeroient

l'instruction, qu'elle se proposoit de donner aux Plénipotentiaires, qu'elle envoyeroit aux Conférences d'Utrecht.

Il n'étoit pas nécessaire de faire observer à l'Abbé Gaultier, fort au fait de cette négociation, à quel point la Reine & ses Ministres devoient être touchés de la confiance, dont le Roi leur donnoit des preuves si certaines; comme elle seroit bien remarquée de leur part, il eut ordre de leur dire que le Roi ne doutoit, ni d'une confiance réciproque, de la part de cette Princesse, ni de leur discrétion à faire un usage prudent, & par dégrés de la connoissance qui leur étoit donnée. Comme il n'avoit à rendre compte de son voyage & des ordres qu'il avoit rapportés, qu'au Grand Trésorier & à Saint Jean, ils étoient aussi les seuls qu'il dût assurer, & de l'estime du Roi, & de sa confiance dans une affaire si importante. Prior, dont le zele pour la paix & le

bien de sa patrie, s'étoit distingué, ne devoit pas être oublié. Il étoit particulierement nécessaire de leur faire entendre, que s'ils trouvoient quelqu'obscurité, soit dans les réponses dont il étoit porteur, soit dans celles qui leur seroient faites dans le cours de la négociation; ils seroient promptement éclaircis, & les difficultés applanies en se communiquant réciproquement & de bonne foi les doutes qu'on pourroit avoir de part & d'autre, doutes aisés à naître quand les Négociateurs ne peuvent, ni se voir ni se parler, & qu'à peine se trouve-t-il un Agent pour porter les paroles.

On avoit entamé par ordre du Roi, quelques négociations en Allemagne, avant que de pouvoir juger du progrès & des suites qu'auroit la négociation d'Angleterre. Le Roi ferme dans sa résolution, d'agir d'un parfait accord avec la Reine de la Grande-Bretagne, voulut

que l'Abbé Gaultier dît aux Ministres de cette Princesse, que ces négociations seroient suspendues, si elle ne jugeoit utile au bien de la paix de les continuer, & même de convenir à les conclure.

Enfin Sa Majesté voulut entrer dans toutes les vûes de la Reine de la Grande-Bretagne, en instruisant directement le Duc de Savoye de l'article que Ménager avoit signé à Londres en faveur de ce Prince, & qu'elle avoit approuvé. Elle fit donc adresser au Marquis de Saint Thomas, alors principal Ministre du Duc de Savoye, la copie de cet article.

Outre le payement des frais du voyage de Gaultier, le Roi récompensa ses peines par une gratification de 6000 livres.

Peu de jours après son départ pour l'Angleterre, le Comte de Stafford écrivit que les passeports des Etats-Généraux pour les Plénipotentiaires de France,

étoient enfin expédiés. On avoit compté en Angleterre qu'ils seroient remis à l'Ambassadeur de cette Couronne, pour être envoyés au Roi, mais l'Etat voulut apparemment s'en faire un mérite auprès de la Reine de la Grande-Bretagne, & Buys fut chargé de les présenter à cette Princesse. Il eut ordre en même tems de sçavoir d'elle-même ses intentions sur l'ouverture des Conférences, & de remettre à sa décision le choix de la ville où elles se tiendroient.

Stafford souhaitoit la Haye préférablement à tout autre lieu; le Roi avoit exclu la Haye, & la Reine d'Angleterre étoit entrée dans les justes raisons de cette exclusion, fondées principalement sur ce que le Pensionnaire Heinsius seroit vraisemblement nommé pour un des Plénipotentiaires de la République, si la paix se traitoit à la Haye. Son crédit étoit connu aussi bien que ses sentimens,

& son attachement aux articles prélimi-naires dont il étoit l'Auteur. Les Conférences se tenant ailleurs qu'à la Haye, où le Pensionnaire est retenu par ses fonctions, il ne pouvoit remplir celle de Plénipotentiaire, & s'absenter du lieu où réside le Conseil de l'Etat.

Le Roi se souvenoit encore, que lors de la paix de Riswick, ses Ambassadeurs relégués à Delft, ignoroient souvent ce qui se passoit à la Haye entre les Ministres des Alliés. L'intention du Gouvernement de Hollande, auroit été de priver encore les Plénipotentiaires de toute connoissance utile au bien de la négociation.

Le Comte de Stafford fut désaprouvé en Angleterre, d'avoir insisté sur le choix de la Haye, mais il agissoit si vivement pour avancer la paix, & suivoit si exactement les intentions de la Reine sa Maîtresse, qu'il étoit juste en quelque sorte

d'excuser ses instances, fondées apparemment sur l'intérêt personnel qu'il trouvoit à demeurer dans un lieu où sa maison étoit établie, & d'éviter la peine & la dépense de se transporter dans une ville, considérations légeres en comparaison des affaires publiques, mais souvent plus puissantes sur les hommes, que le bien des Etats & le succès des affaires importantes dont ils sont chargés.

L'Abbé Gaultier de retour à Londres le 26 Novembre, informa les deux Ministres des intentions du Roi, contenues dans le mémoire que Sa Majesté lui avoit fait remettre. Ils témoignerent l'un & l'autre une égale satisfaction des réponses précises données à toutes les questions faites au nom de la Reine leur maîtresse. Cette Princesse n'en fut pas moins contente, lorsqu'ils lui en rendirent compte. Oxford & Saint Jean l'écrivirent

écrivirent tous deux en France au Ministre du Roi. Oxford l'assura » qu'ils fai-
» soient tout ce qui étoit en leur pou-
» voir, pour achever l'affaire tant dési-
» rée de part & d'autre; que la Reine
» avoit vû avec beaucoup de plaisir, par
» le dernier mémoire, la grande con-
» fiance que le Roi avoit en elle; qu'elle
» en feroit un bon usage pour engager
» plusieurs Princes de l'alliance à régler
» leurs intérêts avant l'ouverture des
» Conférences, particulierement les
» Hollandois; que la Reine vouloit ab-
» solument finir l'ouvrage de la paix,
» nonobstant beaucoup de difficultés
» qu'elle trouvoit, tant de la part d'une
» partie de ses sujets, que de quelques-
» uns de ses Alliés; qu'elle étoit ferme
» & constante dans sa résolution; qu'elle
» se promettoit que le Roi feroit ensorte
» que les difficultés ordinaires de traiter
» seroient abrégées, comme elle don-

» neroit auſſi des ordres précis à ſes Mi-
» niſtres, de terminer, ſans perdre de
» tems, les points les plus eſſentiels,
» enſorte que la paix fût arrêtée avant
» l'ouverture des Conférences, & qu'il
» n'y eût déſormais ni obſtacles à crain-
» dre à ſa conclusion, ni dépenſes nou-
» velles à faire pour la continuation de
» la guerre. «

Ce ne fut donc pas ſans raiſon que les Anglois dirent depuis, pendant l'Aſſemblée des Plénipotentiaires, que la paix ne ſe feroit pas à Utrecht, mais qu'elle étoit faite à Londres & à Verſailles.

Buys avoit remis entre les mains de la Reine d'Angleterre les paſſeports pour les Plénipotentiaires de France. Le Grand Tréſorier en donnoit avis par la même Lettre. Il ajoutoit, que les Hollandois convenoient que l'ouverture des Conférences ſe feroit à Utrecht le 12 Janvier

de l'année ſuivante 1712. Il renouvelloit enfin les louanges dûes à la bonne foi de la France, dont il avoit vû des preuves évidentes depuis le commencement de la négociation. Il exhortoit à continuer d'en uſer avec la même candeur, comme un moyen sûr & unique de rendre inutiles la malice & les artifices des mal-intentionnés, dont les armes principales étoient de répandre des ſoupçons de la ſincérité de la France, & de publier qu'il falloit bien ſe garder d'ajouter foi aux feintes aſſurances qu'elle donnoit pour engager l'Angleterre à traiter avec elle. Il falloit donc faire connoître la malignité des ennemis de la paix, & diſſiper l'erreur pour avancer la négociation.

La bonne foi n'étoit pas moindre de la part du Sécretaire d'Etat Saint Jean, que de celle du Grand Tréſorier. Il regardoit la paix comme néceſſaire à ſa patrie,

& comme un bien ſolide, qu'il étoit de ſon zele & de la fidélité d'un bon citoyen de lui procurer. Il perſiſta dans les mêmes ſentimens pendant tout le cours de la négociation, & ſuivit ponctuellement les intentions de la Reine ſa Maîtreſſe. Ce fut par ſon ordre qu'il écrivit en même tems, que le Comte d'Oxford écriroit au Miniſtre du Roi, pour l'avertir du jour que les Conférences devoient s'ouvrir à Utrecht, ſuivant la convention faite entre la Reine d'Angleterre & les Etats-Généraux.

Suivant cette convention, les Miniſtres employés à traiter la paix, feroient revêtus du ſimple titre de Plénipotentiaires, & ne prendroient le caractere d'Ambaſſadeurs, que le jour même qu'elle feroit ſignée.

Les intérêts de l'Eſpagne, & ceux de la Maiſon de Baviere, feroient réglés avant que les Miniſtres de ces Puiſ-

sances fussent admis aux Conférences.

Les instances importunes & pressantes de Buys, avoient arraché le consentement de la Reine d'Angleterre, à cette exclusion des Ministres d'Espagne & de Baviere, elle n'étoit demandée que pour un tems; & le prétèxte pour l'obtenir étoit, qu'il seroit impossible d'envoyer des passeports pour les Ministres de ces Puissances, avant que les qualités de leurs Maîtres fussent reconnues, & que ce seroit retarder par là le commencement d'une négociation, dont il étoit de la derniere importance de presser l'ouverture & d'avancer le progrès. D'ailleurs il étoit peu nécessaire pour régler les intérêts de l'Espagne & de la Maison de Baviere, que lorsqu'ils seroient discutés, leurs Ministres y fussent présens.

Buys opiniâtre dans ses demandes, & bien aise de retarder l'ouverture des Conférencs, faisoit dépendre la déli-

ſous main le feu de la révolte & de la ſédition. La ſeule différence de leur conduite conſiſtoit en ce que les Hollandois s'étant conformés aux volontés de la Reine d'Angleterre, Buys cachoit ſes démarches qu'il croyoit ſecrettes, & affectoit dans ſes diſcours un deſir ſincere pour la paix, mais il avoit ſecrettement travaillé à la compoſition de ce mémoire ſans meſure, que Bothmar avoit remis de la part de ſon Maître à l'un des Sécretaires d'Etat d'Angleterre.

On ne déclamoit pas moins en Hollande contre la conduite de cette Couronne. Les principaux de la République, comme le peuple, ſe reprochoient la complaiſance de l'Etat pour le miniſtère d'Angleterre. On ſe diſoit, que trop de facilité, trop de condeſcendance avoient inſpiré à l'Angleterre du mépris pour l'Etat ; qu'il n'auroit pas dû chercher à ſoutenir ſa conſidération par de lâches

soumissions, mais par son courage. Que la France tant de fois vaincue pendant le cours de la guerre, devenoit enfin victorieuse, par la négociation, par des traités honteux pour les Alliés, & par son bonheur d'avoir fait tomber le ministère Anglois dans le piége qu'elle lui avoit tendu.

Mais les ennemis les plus dangereux de ce ministère, supprimoient les plaintes vaines & s'abstenoient de discours inutiles, ils cherchoient d'autres moyens de traverser le Gouvernement. On prétend que le Pensionnaire de Hollande, avant l'envoi des passeports, avoit promis à l'Empereur de mettre tout en œuvre pour en empêcher l'expédition, qu'en cette occasion son crédit n'avoit pas répondu à sa mauvaise volonté.

Les ennemis domestiques persistoient dans le dessein d'exciter à Londres un soulevement, & si le projet formé depuis long-tems ne réussissoit pas,

» roit si propre que le Prince, qui est
» d'une si grande réputation, & d'un
» caractere si populaire, que le ministère
» n'osera ni le mépriser, ni lui faire au-
» cune affront. «

Déja les mesures étoient prises avec les principaux du parti opposé à la Cour, pour marcher avec un nombreux cortége au devant du Prince Eugene, lorsqu'il arriveroit, & lui former une entrée éclatante dans Londres. Plus de mille hommes à cheval prêts à se trouver à son débarquement devoient le suivre, & entrer avec lui dans la ville, & le jour de cette entrée militaire étoit concerté de maniere qu'il se trouveroit le même que celui de la ridicule cérémonie de brûler l'effigie du Pape; ensorte que les deux troupes s'unissant, exécuteroient le complot qu'on prétendoit être approuvé par un grand nombre des Seigneurs, alors assemblés en Parlement,

L'intérêt du Duc d'Hanover étoit regardé comme inséparable de ceux des Wigths & de l'Empereur ; ainsi la Princesse de Bothmar étoit particulierement désirée de ceux du même parti. Les Ministres de la Reine de la Grande-Bretagne avertis à tems de ces complots, en dissiperent les préparatifs. Le Comte de Stafford eut ordre de détourner le Prince Eugene, actuellement en Hollande, de passer en Angleterre. Les représentations de Stafford ne rompirent pas un voyage prémédité & concerté depuis long-tems, mais elles en retarderent l'exécution assez pour donner lieu à des changemens, & affoiblir le parti des ennemis.

Plus ce nom de paix se rendoit agréable à la Nation fatiguée du poids d'une longue guerre, infructueuse à l'Angleterre, utile seulement à la Maison d'Autriche, plus le parti opposé à la Cour

s'étudioit à donner de fausses couleurs aux intentions des Ministres. Les Wigths entr'autres, Sunderland & Halifax regardés comme à la tête du parti, s'efforçoient de persuader au peuple, que la vue principale du ministere, étoit de rétablir sur le Trône de la Grande-Bretagne le Prince qu'ils désignoient sous le nom de Prétendant. La Reine, selon eux, étoit séduite ; & le peuple le seroit incessamment, si ces pratiques pernicieuses n'étoient au plutôt arrêtées. Le moyen de les faire tomber étoit de relever le secret, & de le publier incessamment en Hollande & en Angleterre ; mais de plus, il falloit encore sans perdre de tems, faire passer à Londres le Duc d'Hanover ou son fils. L'établissement de la succession dans la ligne Protestante seroit autrement en péril, & cette succession d'autaut plus menacée, que la santé de la Reine, devenoit chaque jour

plus incertaine ; & son tempérammment ruiné ; elle ne soutenoit sa vie que par les cordiaux , & les remedes violens que lui donnoient ses Médecins. On ajoutoit que l'arrivée du Prince héritier présomptif de la Couronne , & son séjour à Londres dissiperoient les trames secrettes en faveur du Prétendant, & maintiendroient l'ordre de la succession; que ce seroit alors le tems de travailler à la paix, & de ménager de concert avec tous les Alliés un Traité juste & raisonnable.

La Reine d'Angleterre instruite , ainsi que ses Ministres , du secret des Wigths , de leurs complots , de l'appui qu'ils trouvoient de la part de l'Empereur & de ses Alliés en désiroit encore avec plus d'empressement , de terminer heureusement la négociation commencée avec la France.

Le Roi n'obmettoit rien de sa part pour en faciliter la conclusion , ainsi Sa

Majesté consentit à toutes les demandes que cette Princesse lui avoit faites en dernier lieu.

La seule qui pouvoit souffrir quelque difficulté, parce que Buys y attachoit la délivrance des passeports, étoit d'ouvrir les conférences sans attendre l'arrivée des Ministres d'Espagne, de Cologne & de Baviere, & de traiter avant qu'ils y fussent admis; mais au fond, cette condition demandée instamment par la Reine d'Angleterre, ne portoit aucun préjudice à ces Princes; leurs intérêts entre les mains du Roi devoient être mieux soutenus que par leurs Ministres. D'ailleurs ceux d'Espagne, encore à Madrid, n'auroient pû se rendre en Hollande au jour marqué, pour commencer à conférer.

Le Roi consentit que ce fût le 12. Janvier de l'année suivante 1712, ainsi que la Reine de la Grande-Bretagne l'avoit proposé.

Qu'il ne parût d'autres titres que ceux de Plénipotentiaires, & que ces Ministres ne prissent celui d'Ambassadeur, que le jour & dans le moment de la signature des traités.

Les dispositions réciproques des Souverains paroissoient dans les lettres que les Ministres s'écrivoient de part & d'autre; la cordialité y régnoit. On avoit autrefois laissé entrevoir au Duc de Marlborough, s'il contribuoit à la paix, une récompense de la nature de celle dont il étoit ordinairement le plus touché; mais dans la négociation actuelle, il ne fut jamais question d'autre récompence, que de procurer la paix de l'Europe, ni d'autre intérêt que celui de l'Etat. Si de la part de la France, on prit soin d'employer toujours les termes les plus capables de plaire à la Reine, non-seulement ils étoient dûs à son sexe; mais son zéle pour la paix, la sin-

gne & des Indes, en faveur de l'Empereur ou de sa Maison.

La question de la paix fût agitée long-tems dans la Chambre des Communes, & le parti pacifique, après de long débats, demeura supérieur de 126 voix.

La supériorité ne lui manqua que d'une seule voix dans la Chambre haute, malgré tout l'emportement des Wigths.

Marlborough & ses adhérans, avoient gagné par argent jusqu'aux domestiques de la Reine, & huit d'entr'eux furent du nombre de ceux qui voterent contre les intentions de cette Princesse.

Cette corruption bien vérifiée, auroit été suivant les loix d'Angleterre un crime de haute trahison, & les partisans de la Cour ne parloient alors que de la justice qu'il y auroit de faire trancher la tête au corrupteur.

On attribuoit encore aux pratiques

secrettes de Buys, l'opposition que la Reine d'Angleterre avoit trouvée dans son Parlement, dont ces Ministres se croyoient assurés. Buys donnoit au moins lieu de croire, qu'il attendoit & regardoit même comme prochain, quelque événement capable de renverser toutes les mesures prises pour la paix. Les passeports des Etats-Généraux qu'il avoit reçus depuis long-tems étoient encore entre ses mains, quoiqu'il eût ordre de les remettre à la Reine. Il n'avoit plus de prétexte de les retenir depuis que le Roi avoit levé toute difficulté sur l'admission des Ministres d'Espagne & de Baviere. Enfin, tant de détours étant inutiles, & le mouvement excité dans la Chambre haute, ne produisant pas l'effet que le Ministre Hollandois en avoit espéré, il comprit qu'il n'avoit d'autre parti à prendre, que celui de délivrer au Secrétaire d'Etat Saint Jean ces passeports

qu'il avoit si précieusement gardés comme un moyen de retarder l'ouverture des conférences, qui devoient conduire à la paix générale.

Le Secrétaire d'Etat ne perdit pas de tems à envoyer ces passeports en France. Il y joignit des assurances nouvelles, que les artifices des ennemis de la paix seroient inutiles, & que les difficultés qu'ils avoient suscitées, seroient bientôt applanies par les soins & la fermeté de la Reine sa maitresse, constante & inébranlable dans la résolution qu'elle avoit prise de ne rien oublier pour achever l'ouvrage important de la pacification générale.

Cette Princesse marquoit en toute occasion, à quel point elle étoit satisfaite de connoître que les sentimens du Roi & les siens étoient uniformes. Oxford & Saint-Jean tenoient les mêmes discours. Le Grand Trésorier

promettoit que les effets vérifieroient ses promesses, & assuroit que le tems n'en étoit pas encore éloigné.

Toutefois, le Parlement ne se conformoit pas encore aux volontés de la Reine. La Chambre des Seigneurs étoit divisée. La prudence & les ménagemens étoient nécessaires pour profiter de cette division. Le Roi connoissant l'importance de ne rien précipiter dans ces conjonctures, auroit plutôt retenu qu'excité l'empressement des Ministres d'Angleterre, soit pour la paix, soit pour frapper les coups, qu'ils avoient dessein de porter à ceux qui s'opposoient le plus hautement aux volontés de la Reine. Les plus menacés alors, étoient les Ducs de Marlborough & de Sommerset.

Ces vengeances particulieres & domestiques plus ou moins tardives, étoient assez indifférentes à la consommation de l'important ouvrage de la paix. On

pouvoit s'en rapporter aux Miniſtres d'Angleterre, de la qualité & du tems de la punition des ennemis de la Reine leur maitreſſe. On ſe contenta donc d'écrire ſimplement à Saint-Jean, que les paſſeports qu'il avoit envoyés étoient arrivés; que le Maréchal d'Huxelles, l'Abbé de Polignac & Ménager, nommés par le Roi ſes Plénipotentiaires, partiroient inceſſamment bien inſtruits de ce qui s'étoit paſſé dans les négociations précédentes. D'ailleurs la prudence des Miniſtres d'Angleterre, & la connoiſſance qu'ils avoient de leurs propres intérêts n'étant pas douteuſes; il eut été inutile, peut-être même dangereux de leur inſinuer ce qu'ils auroient à faire, ſoit pour prévenir les deſſeins de leurs ennemis, ſoit pour s'en garantir. Les Plenipotentiaires avoient déja reçu les inſtructions du Roi, dreſſées ſur le plan des articles précédemment communi-

quęs

qués à la Reine d'Angleterre ; car il n'étoit plus question depuis long-tems de ces odieux préliminaires inventés & demandés par les ennemis de la paix, pour opposer un obstacle invincible à sa conclusion. Il ne s'agissoit plus comme aux conférences de Gertruydemberg de découvrir quelque expédient aussi injuste qu'impossible, pour forcer dans l'espace de deux mois, le Roi Catholique à renoncer à la Monarchie d'Espagne & des Indes. Toute réserve follement prétendue de demandes ultérieures, & tenues secrettes étoit abolie. La négociation devoit être conduite dans l'ordre ordinaire des traités, & le Roi rentroit dans la possession que les Hollandois s'étoient attribuée de régler les conditions de la paix, & de décider du destin de l'Europe.

Ainsi l'état des affaires étant changé le Roi voulut que les places principales

qu'il avoit perdues en Flandres pendant le cours de la guerre, lui fussent restituées comme il s'en étoit expliqué à la Reine d'Angleterre.

On a vû dans les articles confiés à cette Princesse, l'attention que le Roi donnoit aux intérêts des Electeurs de Cologne & de Baviere, L'ordre exprès de travailler au rétablissement de l'un & de l'autre dans leurs Etats, & d'obtenir en leur faveur, la réparation des dommages qu'ils avoient soufferts, fût encore renouvellé aux Plénipotentiares; & comme Sa Majesté comptoit qu'agissant de concert avec ceux d'Angleterre, une telle union contribueroit infiniment à l'avancement de la paix, elle leur commanda d'établir & de fortifier autant qu'il dépendroit d'eux cette bonne intelligence, de faire même ensorte, s'il étoit possible, dans le cours de la négociation que les Anglois devinssent insensi-

blement médiateurs, & qu'ils en fiſſent les fonctions ſans en avoir le titre. Enfin, il étoit à propos que les Hollandois connuſſent qu'ils ſeroient en partie redevables à l'interceſſion de la Reine d'Angleterre, des avantages qu'ils obtiendroient par le Traité. La conduite qu'ils avoient tenue ne méritant de la part du Roi aucune grace; mais au contraire, un long ſouvenir de l'orgueil & de l'injuſtice d'une République, que la proſpérité avoit éblouie au point de ſe méconnoître.

Fin de la troiſiéme Partie.

SOMMAIRE.

LEs Plénipotentiaires de France, d'Angleterre & de Hollande arrivent à Utrecht. Mais les affaires se traitent toujours entre la France & l'Angleterre. Etat de ce dernier Royaume. Le Prince Eugene passe à Londres pour détruire le nouveau Ministère & s'oppoſer à la paix. Le Duc de Marlborough est déposé de ses Charges & accusé de péculat. Le Prince Eugene tâche d'arrêter la négociation. Projets violens des ennemis du Ministère. Le Prince Eugene quitte l'Angleterre. Etat de la négociation d'Utrecht. Mort de M. le Dauphin, de M. le Duc de Bourgogne, devenu Dauphin, de Madame la Dauphine son épouse, & du Duc de Bretagne. Ces malheurs retardent le succès de la négociation. Obstacles levés. Suspension d'armes entre la France & l'Angleterre. Convention entre les deux Couronnes. M. de Bollimbrock vient en France. On arrête une suspension d'armes par terre & par mer. Etat des Conférences d'Utrecht. Le Roi demande aux Hollandois & en obtient satisfaction d'une insulte faite à un de ses Ministres. Après bien des obstacles & des difficultés, les Ministres respectifs d'Angleterre, de France & de Hollande, signent le Traité de paix. Cette paix devient enfin générale entre toutes les Puissances belligérantes. Réflexion de l'Auteur de ces Mémoires, & comparaison de ce Traité avec les Préliminaires donnés par Heinsius.

MÉMOIRES

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES NÉGOCIATIONS

Depuis le Traité de RISWICK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

QUATRIEME PARTIE.

Négociations pour la Paix d'Utrecht, 1712.

LE retardement que Buys avoit apporté à l'envoi des passeports retarda nécessairement le départ des Plénipotentiaires, par con-

ſéquent leur arrivée à Utrecht, où ils ſe rendirent enfin le 19 Janvier 1712. Buys de retour d'Angleterre, & nommé par la Province de Hollande, pour aſſiſter aux conférences de la paix les avoit précédés de quelques jours. Ses intentions n'étoient pas encore changées ni favorables à la paix. Il n'avoit été chargé juſqu'alors, que d'en traverſer la négociation, & de ſuſciter à ſon progrès tous les obſtacles qu'il pourroit y former. Il l'avoit tenté ſans ſuccès en Angleterre, & s'étoit conduit avec ſi peu de ménagement, que, lorſqu'à la veille de ſon départ, il prit congé de tout le Conſeil aſſemblé, le Grand-Tréſorier répondant à ſon compliment, lui reprocha qu'il étoit venu à Londres, & s'y étoit comporté pendant ſon ſéjour, non, comme Miniſtre d'une Puiſſance amie, mais comme un incendiaire envoyé pour mettre tout en feu, que ſes

manéges qu'il croyoit secrets étoient parfaitement connus ; que la Reine étoit instruite exactement de ses liaisons avec ceux dont les intentions étoient justement suspectes à Sa Majesté Britannique bien informée de leur opposition à son Gouvernement ; qu'elle avoit sçu jusqu'aux moindres discours que ses amis & lui avoient tenus. » Vous étiez encore hier au soir, ajouta le Trésorier, » dans une telle maison ; il la nomma aussi-bien que ceux qui s'y étoient assemblés. Il raconta ce que chacun avoit dit, & le récit fut si véritable, que Buys n'osa contredire la vérité ni répondre. Après cette conviction, le Grand-Trésorier lui dit. » Tenez, voilà une bourse » de mille pistoles, dont la Reine vous » fait présent.

Ainsi se firent les adieux. Après l'arrivée de Buys en Hollande, le bruit se répandit que les Etats-Généraux vou-

loient employer des moyens plus ſûrs que les repréſentations inutiles qu'ils avoient faites à la Reine d'Angleterre, & qu'actuellement, ils armoient une flotte deſtinée à porter dans ce Royaume le Duc d'Hanover, ſuivi d'un corps conſidérable de ſes propres troupes. On annonçoit déja en Hollande, qu'on verroit dans peu renouveller une ſcène pareille à celle de 1688, & vraiſemblablement plus ſanglante.

Les gens cenſés concluoient de ces diſcours, qu'il y avoit lieu d'admirer la modération des Miniſtres d'Angleterre, autant que de s'étonner de leur patience à l'égard des ennemis déclarés de la Reine & de ſon gouvernement.

On avoit publié que ces Miniſtres ſeroient inceſſamment dépouillés de leurs charges. Aucun d'eux, cependant, n'en étoit encore privé; ils ne ménageoient rien, & ceux qu'ils attaquoient, uſoient

de ménagement à leur égard. Pourquoi disoit-on, offenser à demi, & quant on a la puissance en main, laisser à ceux qu'on offense les moyens de nuire & de se venger.

Le Roi voulut que l'Abbé Gaultier fût instruit de ces raisonnemens, sans lui prescrire cependant, d'exciter des Ministres sages & prudens, tels que ceux de la Reine de la Grande-Bretagne, à prendre d'autre parti que celui qu'ils jugeroient convenir à leur sureté, à leur conservation, & au bon état des affaires présentes.

Rien n'y convenoit mieux, que de mettre une prompte fin à la guerre, appui principal du crédit de leurs adversaires. C'étoit aussi à dessein de travailler sérieusement à la paix, & d'en avancer la conclusion, que le Comte d'Oxford & Saint-Jean avoient toujours eu intention de joindre Prior à l'Evêque de

Briſtol, & au Comte de Stafford, & de le faire nommer troiſieme Plénipotentiaire de la Reine de la Grande-Bretagne.

Ils y trouverent apparamment des obſtacles qu'ils n'oſerent franchir, & la place demeura vacante.

Les Plénipotentiaires du Roi comptoient s'ouvrir principalement à Prior. A ſon défaut ils demanderent à Sa Majeſté, auquel des deux Miniſtres Anglois ils pourroient plus ſûrement s'expliquer. Elle leur indiqua l'Evêque de Briſtol, quoique contente de la conduite qu'avoit tenue Stafford, particulierement au ſujet de l'expédition des paſſeports des Etats-Généraux ſi long-tems differée.

Après qu'ils eurent été délivrés, il parut que les Hollandois vouloient faire oublier tant de délais apportés de leur part à l'ouverture des conférences, & réparer en quelque façon leurs mauvais

procedés, par les honneurs qu'ils firent rendre aux Plénipotentiaires du Roi dans les Villes de leur paſſage où la République tenoit des garniſons. Il n'en fut pas uſé de même à Bruxelles, non plus qu'à Anvers. Les Commandans pour l'Empereur, dans l'une & l'autre de ces Villes, s'excuſerent de faire tirer le canon, ſous prétexte que leur maître ne vouloit avoir aucune part à la négociation de la paix; que les Officiers par conſéquent, ne pouvoient reconnoître par une démonſtration publique, les Miniſtres François deſtinés à la traiter.

Le Prince Eugene réſolu de tenter l'impoſſible pour la traverſer, étoit déja parti pour l'Angleterre autoriſé à faire les dépenſes qu'il jugeroit à propos, & muni de lettres de crédit pour y ſatisfaire. Les ſommes qu'il devoit répandre, auroient été bien employées s'il renverſoit le nouveau miniſtere, & ſes projets. Il eſpéroit y réuſ-

fir lorsqu'il arriva à Londres le 16 Janvier 1712. La Reine d'Angleterre avoit auparavant mis en délibération dans son Conseil, de quelle maniere il conviendroit de le recevoir. On avoit décidé de remplir à son égard tout ce qu'exigeoit la considération due au Souverain qui l'envoyoit; & de plus, celle que méritoit particulierement la naissance, les services, & la réputation du Prince Eugene; mais en même-tems, qu'on satisferoit à tous ces points, il fut résolu de faire observer ses démarches de si près & si exactement, qu'il n'eut pas la moindre liberté de former ou de fomenter des cabales dans la Ville de Londres; car enfin, la Reine ni son Conseil, n'ignoroient pas les grandes espérances que les Wigths fondoient sur la présence du Prince Eugene, & sur le séjour qu'il feroit à Londres, ils se flattoient que libéral & populaire,

il uſeroit ſelon leurs vœux & leur direction, des moyens & des talens qu'il avoit, pour mettre en mouvement une populace naturellement inquiéte. Ils comptoient de plus, que les propoſitions qu'il feroit à la Reine, auſſi-bien qu'au Parlement ſeroient ſi avantageuſes à la Nation, que les nouveaux Miniſtres n'auroient pas le front de les rejetter.

Elles devoient conſiſter à laiſſer les Anglois, Maîtres abſolus du commerce de l'Eſpagne & de l'Amérique, & encore à faire entrer dans la grande alliance le Roi de Dannemark & le Czar de Moſcovie. Ces propoſitions étant admiſes malgré le nouveau miniſtère; le Duc d'Hanover ſoutenu par les Alliés devoit paſſer en Angleterre. Le Grand Tréſorier ceſſant de ménager les ennemis de la Reine & les ſiens, prévint l'arrivée du Prince Eugene. Il n'étoit

pas encore à Londres, que le Duc de Marlborough fut enfin déposé de toutes ses Charges, & accusé du crime de *péculat*, dans le même lieu où depuis dix ans il recevoit, au nom de la Nation, des remercimens & des éloges au retour de chaque campagne. On lui reprocha les sommes immenses qu'il avoit prises & retenues à son profit sur la solde des troupes étrangeres; les présens qu'il avoit reçus ou plutôt exigés des Munitionnaires de l'armée. Un seul article de ces accusations de concussion, montoit à 420000 livres sterling. Il répondit envain que le feu Roi Guillaume avoit attribué au Commandant général de l'armée, le droit de retenir sur les troupes étrangeres les sommes que ce Prince avoit lui-même réglées & destinées à entretenir les correspondances secrettes. Marlborough soutint qu'il n'avoit rien exigé au-delà de ce réglement, confirmé par un ordre de la

Reine donné au mois de Juillet 1702. Nonobſtant ſes défenſes, la Reine déclara qu'elle avoit jugé à propos de priver le Duc de Marlborough de tous les emplois dont il étoit revêtu, afin de laiſſer à l'examen d'une affaire ſi importante, un cours exemt de toute partialité & totalement libre.

La Chambre des Communes, d'où partoient les années précédentes les plus grands applaudiſſemens donnés à la conduite de ce Général, décida qu'en acceptant des préſens annuels des Munitionnaires de l'armée de Flandre, il avoit fait choſe *illégitime & inſoutenable*, qu'il devoit en rendre compte, auſſi-bien que des ſommes retenues ſur la paye des troupes étrangeres.

Le Grand Tréſorier avoit eu deſſein de porter plus loin ſa vengeance ; mais en Angleterre les retours ſont à craindre, lorſque la fortune vient à changer. Cette

réflexion ſauva la vie à ſon ennemi. On ſoupçonna cependant Oxford d'avoir uſé de ménagement à l'égard de Marlborough, dans le deſſein ſeulement de le gagner, & de le faire entrer dans le projet de la paix.

Le Duc d'Ormond fut nommé Commandant général des forces de terre de la Grande-Bretagne, & la Reine créa douze nouveaux Pairs pour être aſſurée de la ſupériorité des ſuffrages dans la Chambre des Seigneurs.

Le Prince Eugene étant arrivé à Londres après tant de changemens, Marlborough eut raiſon de lui reprocher d'avoir trop différé ſon voyage, qui peut-être auroit été utile ſix ſemaines ou un mois plutôt. » Ce retardement, dit Marlbo-» rough, eſt un malheureux effet de la » gravité Autrichienne, ſi ſouvent fatale » aux intérêts de l'auguſte Maiſon. Nos » amis, il y a un mois, avoient la ſupé-

» riorité dans la Chambre des Seigneurs.
» Ils auroient sans peine fait mettre à la
» Tour trois ou quatre des principaux du
» parti contraire. Les places vacantes euf-
» sent été remplies à leur gré, & la guerre
» continuée sur l'ancien pied; la création
» des nouveaux Pairs & l'arrivée de ceux
» d'Ecosse ont changé la face des affai-
» res. Il faut présentement récourir à des
» moyens plus violens. On peut cepen-
» dant espérer encore; car au fond il ne
» s'agit que de déplacer trois ou quatre
» personnes, & le Trésorier, qui possé-
» dant la confiance d'une femme simple,
» la gouverne comme il veut. Ces chan-
» gemens faits, tout reprendra son pre-
» mier ordre; la flotte, l'armée, la mai-
» son de la Reine sont composées d'hon-
» nêtes gens pour nous. Le grand Ministre
» a fait son possible pour nous diffamer,
» il a si bien réussi, que nous ne pou-
» vons suivre notre dessein avec le

» même air de popularité qu'aupara-
» vant. «

La conclusion du discours fut de con-
seiller au Prince Eugene » de se com-
» porter avec beaucoup de modération,
» de ne rien demander que de raison-
» nable, de gagner par tous les moyens
» possibles la bonne opinion du minis-
» tére, & de faire ensorte de l'engager,
» aussi-bien que la Chambre des Com-
» munes, à donner de puissans secours
» pour la Campagne prochaine, par-
» ticulierement pour la guerre d'Es-
» pagne.

Déja le Prince Eugene avoit eu de la
Reine une courte audience le soir du
17 Janvier, le lendemain de son arri-
vée à Londres. L'accueil avoit été très-
froid de la part de cette Princesse, peu
de discours & nulle affaire traitée. Le
Prince Eugene rendit ensuite visite au
Grand-Trésorier. Ce Ministre sans lui

parler d'affaires, affecta seulement de lui marquer son respect dans la vue principalement d'ôter au parti opposé la satisfaction de lui reprocher d'avoir manqué à ce qui étoit dû à l'Empereur & au Prince chargé de ses ordres.

Le Prince Eugene les exposa par écrit en différens mémoires qu'il remit aux Ministres de la Reine d'Angleterre, dont il reçut de même les réponses par écrit.

Ils contenoient premierement les assurances du déplaisir que l'Empereur avoit eu d'apprendre que la Reine eût été mécontente de la conduite du Comte de Gallas. Secondement, le Prince Eugene se déclaroit autorisé à convenir avec les Ministres d'Angleterre de quelque expédient propre à faire intervenir ceux de l'Empereur aux Conférences de la paix, Sa Majesté Impériale ne pouvant regarder comme fondement de traités les Préliminaires proposés par la France.

Troisiemement, le Prince Eugene donna la copie d'un état qu'il avoit déja remis au Comte de Stafford des forces que l'Empereur feroit agir la campagne prochaine. Il observoit & faisoit valoir l'obmission faite dans cet état des Espagnols, Italiens, & Grisons servans en Catalogne & ailleurs, dont l'Empereur offroit d'augmenter le nombre.

Le Prince Eugene demanda que ce qui regardoit la guerre d'Espagne, fût discüté à Londres entre les Ministres d'Angleterre & lui, ayant expressément amené pour cet effet le Comte de la Corsana.

La Reine d'Angleterre répondant à ces différens mémoires, observa qu'il étoit contraire à l'intérêt commun des Alliés de faire paroître entr'eux, ou jalousie ou division lorsqu'il s'agissoit de la paix; qu'une affaire si importante, ne demandoit pas une union moindre

que celle qu'ils avoient heureuſement entretenue pendant le cours de la guerre. Cette Princeſſe déclaroit qu'elle avoit regardé les articles propoſés par la France, comme des offres générales, faites pour engager tous les Confédérés à traiter, puiſqu'ils contenoient tout ce qu'ils pouvoient demander.

Après une courte récapitulation de tout ce que l'Angleterre avoit contribué pour le ſoutien de la guerre, particulierement de celle d'Eſpagne, la Reine ſe plaignoit du peu que l'Empereur avoit fait pour ſoi-même, pour ſes intérêts perſonnels & pour ceux de ſa maiſon. S'il faiſoit valoir le nombre de ſes troupes employées dans les garniſons de Lombardie, & des Royaumes de Naples & de Sicile, la Reine prétendoit avoir le même droit, de compter dans la liſte des ſienes, celles qu'elle employoit dans les Royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Ir-

lande, & dans les Colonies Angloiſes de l'Amérique.

Le nombre de Troupes dont le Prince Eugene avoit fait l'énumération coûtoit peu à l'Empereur. Non-ſeulement il recueilloit ſeul tout le fruit de la guerre; mais de plus le Sécretaire d'Etat Saint-Jean, démontra que pendant que les Alliés de ce Prince, ſoutenoient toutes les dépenſes d'une guerre infructueuſe pour eux, l'Empereur n'augmentoit réellement que d'un ſeul Régiment de Cavalerie, les troupes qu'il étoit obligé d'entretenir ordinairement pour la défenſe de ſes Etats.

Le Prince Eugene voulut en vain contredire cette ſupputation, mais le dénombrement fait en détail des troupes Impériales, prouva qu'elle étoit juſte & fondée ſur la vérité.

Il n'étoit pas néceſſaire d'être auſſi clair-voyant que l'étoit le Prince Eu-

gene, d'avoir autant d'expérience des grandes affaires pour appercevoir que son séjour à Londres ennuyoit beaucoup la Reine d'Angleterre, & déplaisoit encore davantage à ses Ministres. Il en avoit des preuves indubitables dans toutes les réponses faites aux mémoires qu'il avoit présentés. Les reproches faits aux Alliés de l'Angleterre ne laissoient pas douter que la Reine ne préferât le repos de son Royaume, & l'avantage de ses sujets, à la continuation d'une alliance infructueuse & très-onereuse à la Grande Bretagne. Il ne pouvoit douter que le Gouvernement ne fût instruit des pratiques secrettes & des cabales qu'il entretenoit. Les mortifications particulieres qu'il avoit reçues en différentes occasions en faisoient foi. Il suffit de rapporter celle que la Cour lui donna au sujet du repas que le Maire & les Officiers de la Ville de Londres lui prépa-

toient. Pour le rendre plus magnifique ils s'étoient joints à la Compagnie des Négocians en Silesie, qui devoit aussi contribuer aux frais du festin. Tout étant disposé pour la fête, un Officier de la Ville, ou de lui-même, ou suscité, représenta qu'il croyoit nécessaire avant l'invitation, de sçavoir si elle seroit agréable à la Reine. La représentation parut juste. La Ville députa deux de ses Conseillers au Vicomte Darmouth, Secrétaire d'Etat, pour sçavoir de lui ce qu'il en pensoit. Il écrivit le lendemain au Maire de Londres, » que les » Seigneurs du Conseil s'étoient infor» més si les députés de la Ville avoient » leur message par écrit, qu'on avoit » répondu qu'ils n'avoient ni ordre ni » résolution par écrit; qu'ils venoient » sur une minute prise à la Cour des » Aldermans dont ils n'avoient point de » copie. Sur ce rapport, la Reine avoit » commandé

» commandé aux Seigneurs de ſon Con-
» ſeil, de faire ſçavoir aux Députés de la
» Ville qu'elle ne vouloit pas répondre
» à un meſſage , qui ne lui étoit pas
» porté avec le même reſpect que cette
» Ville avoit toujours rendu aux Rois ſes
» prédéceſſeurs. «

Le Prince Eugene connoiſſoit donc en toutes occaſions importantes , ou moins conſidérables , qu'il n'auroit de ſon voyage d'autre ſatisfaction, que celle d'avoir été témoin de l'acharnement du parti oppoſé à la Cour comme à la paix; mais en même tems, il avoit vû les efforts inutiles de ce parti inférieur à celui du nouveau miniſtère , & trop foible pour garantir le Duç de Marlborough des accuſations portées contre lui dans le Parlement, de la privation de ſes Charges , & pour préſerver de la priſon Robert-Walpol , un des Wigths les plus emportés dans la Chambre des Commu-

nes, envoyé à la Tour pour crime de péculat.

Malgré tant d'obſtacles au deſſein du Prince Eugene, & les avertiſſemens qu'il reçut pluſieurs fois, que le Yacht préparé par ordre de la Reine, pour le reporter en Hollande, étoit prêt à faire voile, quand il lui plairoit de s'embarquer, il ne pouvoit encore ſe réſoudre à partir après avoir paſſé près de deux mois à Londres auſſi déſagréablement qu'inutilement. Il vouloit, avant que d'abandonner totalement le projet de détruire le nouveau Miniſtère, tenter toute ſorte de voies d'y réuſſir, bien réſolu de ne pas épargner la force & la violence pour emporter ce qu'il ne pouvoit obtenir par de ſimples repréſentations.

Il conſulta principalement le Duc de Marlborough & Bothmar, & voulut ſçavoir de l'un & de l'autre ce qu'ils jugeoient le plus à propos de faire pour

l'intérêt commun des Alliés. Marlborough comparant l'état présent de l'Angleterre à celui où se trouvoit ce Royaume en 1688, dit, qu'il falloit aux maux présens les mêmes remédes que le Prince d'Orange & la nation avoient pour lors employés. Bothmar soutint au contraire qu'ils étoient impraticables, & fonda son raisonnement sur ce que le corps de la nation n'étoit nullement disposé à favoriser une révolution : » ainsi le mauvais » succès d'une pareille entreprise char- » gera, disoit-il, de la haine publique, » les auteurs d'un projet malheureux. «

Marlborough assuroit au contraire, » que la nation se soucieroit très-peu de » trois têtes, reste du parti de Cromwel, » & que les Thorys particulierement se- » roient encore plus indifférens à leur » perte ; mais pour concilier les deux » opinions, Marlborough proposa d'em- » ployer une bande de gens sans aveu,

» de les encourager à courir de nuit dans
» les rues, & sous prétexte de bouffo-
» nerie, d'insulter les passans ; enfin
» d'augmenter peu à peu la licence, &
» de commettre d'un jour à l'autre de
» plus grands désordres. Il prétendoit
» que lorsque le peuple & les habitans
» de Londres seroient accoutumés aux
» insultes de ces coureurs de nuit, il ne
» seroit pas difficile de faire assassiner
» telles personnes dont on jugeroit à
» propos de se défaire, & d'en rejetter
» le crime sur cette bande licencieuse. «

On a fait honneur au Prince Eugene d'avoir rejetté un projet si odieux, mais la proposition plus hardie qu'on lui attribue, étoit encore plus à détester. Elle consistoit, si l'on en croyoit des gens, peut-être mal informés, à mettre le feu en différens quartiers de la ville de Londres, choisissant pour cet effet le tems où la garde de la Reine seroit comman-

dée par un Officier affidé. Marlborough à la tête d'un nombre de gens armés devoit survenir dans le moment que l'incendie causeroit le plus de désordre & se saisir de la Tour, enfin de la personne de la Reine qu'on auroit obligée alors de casser le Parlement, d'en convoquer un nouveau pour examiner librement les correspondances & négociations liées avec la France, & punir à la derniere rigueur ceux qui les auroient entretenues.

Quoiqu'il en soit de ces différentes propositions, il est certain que les idées du Prince Eugene, de Marlborough & de Bothmar furent soumises à l'avis de Sommers, de Couper & d'Halifax, principaux Wigths ; mais ils refuserent de s'expliquer, encore plus d'approuver aucun de ces projets. Ils dirent qu'ils s'étoient rendus peu agréables aux peuples en poursuivant Sachevrel, quoique par

une voie juridique, que c'en étoit assez pour les instruire de ce qu'ils avoient à craindre de la haine & de la vengeance publique, s'ils se rendoient complices d'entreprises sanglantes & de haute trahison; que le parti le plus sage, le seul, selon les loix, étoit d'accuser les mauvais Conseillers & de procéder contr'eux par les formes ordinaires. Bothmar, selon leur avis, devoit présenter un second mémoire plus clair, plus précis que le premier, & contenant des plaintes ameres contre le Gouvernement, dont les maximes & la conduite tendoient à mettre la nation en esclavage. Bothmar avoit consenti jusqu'alors à toute proposition qui intéressoit seulement les Anglois; il refusa d'acquiescer à celle que lui seul se trouveroit chargé d'exécuter. Il dit qu'il y iroit de sa tête, de présenter un tel mémoire, sans en avoir reçu l'ordre de son Maître; que sa complai-

ſance ne pouvoit aller qu'à compoſer un écrit anonyme, où il inſéreroit tout ce qu'il auroit fait entrer dans le mémoire, le feroit imprimer en Hollande & publier en Angleterre.

Cette offre rejettée, fut depuis déſaprouvée par le Penſionnaire de Hollande, perſuadé que ces ſortes de libertés ne ſervoient qu'à agrandir la bréche.

Le Comte de Sinzendorff, conſeilla même au Prince Eugene de prendre ſi bien ſes meſures, que ſi quelqu'un de ces projets étoit admis, il en prévînt l'exécution en ſortant auparavant du Royaume d'Angleterre, & ſeulement de ménager ſa retraite de maniere à ne pas mécontenter les Wights.

La derniere reſſource du Prince Eugene ſe réduiſoit à perſuader à l'Empereur, de donner au Duc d'Hanover le Gouvernement des Pays-Bas, avec le commandement général de l'armée, &

de faire en même tems passer le Prince son fils en Angleterre.

Marlborough & Godolfin ne furent pas plus favorables à cette nouvelle proposition, qu'à tant d'autres précédemment rejettées. » Les Thorys, dirent-» ils, sans en excepter aucun, sont en-» nemis de cette famille ; si le Prince » d'Hanover arrivoit à Londres pendant » qu'ils sont en possession du Gourvene-» ment, les mouvemens de sa présence » ne finiroient que par l'abrogation de » l'acte de succession, peut être même » par une guerre aussi fatale à l'Angle-» terre, que celle des deux Maisons » d'Yorck & de Lancastre. «

Un motif plus pressant engageoit le Duc de Marlborough à s'opposer à ce nouveau projet. Le crédit de ses ennemis en Angleterre augmentoit. Le sien étoit tombé, ensorte qu'il avoit encore à craindre de plus grands revers. Il vou-

loit, pour les éviter, se soustraire à la dépendance du Gouvernement, & se mettre à couvert de ses variations. L'Empereur lui avoit donné des dépouilles de l'Electeur de Baviere, une Terre dans l'Empire. Il y avoit ajouté le rang de Prince ; mais un tel établissement lui assuroit seulement une retraite tranquille, & ne contentoit pas son ambition. Il se flatta de la satisfaire s'il pouvoit obtenir le commandement des Troupes Impériales dans les Pays-Bas Catholiques, avec le titre de Vicaire-Général de l'Empereur dans ces Provinces. Il étoit donc très-éloigné d'approuver un projet qui donneroit l'un & l'autre au Duc d'Hanover. Cependant le Prince Eugene piqué de tant de difficultés, sans aucun expédient, ne put s'empêcher de dire qu'il voyoit que les Wighrs n'étoient pas plus amis que les Thorys de la Maison d'Hanover, mais qu'ils étoient ennemis de tous

Gouvernement Royal, & ne déſiroient qu'une République. Il les avertit qu'il ſçavoit de bonne part, qu'à l'ouverture de la campagne il y auroit une ſuſpenſion d'armes entre les armées de France & d'Angleterre ; que pour gage de cette ceſſation d'hoſtilités, la France remettroit quelque Ville conſidérable entre les mains des Anglois. On réſolut dès-lors unanimement de travailler de maniere, que les Troupes étrangeres, à la ſolde de l'Angleterre, déſobéiſſent aux ordres de la Reine, enſorte que cette déſobéiſſance déconcerta les meſures priſes avec la France.

Les Miniſtres d'Angleterre reçurent cependant pluſieurs avis de complots, ou vrais ou ſuppoſés, & ſurtout de prendre garde au jour de la naiſſance de la Reine. Ces avis, peut-être mal fondés, firent aſſez d'impreſſion pour faire annoncer dans la Gazette de Londres, que celui qui

les avoit donnés, s'il se découvroit, seroit récompensé de son zéle & de sa fidélité.

On prit d'ailleurs de plus grandes précautions pour la sûreté de la Reine, & pour prévenir tout danger. Sa garde fut redoublée; on ferma plusieurs portes du Palais S. James, & dans les environs on posta différentes gardes à cheval. On en donna même une au Prince Eugene, pour l'accompagner pendant toute cette journée, sous le prétexte de le garantir des insultes du peuple. Enfin son départ pour la Hollande calma tant d'agitations.

Les Ministres supérieurs alors à leurs adversaires, continuoient d'assurer que les cabales formées ou entretenues pour le Prince Eugene, pendant le séjour qu'il avoit fait à Londres, ses instances, ses représentations, n'empêcheroient pas l'accomplissement de l'ouvrage de la paix. Toutefois dans le même tems, le Roi

apprit que Buys, dont la conduite avoit paru si odieuse au Gouvernement d'Angleterre, avoit signé avant que de partir de Londres un traité d'alliance, entre cette Couronne & sa République. L'inquiétude que ce renouvellement d'amitié pouvoit causer, fut dissipée par les assurances données au Roi, qu'il n'étoit question, ni de conditions nouvelles ni d'engagemens secrets; que la Reine par un nouveau témoignage d'affection envers les Hollandois, avoit eu simplement intention de les désabuser de l'opinion dont ils étoient faussement prévenus, qu'elle eût signé un Traité secret avec la France. Elle espéroit qu'une telle complaisance de sa part les rendroit plus dociles, & les disposeroit à suivre ses sentimens au sujet de la paix générale. La Reine désiroit la conclure avant le tems d'assembler les armées, & que la signature des Traités

prévînt l'ouverture de la campagne. L'Evêque de Briſtol & le Comte de Stafford avoient ordre d'y travailler de tout leur pouvoir, mais le moyen néceſſaire pour réuſſir à ce grand ouvrage leur manquoit totalement ; ils ignoroient les intentions de la Reine leur maîtreſſe ſur l'article d'Eſpagne, la premiere des conditions fondamentales du Traité de paix. Le ſecret en étoit réſervé au ſeul Prior, qu'on attendoit alors en Hollande en qualité de troiſiéme Plénipotentiaire d'Angleterre. Gaultier devoit paſſer avec lui, & dans l'attente d'un troiſiéme Collégue, les deux Plénipotentiaires Anglois, loin de s'ouvrir à ceux de France, parloient encore comme ennemis. Ils ſuivoient à la lettre les ordres qu'ils avoient reçus, leurs inſtructions étoient les garants de leur conduite. Il eſt dangereux d'en tenir une différente dans un pays de variations, où ſuivant la ſupériorité des

ſujets. La mort avoit enlevé au mois d'Avril de l'année précédente 1711. Louis Dauphin de France, fils unique du Roi, & pere du Roi d'Eſpagne, pere tendre & fils obéiſſant. Il avoit vû ſans jalouſie ſon fils monter ſur un des premiers Trônes de l'Europe, & craignoit le jour, où ſelon le cours de la nature, lui-même occuperoit celui de France. Attaché tendrement au Roi ſon pere, occupé de lui plaire, il étoit content à l'âge de cinquante ans de lui obéir comme le premier de ſes ſujets. Sa bonté lui attiroit l'amour de tous les François, & ſa valeur connue lui en avoit acquis l'eſtime. Le Roi vivement touché d'une telle perte, avoit délibéré s'il feroit prendre le titre de Dauphin au Duc de Bourgogne. Le nom & les honneurs n'en ſont dûs qu'au fils aîné du Monarque régnant. Un des Miniſtres conſultés repréſenta que le Duc de Bourgogne

étoit devenu l'héritier néceſſaire ; que nul autre ne ſurviendroit qui lui fît perdre ſon droit ; qu'on ne pouvoit donc lui refuſer un titre & des traitemens que perſonne ne lui diſputeroit. Les autres Miniſtres furent de même avis ; & les peuples applaudirent aux honneurs déférés juſtement au Duc de Bourgogne, Prince dont les vertus méritoient leurs reſpects & leur admiration.

Un Auteur célébre remarque l'infortune qui ſembloit attachée à la perſonne des Princes que les Romains chériſſoient ; une mort prématurée les enlevoit ſouvent à l'affection du Peuple. Le Duc de Bourgogne, alors Dauphin, eut le même ſort, il mourut le dernier Février de l'année 1712, après avoir ſurvécu de ſix jours ſeulement à la Dauphine Marie-Adélaïde de Savoye ſon épouſe, qu'une mort également précipitée venoit d'arracher le 12 du même mois à toute la

tendresse du Roi, méritée par l'attention, sans contrainte, que cette Princesse avoit eue à lui plaire, depuis qu'elle étoit arrivée en France à la fin de l'année *1696*, âgée pour lors de près de onze ans. Elevée sous ses yeux elle en étoit aimée, ainsi que les personnes d'un âge avancé, aiment ordinairement les enfans dont l'éducation leur a été confiée, ou qui a été faite sous leurs yeux. Elle fut donc regretée sensiblement du Roi, & la Cour dont elle faisoit l'ornement, partagea sincerement la juste douleur de Sa Majesté.

Ces événemens funestes furent suivis de près, de la mort du Duc de Bretagne, fils aîné du dernier Dauphin, à qui le titre en avoit été donné depuis la mort de son pere. Il n'avoit que cinq ans, lorsqu'une maladie mortelle, inconnue aux Médecins, le mit au tombeau le 8 Mars 1712, & le même convoi porta les trois corps à Saint Denis.

De trois Princes que le Duc de Bourgogne avoit eus de ſon mariage, le Duc d'Anjou reſtoit ſeul plus malade, en apparence, que celui qui venoit de mourir. Dieu réſervoit cette lampe prête à s'éteindre, & vouloit la conſerver pour continuer dans la ligne directe de la famille Royale, la ſucceſſion que peu de tems auparavant on regardoit comme ſolidement établie.

Les malheurs de la France releverent le courage des ennemis de la paix, & réfroidirent les intentions des Plénipotentiaires d'Angleterre à Utrecht. Juſqu'alors les Hollandois s'étoient comportés comme forcés à conſentir aux Conférences, & perſuadés qu'ils ne devoient concourir à la paix qu'aux conditions ſpécifiées par les préliminaires de 1709. Ils faiſoient voir en toute occaſion leur animoſité, & s'oppoſoient vivement à tout ce qu'ils croyoient conve-

nir aux intérêts du Roi. L'eſprit de guerre, plutôt que celui de conciliation, régnoit dans les ſept Provinces, & vraiſemblablement ne devoit changer que lorſque l'Angleterre s'expliqueroit avec plus de fermeté, & que ſes Plénipotentiaires parleroient plus clairement & plus haut qu'ils ne s'étoient encore expliqués.

Ceux de France déſiroient ardemment l'arrivée de Prior, perſuadés que les ordres, dont il ſeroit chargé de la part de la Reine d'Angleterre, pourroient ſeuls ranimer l'inaction de ſes Miniſtres. Le Maréchal d'Huxelles ſoupçonneux, prévenu en faveur des Hollandois, malgré leur conduite, craignoit, diſoit-il, l'eſprit Anglois; & portant, à l'égard de l'Angleterre, la défiance au de-là de ſes juſtes bornes, il vouloit cependant que pour détacher cette Couronne de ſes Alliés, le Roi conſentît généralement à

toutes les conditions qu'elle demanderoit, à l'exception seulement de celles qui lui donneroient quelqu'entrée dans le Royaume.

Mais ce n'étoit pas sur les seuls intérêts de l'Angleterre que ses Plénipotentiaires insistoient. Leurs sollicitations n'étoient pas moins vives en faveur du Duc de Savoye, du Roi de Portugal, & de l'Electeur de Brandebourg. Enfin sous prétexte des ordres qu'ils avoient reçûs en faveur de ces Princes, il y avoit lieu de croire que leur intention étoit d'embrouiller la négociation plutôt que de presser son heureuse conclusion.

Gaultier étoit attendu à Utrecht, comme l'Ange de la paix. Il y devoit accompagner Prior, instruit du secret de la Reine de la Grande-Bretagne, qu'elle n'avoit confié, ni à l'Evêque de Bristol, ni au Comte de Stafford. Un tel secours manqua aux Plénipotentiaires de France,

dans le tems qu'ils le croyoient le plus néceſſaire, & l'attendoient avec le plus d'impatience. Les protecteurs de Prior n'oſerent le faire nommer troiſiéme Plénipotentiaire, ou peut-être ne le voulurent pas lorſqu'ils virent le changement que la mort fatale des Princes de France apporteroit à la négociation. La Reine d'Angleterre en déſiroit toujours la concluſion ; il étoit de l'intérêt de ſes Miniſtres de mettre fin à la guerre; mais l'Angleterre & ſes Alliés concouroient à vouloir de nouvelles précautions pour aſſurer ſolidement la paix, & pour empêcher à jamais l'union des Couronnes de France & d'Eſpagne ſur la tête d'un même Prince. Tous craignoient ou feignoient de craindre qu'elle ne devînt inévitable, ſi dans la conjoncture de la paix, on ne prenoit de ſages précautions pour prévenir un événement capable d'opprimer la liberté de l'Europe.

Harley, cousin du Grand Trésorier, fut envoyé à Utrecht, chargé des ordres secrets de la Reine d'Angleterre. Les Ministres de cette Princesse assurerent l'Abbé Gaultier, que sa commission étoit de proposer différentes alternatives, dont il seroit aisé de former, de concert, un plan capable de contenter les Alliés de la Grande-Bretagne & de les porter à se désister de tant de prétentions injustes. On ajouta même que Harley avoit pouvoir de traiter avec les Plénipotentiaires de France, indépendemment de ceux d'Angleterre. Le Roi ne crut pas cette derniere circonstance, car il n'étoit pas vraisemblable qu'un Particulier sans caractere, osât traiter secrettement sans la participation des Plénipotentiaires, dans le même lieu où ils étoient assemblés pour la paix, principalement dans un tems où l'animosité régnoit en Angleterre entre deux partis puissans, & que

le Gouvernement étoit assez incertain pour donner lieu d'un jour à l'autre à quelque grand changement. Enfin rien n'avançoit, & les Conférences avec les Ministres Anglois à Utrecht, se terminoient en disputes sur les intérêts des Alliés.

On étoit cependant sur le point d'en convenir de part & d'autre, lorsque dans une Conférence où les Anglois s'étoient rapprochés, & donnoient lieu d'espérer un accord parfait; ils s'arrêterent, & après avoir parlé secrettement l'un avec l'autre, ils déclarerent aux Plénipotentiaires de France, que Harley arrivé de Londres le 2 Avril, leur avoit apporté des ordres capables de tout rompre, si le Roi rejettoit une demande qui intéressoit toutes les Puissances de l'Europe; que cette demande avoit été déja faite à Sa Majesté par un mémoire dont l'Abbé Gaultier étoit porteur.

Les

Les Miniſtres d'Angleterre l'avoient en effet depêché en France le 23 Mars, & lui avoient remis ce mémoire dont le rapport du commité ſecret, ſuppoſe que Prior étoit chargé. Il contenoit les raiſons que toute l'Europe auroit lieu de craindre pour la liberté, ſi le même Prince actuellement Roi d'Eſpagne, réuniſſoit encore un jour ſur ſa tête la Couronne de France; que le péril n'étoit plus imaginaire depuis la mort des deux derniers Dauphins, le Roi Philippe ſe trouvant héritier ſi prochain de la Couronne; que l'unique moyen de calmer cette alarme commune, étoit donc que ce Prince conſentît à renoncer purement & ſimplement aux droits de ſa naiſſance & à les céder au Duc de Berry, ſon frere; & que ſans cet expédient, la paix devenoit impoſſible, & les Anglois & leurs Alliés ne conſentiroient jamais à la conclure.

Les Plénipotentiaires d'Angleterre surpris que ceux de France n'eussent pas encore reçu les ordres du Roi sur un article si important, soupçonnerent quelque artifice de leur part à dessein de différer de répondre ; mais Gaultier arrivé à Utrecht le 4 Avril, sçavoit avant son départ de Versailles, que le Roi avoit fait écrire à Saint Jean que la demande de la renonciation étoit contre les Loix du Royaume, & qu'en même tems, il avoit lui-même écrit au Roi son petit-fils, pour sçavoir ses intentions sur le nouvel obstacle qu'on opposoit à la paix.

Gaultier instruisit donc les Plénipotentiaires de France & ceux d'Angleterre, de la raison qui retardoit l'arrivée des ordres de Sa Majesté. La matiere étoit assez importante pour se donner le tems de délibérer sur la décision.

Le Roi Maître de son Etat ne l'est pas

d'en changer les Loix fondamentales. Le déclarer étoit renoncer à tout traité de paix. Le déguiser, étoit une ruse inutile, & directement contraire à la bonne foi dont on avoit usé dans tout le cours de la négociation.

L'avis de suivre la même méthode conforme à la droiture des sentimens du Roi, prévalut. Sa Majesté avoit donc commandé au Secrétaire d'Etat, qui correspondoit avec Saint-Jean, de lui écrire que tout engagement contraire à ses Loix ne seroit jamais solide, & de lui faire connoître quelle étoit la régle inviolable de la succession à la Couronne.

Les termes employés autrefois par un fameux Magistrat (Jérome Bignon, Avocat Général) servirent à répondre au Secrétaire d'Etat d'Angleterre. La lettre portoit que la renonciation demandée seroit nulle & invalide suivant les loix fondamentales du Royaume, selon les-

quelles » le Prince qui est le plus proche
» de la Couronne en est héritier de tou-
» te nécessité ; que c'est un héritage qu'il
» ne reçoit ni du Roi son prédecesseur
» ni du peuple, mais en vertu de la loi,
» de sorte que lorsqu'un Roi vient à mou-
» rir, l'autre lui succede immédiate-
» ment sans demander le consentement
» de personne ; qu'il succede non com-
» me héritier, mais comme le maître
» du Royaume dont la Seigneurie lui
» appartient, non par choix, mais
» seulement par le droit de la nais-
» sance.

» Qu'il n'est obligé de sa Couronne
» ni à la volonté de son prédécesseur,
» ni à aucun Edit, ni à aucun Décret,
» ni à la libéralité de qui que ce soit ;
» qu'il ne l'est qu'à la Loi. Cette Loi
» est estimée l'ouvrage de celui qui a
» établi les Monarchies, & qu'on tient
» en France qu'il n'y a que Dieu qui

» puiſſe l'abolir, parconſéquent qu'il n'y » a aucune renonciation qui puiſſe la » détruire, " & que ſi le Roi d'Eſpagne renonçoit à ſon droit pour l'amour de la paix & pour obéir au Roi ſon grand pere, ce ſeroit ſe tromper & bâtir ſur le ſable, que de recevoir une telle renonciation, comme un expédient ſuffiſant pour prévenir le mal qu'on ſe propoſoit d'éviter.

Le Roi prévit lorſque le dernier Dauphin mourut, les nouveaux obſtacles que la perte des Princes apporteroit à la paix, & Sa Majeſté jugea que les événemens funeſtes arrivés ſi ſubitement dans la famille Royale ſerviroient à ſes ennemis de prétexte ſpécieux pour exiger des conditions capables d'éloigner toute conciliation. Il le fit ſentir au Roi d'Eſpagne par la lettre qu'il lui écrivit le 11 Mars, pour lui donner part de la mort du dernier Dauphin, & lorſque

les Ministres d'Angleterre demanderent la renonciation du Roi d'Espagne au droit de sa naissance comme condition absolument nécessaire à la paix, le Roi écrivit encore à ce Prince le 9 Avril, que cette demande qui touchoit personnellement Sa Majesté Catholique étoit de ces délibérations, où l'on devoit prendre conseil de soi-même & décider; qu'elle devoit donc examiner, & bien péser ce que Bonnac alors son Envoyé extraordinaire auprès d'elle lui feroit considérer. Le Roi l'exhortoit à réfléchir sur l'état & la situation des affaires d'Espagne, à se consulter elle-même, à résoudre, & à faire sçavoir au plutôt sa résolution, tous les momens étant précieux dans la conjoncture présente.

La paix demeuroit suspendue en attendant cette décision. L'arrivée de Harlay à Utrecht en avoit comme fixé la négociation; loin de lui donner le mou-

vement qu'on avoit toujours esperé des ordres qu'il devoit apporter. Depuis son arrivée les Plénipotentiaires d'Angleterre plus réservés que jamais à l'égard de ceux de France, soutenoient encore avec plus de vivacité, les intérêts & les prétentions de leurs Alliés. Intérieurement l'Evêque de Bristol & le Comte de Stafford désiroient la paix, ils le témoignerent par leurs discours. Ils sçavoient que la Reine d'Angleterre & ses Ministres avoient de fortes raisons de souhaiter qu'elle fût promptement conclue ; mais les derniers ordres qu'il avoient reçus par Harley, leur lierent les mains. Non-seulement ils n'osoient passer ces ordres, mais à peine osoient-ils user de leurs pouvoirs très-bornés. La crainte des changemens si fréquens en Angleterre, celle des recherches de la conduite des Ministres, soit au dehors, soit au dedans du Royaume les frappoit. A chaque pas

ils avoient devant les yeux que leurs têtes répondroient de leurs démarches; que le secret des négociations devenoit public; qu'on voyoit tous les jours imprimer en Hollande des mémoires où les négociateurs qui s'étoient entendus avec la France étoient nommés.

En cas de changement de Gouvernement, ils pensoient que les ordres de la Reine & de ses Ministres, ne seroient plus pour eux des garants suffisans de leur conduite; qu'on leur imputeroit comme crime de les avoir exécutés. C'étoit ce qu'ils répondoient quand les Plénipotentiaires de France citoient les articles signés à Londres, comme régle à suivre à Utrecht, & se plaignoient des changemens & des additions que les Anglois y vouloient faire.

Harley, loin de les rassurer, ne paroissoit être à Utrecht, que pour augmenter leurs alarmes. Il s'étoit absenté

plusieurs fois pour aller à la Haye. Il ne facilitoit en rien la négociation. Ce concert secret qu'il devoit avoir avec les Plénipotentiaires de France, n'étoit qu'une vaine idée sans réalité, dont le projet paroissoit inventé seulement pour amuser Gaultier; & depuis que Harley étoit arrivé à Utrecht, il ne les avoit ni visités ni vus. La Reine d'Angleterre continuoit cependant de témoigner un desir sincere de la paix. Elle pressoit le Roi de prévenir les événemens de la Campagne, ce qui devenoit tous les jours plus difficile, principalement depuis que cette Princesse avoit fait dépendre la pacification de l'Europe de la renonciation qu'elle demandoit au Roi d'Espagne.

Ce que le Roi pouvoit faire alors, étoit de le presser de s'expliquer. Sa Majesté réitera donc ses avertissemens par la lettre qu'elle écrivit au Roi Catholi-

que, le 18 Avril. Après avoir marqué à ce Prince que les instances de l'Angleterre pour la renonciation étoient chaque jour plus pressantes. Sa Majesté ajoutoit, » la nécessité de la paix augmente » aussi chaque jour & les moyens de soutenir la guerre étant épuisés, je me verrai » enfin obligé de traiter à des conditions » également désagréables, & pour moi, & » pour Votre Majesté, si elle ne prévient » cette extrêmité, en prenant incessamment son parti sur le compte que le » sieur de Bonnac lui rendra des affaires. Il vous dira ce que je pense dans » une conjoncture si difficile & qui exclut tout raisonnement.

» Comme je compte sur la tendresse » que vous avez pour moi & pour votre » maison, je m'attends que vous suivrez le » conseil qu'il faut nécessairement que je » vous donne, & qui n'est point contraire » à l'amitié véritable que j'ai pour vous.

Ce conseil étoit celui de conserver la possession actuelle de l'Espagne & des Indes, & d'accorder à l'opiniâtreté des Anglois, de renoncer à la succession incertaine de la Couronne de France, condition dont ils se contentoient, persuadés qu'ils sçauroient bien en assurer l'effet.

» Nous voulons croire, écrivoit Saint
» Jean dans sa réponse à Torcy, que
» vous tenez en France, qu'il n'y a que
» Dieu seul qui puisse abolir la Loi sur
» laquelle votre droit de succession est
» fondé ; mais vous nous permettrez
» aussi de croire en Angleterre qu'un Prin-
» ce peut se départir de ses droits par
» une cession volontaire, & que celui
» en faveur de qui il auroit fait la re-
» nonciation pourroit être soutenu avec
» justice dans ses prétentions, par les
» Puissances qui en auroient garanti le
» Traité.

Il concluoit, » enfin la Reine m'ordonne de vous dire que cet article eſt » de ſi grande conſéquence, tant à ſon » égard qu'à celui de toute l'Europe » pour le ſiecle préſent, & pour la poſ- » térité qu'elle ne peut conſentir à con- » tinuer la négociation de la paix à moins » qu'on n'accepte l'expédient qu'elle a » propoſé, ou un autre qui ſoit égale- » ment ſolide. «

Le Roi d'Eſpagne avoit réglé quelque-tems avant qu'il fût queſtion de la paix, l'ordre de la ſucceſſion à ſa Couronne. Le réglement accepté & publié dans l'aſſemblée des Cortes ou Etats des Royaumes de Caſtille & d'Arragon, regiſtré dans tous les Conſeils, pouvoit diſſiper la crainte de l'union des Couronnes de France & d'Eſpagne, directement contraire aux mœurs, à l'inclination, parconſéquent aux vœux de l'une & de l'autre Nation, très-éloignées de ſouhaiter de vivre ſous

les Loix d'un ſeul & même Maître.

On avoit donc propoſé à Saint Jean de s'en tenir à ce Réglement; mais il répondit qu'une telle aſſurance ne ſuffiſoit pas; que la Reine ſa Maîtreſſe avoit fait pour la paix, ce que nulle autre Puiſſance n'auroit pû faire; qu'elle avoit agi, ſe confiant abſolument en la parole que le Roi lui avoit donnée de conſentir à toutes les meſures qui ſeroient jugées néceſſaires pour empêcher à jamais une réunion ſi fatale à toute l'Europe; qu'elle ne voyoit d'expédient ſolide, & de moyen ſûr d'y réuſſir, que la renonciation du Roi d'Eſpagne qu'elle avoit demandée.

Que ce feroit en effet bâtir ſur le ſable que d'obmettre les précautions néceſſaires pour prévenir un mal tel que celui dont il s'agiſſoit & ſi apparent.

La Reine, ajoutoit Saint Jean, envoyoit à ſes Plénipotentiaires à Utrecht

des ordres conformes à ce que cette lettre contenoit. Il ne refusoit pas cependant de chercher réciproquement, & de travailler de concert à trouver, s'il étoit possible, quelqu'autre expédient pour achever & assurer solidement l'ouvrage de la paix.

Comme la décision dépendoit de la réponse du Roi d'Espagne, la négociation languissoit à Utrecht. Les Plénipotentiaires de part & d'autre étoient arrêtés jusqu'à ce que ce Prince se fût expliqué. Ceux d'Angleterre proposoient aux Plénipotentiaires de France d'employer le tems de cette suspension à lever de concert autant qu'il seroit possible les autres difficultés moins essentielles qui s'opposoient encore à la paix. Ils étoient réciproquement instruits les uns des intentions du Roi, les autres de celles de la Reine leur Maîtresse. Ils convinrent de s'assembler chez l'Evêque de

Briſtol ſous prétexte d'y travailler ſimplement au Traité de commerce, entre la France & l'Angleterre. Il parut aux Anglois qu'un tel prétexte ſuffiroit pour diſſiper la jalouſie que leurs Alliés auroient vraiſemblablement de ces Conférences particulieres. Elles réuſſirent, & de part & d'autre les difficultés s'applanirent au point, qu'il s'en falloit peu que le Traité entre la France & l'Angleterre, n'eût été en état d'être ſigné ſuivant les deſirs de la Reine de la Grande-Bretagne, ſi la condition de la renonciation demandée comme eſſentielle n'eût formé juſqu'alors un obſtacle invincible à toute concluſion.

On travailloit ſincerement en France & en Angleterre, à chercher quelque expédient qui tînt lieu, s'il étoit poſſible, d'une condition ſi fâcheuſe pour le Roi d'Eſpagne. Les Secrétaires d'Etat de part & d'autre, ſe communiquoient

réciproquement leurs penſées. Le Roi n'avoit aucun Agent à Londres, ni la Reine d'Angleterre perſonne en France pour exécuter ſes ordres. L'Abbé Gaultier étoit encore à Utrecht, Sa Majeſté l'en rappella pour l'envoyer en Angleterre. Il continua d'y ſervir avec intelligence & fidellement.

L'incertitude de la réponſe du Roi d'Eſpagne, arrêtoit cependant toute négociation. Le Roi jugea que ce ſeroit la remettre en mouvement, que de confier à la Reine d'Angleterre, que ſi le Roi ſon petit-fils ne ſe ſoumettroit pas à la néceſſité de renoncer aux droits de ſa naiſſance, Sa Majeſté prendroit de concert avec cette Princeſſe, les meſures néceſſaires pour le déterminer, & aſſurer à l'Europe une paix déja ſi avancée. On pourroit donc regarder comme difficulté déja levée celle qui s'oppoſoit le plus à ſa concluſion; mais tant d'ennemis la

traversoient qu'on devoit s'attendre qu'à mesure qu'une difficulté s'applaniroit, il en naîtroit d'autres suscitées de la part de ceux qui n'avoient en vue que de rompre les Conférences.

C'est ce que le Roi fit écrire à Saint Jean pour en informer la Reine de la Grande-Bretagne.

A ces réflexions, on ajouta que le meilleur moyen de renverser les desseins des ennemis de la paix, seroit que sans perdre de tems la Reine fît proposer à ses Alliés une suspension d'armes, puisque ce seroit dissiper les espérances qu'ils fondoient sur les événemens de la Campagne.

La réponse que fit Saint Jean par ordre de la Reine sa Maîtresse, renouvella les assurances si souvent données du véritable desir qu'elle avoit de contribuer à la pacification générale, & surtout de l'assurer solidement.

Il ajouta, que cette Princesse souhai-

toit une paix raisonnable pour la France. Ce fut aussi dans la vue de la rendre moins désagréable au Roi d'Espagne, qu'elle fit ajouter à la demande de la renonciation une proposition alternative, laissant au choix de ce Prince ou de renoncer aux droits de sa naissance & de conserver la Monarchie d'Espagne & des Indes; ou de renoncer à la Monarchie d'Espagne & des Indes; de conserver ses droits à la succession de France, & de recevoir en échange de la Couronne d'Espagne, le Royaume de Sicile dont il étoit actuellement en possession, celui de Naples, les Etats du Duc de Savoye, le Montferrat, & le Mantouan, à condition que si lui, ou quelqu'un de ses descendans parvenoit un jour à la Couronne de France, tous ces Etats échangés, seroient réunis à la même Couronne, à l'exception seulement de la Sicile dont la Mai-

fon d'Autriche feroit mife en poffeffion.

Suivant ce projet, le Duc de Savoye en échange de fes Etats, recevroit la Couronne d'Efpagne & des Indes.

Un choix fi important fut remis, comme il étoit jufte, à la décifion du Roi d'Efpagne; mais de quelque maniere qu'il répondit, le Roi renouvella fa parole à la Reine d'Angleterre, de faire la paix fous l'une ou l'autre des deux conditions alternatives qu'elle avoit propofées.

On fçavoit déja par la réponfe du Roi d'Efpagne à la premiere lettre du Roi, que ce Prince préferoit la poffeffion de fa Couronne à la confervation des droits de fa naiffance, & qu'il renonçoit à toute efpérance de fucceffion, plûtot que d'abandonner le Trône où Dieu l'avoit placé. Il ne reftoit donc que de fçavoir ce qu'il penferoit fur l'échange; propo-

position toute nouvelle, & qui jusqu'alors n'avoit pas été seulement imaginée.

Le Roi n'oublia rien pour la rendre spécieuse, & l'orner pour ainsi dire, de toutes les réflexions capables d'éblouir & de toucher vivement le Roi d'Espagne. Bonnac étoit chargé de lui rendre compte de l'échange projetté par la Reine d'Angleterre, & de lui remettre la lettre que le Roi lui écrivoit de sa main.

» Je vous avoue (ce sont les termes » de Sa Majesté) que nonobstant la dis-» proportion des Etats, j'ai été sensible-» ment touché de penser que vous con-» tinueriez de régner; que je pourrois » toujours vous regarder comme mon » successeur, & que votre situation vous » permettroit de venir de tems en tems » auprès de moi. Jugez en effet du plai-» sir que je me ferois, de pouvoir me » reposer sur vous pour l'avenir, d'ê-

» tre assuré que si le Dauphin vit, je
» laisserois en votre personne un Régent
» accoutumé à commander, capable de
» maintenir l'ordre dans mon Royaume,
» & d'en étouffer les cabales. Que si
» cet enfant vient à mourir, comme sa
» complexion foible ne donne que trop
» sujet de le croire, vous recueillerez
» ma succession suivant l'ordre de vôtre
» naissance; que j'aurois la consolation
» de laisser à mes peuples un Roi ver-
» tueux capable de leur commander,
» & qui me succedant, réuniroit à sa
» Couronne des Etats aussi considérables
» que la Savoye, le Piémont & le Mont-
» ferrat. Je suis si flatté de cette idée;
» mais principalement de la douceur,
» que je me proposerois de passer avec
» vous & avec la Reine, une partie
» du reste de ma vie, & de vous ins-
» truire moi-même de l'état de mes af-
» faires, que je n'imagine rien de com-

„ parable au plaisir que vous me ferez, „ si vous acceptez ce nouveau projet.

„ Si la reconnoissance & la tendresse „ pour vos sujets sont pour vous des „ motifs pressans de demeurer avec eux, „ je puis dire que vous me devez les „ mêmes sentimens, vous les devez à „ votre Maison, à votre Patrie avant „ que de les devoir à l'Espagne. Je vous „ en demande l'effet, je regarderai com- „ me le plus grand bonheur de ma vie „ que vous preniez la résolution de vous „ rapprocher de moi, & de conserver „ des droits que vous regretterez un „ jour inutilement si vous les aban- „ donnés.

„ Je suis cependant engagé à traiter sur „ le fondement que vous y renoncerez „ pour conserver seulement l'Espagne & „ les Indes, si Votre Majesté rejette la pro- „ position de l'échange avec le Duc de „ Savoye ; & ce que je puis faire, est

„ de vous laiſſer encore le choix, la „ néceſſité de conclure la paix devenant „ tous les jours plus preſſante.

La lettre du Roi l'étoit aſſez, pour prouver encore à quel point, il déſiroit de faciliter tout expédient propre à lever le grand obſtacle, qui s'oppoſoit alors à la concluſion de la paix ; mais cette lettre n'ébranla pas la fermeté du Roi d'Eſpagne. Avant que de la recevoir, il avoit déja répondu au Roi ſon grand pere, que ſa réſolution étoit priſe, „ qu'il renonceroit à tous droits de ſuc„ ceſſion à la Couronne de France, „ plutôt que d'abandonner celle d'Eſ„ pagne. Toutefois, avant que de réitérer la même déclaration, & de s'expliquer decißivement ſur l'échange nouvellement propoſé par la Reine d'Angleterre. Il voulut conſulter celui par qui régnent les Rois. Après avoir communié, il fit venir Bonnac, lui dit,

que son choix étoit fait, que rien ne seroit capable de lui faire abandonner la Couronne que Dieu lui avoit donnée, & lui remit sa réponse à la lettre qu'il avoit reçue du Roi.

Cette réponse commençoit par les remercimens dûs au Roi de tant de marques d'amitié contenues dans ses deux dernieres lettres du 16 & du 18 de Mai. Il continuoit: „ L'idée que Votre Majesté me met de„ vant les yeux, de pouvoir me trou„ ver auprès d'elle seroit bien flateuse, „ pour moi, si je croyois pouvoir em„ brasser le nouveau parti que l'Angle„ terre me propose; mais trop de raisons „ s'y opposent, pour que je puisse l'ac„ cepter. Il me semble qu'il est bien „ plus avantageux qu'une branche de „ notre Maison régne en Espagne, que „ de mettre cette Couronne sur la tête „ d'un Prince de l'amitié duquel elle „ ne pourroit s'assurer, & cet avantage „ me

„ me paroît bien plus considérable que
„ de réunir un jour à la France la Sa-
„ voye, le Piémont, & le Montferrat.
„ Je crois donc vous marquer mieux
„ ma tendresse & à vos sujets aussi en
„ me tenant à la résolution que j'ai dé-
„ ja prise, qu'en suivant le nouveau
„ plan projetté par l'Angleterre. Je don-
„ ne par-là également la paix à la Fran-
„ ce, je lui assure pour Alliée une Mo-
„ narchie, qui, sans cela pourroit un
„ jour, jointe aux ennemis, lui faire
„ beaucoup de peine, & je suis en mê-
„ me tems, le parti qui me paroît le
„ plus convenable à ma gloire, & au
„ bien de mes sujets, qui ont si fort
„ contribué par leur attachement & leur
„ zele, à me maintenir la Couronne
„ sur la tête.

Il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer, que dans le même tems que le Roi d'Espagne sacrifioit au bien

de la paix, la propriété du Royaume de Naples, du Duché de Milan, des Pays-Bas., que dans la vûe de la tranquillité publique, il cédoit à ses ennemis des Etats si considérables; que de plus, le même motif l'engageoit à renoncer à jamais pour lui & pour ses descendans, au droit incontestable que sa naissance lui donnoit à la succession de la Couronne de France; dans ce même tems la Princesse des Ursins entêtée d'une folle ambition, abusoit du crédit qu'elle s'étoit acquise sur l'esprit de la Reine, & par conséquent du Roi Catholique, pour exiger que du débris de la Monarchie d'Espagne, il fût détaché quelque petite partie dans les Pays-Bas ou ailleurs, qu'on érigeroit en sa faveur en Souveraineté indépendante; phantôme dont la vanité ne laissa pas de retarder réellement la signature des Traités de paix entre le Roi d'Espagne, l'Angleterre & la Hollande.

Les Plénipotentiaires Anglois attendoient impatiemment quelle seroit la réponse du Roi d'Espagne. Ceux de France, au moins aussi ennuyés de perdre le tems inutilement, écrivirent au Roi, que la Reine d'Angleterre venoit d'envoyer ordre au Comte de Stafford, de passer incessamment à Londres pour y recevoir ses dernieres instructions ; l'intention de cette Princesse étant de le mettre, aussi-bien que l'Evêque de Bristol, en état de conclure & de signer la paix, sitôt que la réponse du Roi d'Espagne seroit arrivée.

La cause de cet ordre étoit, selon ce que disoit Stafford, que le Parlement s'impatientoit de voir traîner la négociation, qu'il étoit à craindre que les Membres les mieux intentionnés se retirant & se dispersant dans les Provinces, ceux qui leur étoient opposés ne devinssent les maîtres des séances & des dé-

libérations ; enforte que le miniſtère ſeroit en danger de voir ſes projets renverſés par quelqu'événement imprévu ; qu'en un mot, il étoit tems de finir ; qu'il eſpéroit apprendre à Londres la réſolution & la réponſe du Roi Philippe, l'incertitude & la longue attente de laquelle nuiſoit infiniment au bien des affaires. Pour abréger tout délai, Stafford pria les Plénipotentiaires d'obtenir, pendant ſon abſence, des ordres déciſifs du Roi ſur les points qui reſtoient encore indécis, enſorte qu'à ſon retour, il n'y eût plus à diſputer, mais à conclure. Lorſqu'ils ſeroient d'accord, les Plénipotentiaires d'Angleterre devoient propoſer aux Alliés une ſuſpenſion d'armes. Stafford croyoit qu'ils y conſentiroient difficilement, à cauſe de la haute opinion qu'ils avoient de leurs forces en Flandres. Il propoſa, comme un moyen de ſurmonter cet obſtacle, que le Roi permît d'offrir

aux Hollandois de remettre entre leurs mains, comme ôtage, quelqu'une des Places que Sa Majesté vouloit bien céder dans les Pays-Bas.

Les Plénipotentiaires jugerent parfaitement qu'un tel expédient ne convenoit nullement, & sans attendre d'ordre ils en rejetterent la proposition.

On s'inquiétoit moins à Londres qu'à Utrecht du retardement des réponses de Madrid. La Reine d'Angleterre & ses Ministres convaincus de la bonne foi du Roi, dont ils avoient eu des preuves dans tout le cours de la négociation, comprenoient qu'il étoit impossible à Sa Majesté de décider sûrement sur les propositions faites au Roi d'Espagne, sans sçavoir de lui-même ce qu'il en pensoit, & quel parti il vouloit choisir; ainsi le dessein de cette Princesse étoit de retenir Stafford auprès d'elle, jusqu'à l'arrivée de cette réponse, si nécessaire à

que le Roi d'Eſpagne eût déclaré ſes intentions & ſon choix ; qu'alors ſeulement Sa Majeſté ſeroit en état de juger du fruit qu'elle retireroit de ſa complaiſance pour les demandes de l'Angleterre.

Enfin le Courier qu'on attendoit de Madrid, porteur de la réponſe du Roi d'Eſpagne, arriva au commencement du mois de Juin. La déciſion de ce Prince levoit le principal obſtacle à la paix. On ne perdit pas un moment, ſuivant les ordres du Roi, à le faire ſçavoir à Saint Jean pour en informer la Reine d'Angleterre. On lui marquoit en même tems, que Sa Majeſté s'attendoit à voir inceſſamment lever, de la part de cette Princeſſe, toutes les autres difficultés, & faire les déclarations qu'elle avoit promiſes. La premiere & la plus preſſante, étoit celle d'une ſuſpenſion d'armes, ou générale, ou ſeulement entre les armées des Pays-Bas, juſqu'à la concluſion de la paix.

Cette Lettre étoit à peine écrite, & le Courier parti, qu'il en arriva un de Saint Jean avec un Mémoire, dressé par ordre de la Reine d'Angleterre. Il contenoit sept articles.

Les cinq premiers regardoient les cessions, demandées par l'Angleterre, dans l'Amérique Septentrionale.

Les deux derniers, le Traité de commerce à faire entre la France & l'Angleterre, ouvrage dont la discussion exigeroit vraisemblablement plus de tems, que la conjoncture présente ne permettoit d'y employer. On proposoit donc de le remettre à des Commissaires, qui seroient nommés de part & d'autre, pour y travailler à Londres après la conclusion de la paix.

L'article suivant portoit; qu'il ne seroit accordé, de la part de la France & de celle d'Angleterre, ni prérogative ni privilége à nulle nation qui ne fût aussi

communiquée de part & d'autre aux François & aux Anglois.

Le Memoire finissoit par le consentement que la Reine d'Angleterre donnoit à la suspension d'armes, pendant deux mois seulement, à deux conditions:

La premiére, que dans cet espace de tems, l'article qui regardoit la réunion des deux Monarchies de France & d'Espagne, seroit entierement & ponctuellement exécuté.

La seconde, que le Roi retireroit la garnison de Dunkerque, & que les Troupes Angloises entreroient dans cette ville le jour que la suspension auroit lieu; qu'elles y demeureroient jusqu'à ce que les Etats-Généraux consentissent à donner au Roi un équivalent à sa satisfaction pour la démolition des ouvrages que Sa Majesté s'obligeroit de faire raser, comme aussi de combler le Port & de détruire les écluses.

A ces demandes, le Roi répondit sur les articles, concernant l'Amérique Septentrionale, à peu près comme la Reine d'Angleterre le souhaitoit. Il y eut seulement quelques observations d'échange. Les deux conditions demandées, au sujet du Traité de commerce, furent accordées.

Quant à la suspension d'armes, le terme de deux mois, proposé par la Reine d'Angleterre, se feroit écoulé si promptement, que ç'auroit été donner aux ennemis de la paix une nouvelle espérance d'interrompre les Conférences avant la fin de la campagne. Le Roi jugeoit donc nécessaire de prolonger jusqu'à quatre mois la suspension dont on conviendroit.

La proposition de confier Dunkerque aux Anglois étoit dure, la guerre subsistant, & nulle convention n'étant encore faite pour la suspension d'armes. Une telle demande fut le sujet d'une importante délibération; les avis dans le Con-

seil furent partagés, mais il falloit finir, & cette condescendance étoit encore nécessaire. La Reine d'Angleterre & ses Ministres avoient marqué dans le cours de la négociation beaucoup de bonne foi & de desir de la paix; le Roi décida qu'il falloit encore s'y abandonner, & que la défiance, lorsqu'on étoit près de conclure, seroit très-mal placée. Sa Majesté voulut seulement qu'on fît une tentative pour essayer de faire changer & d'adoucir, s'il étoit possible, une demande regardée comme suspecte.

Ainsi suivant ses ordres, la réponse à cet article du Mémoire portoit: » que la » bonne foi & la confiance réciproque, » ayant commencé & conduit la négocia» tion, il convenoit de bannir jusqu'à » l'apparence de défiance, quand de part » & d'autre on approchoit du but qu'on » s'étoit proposé. Le Roi laissoit donc au » jugement de la Reine d'Angleterre, si ces

» n'étoit pas une demande désobligeante,
» que celle de mettre une garnison An-
» gloise dans Dunkerque pendant la suf-
» pension d'armes, & si le Public ne
» croiroit pas que cette Prince doutoit
» de l'exactitude du Roi à s'acquitter de
» sa parole. Elle avoit donné tant de
» preuves de ses sentimens, qu'il n'y
» avoit pas lieu de soupçonner qu'elle
» eût une telle pensée ; aussi le Roi se
» fondant sur son amitié, nonobstant la
» continuation de la guerre, se persua-
» doit qu'elle n'insisteroit pas sur une
» demande non-seulement inutile, mais
» capable peut-être de produire un effet
» contraire à ses propres intentions ; car
» elle avoit seulement en vûe, d'obliger
» les Hollandois à donner un équivalent
» pour la démolition des fortifications
» de Dunkerque, & ce n'étoit, ni les
» presser ni les menacer, de façon à vain-
» cre leur obstination, que de leur dé-

» clarer que les troupes Angloiſes garde» roient Dunkerque juſqu'à ce que les » Etats-Généraux euſſent donné un équi» lavent à la ſatisfaction du Roi. C'étoit » au contraire les encourager à former » de nouveaux obſtacles à la paix, dans » le moment où il s'agiſſoit de trouver » & d'employer les moyens de les ren» dre plus dociles. «

La reſtitution de Tournay étoit l'équivalent que le Roi demandoit pour combler le Port de Dunkerque, & détruire les Ecluſes. En renouvellant la promeſſe déja faite, Sa Majeſté fit obſerver que la deſtruction des Ecluſes cauſeroit la ruine du pays des environs; qu'amis & ennemis en ſouffriroient un égal dommage.

Elle laiſſoit à la Reine à le conſidérer, & confirmoit cependant la convention faite au ſujet de Dunkerque, moyennant la reſtitution de Tournay & de ſes dépendances.

Quant à l'introduction d'une garnison Hollandoise dans Cambray proposée par la Reine de la Grande-Bretagne, pour y demeurer pendant le tems de la suspension d'armes, le Roi en rejetta la proposition ; & fit répondre qu'à cette condition, il refuseroit non-seulement la suspension ; mais de plus, il romproit toute négociation, plutôt que d'admettre une clause si contraire à son honneur & au bien de son Royaume.

Comme on venoit d'apprendre que les ennemis avoient dessein d'assiéger le Quesnoy, la même réponse contenoit, „ que le Roi ne pouvoit croire „ que cette entreprise eût l'approbation „ de la Reine d'Angleterre, & qu'elle „ permît à ses troupes de servir à un Siége dont l'événement pourroit produire „ encore de nouveaux engagemens qu'il „ étoit de la prudence de Saint Jean de „ prévenir.

Il répondit, „ que quoique le Roi „ n'eût pas acquiescé aux demandes de „ la Reine, comme elle s'y attendoit, „ elle ne laisseroit pas de se rendre au Par„ lement le jour même qu'il écrivoit: „ Qu'elle y feroit toutes les déclarations „ nécessaires pour porter la Nation à la „ paix, & en obtenir les suffrages d'un „ consentement unanime; qu'elle ne par„ leroit pas encore de la suspension, mais „ qu'elle avoit pris sa résolution; elle „ insistoit sur la nécessité de consom„ mer le point de la renonciation, com„ me le principal de la négociation, & „ si capital que cette Princesse aimeroit „ mieux se départir de toutes les autres „ conventions, que de laisser cet article „ en suspens. Si le Roi (ajoutoit Saint „ Jean) consent aux demandes que la „ Reine a faites comme condition de „ la suspension, vous n'aurez qu'à signer „ l'acte, & l'envoyer au Duc d'Ormond,

„ Il prendra possession de Dunkerque, „ & déclarera aux Alliés qu'il a ordre de „ ne plus agir contre la France.

Suivant la même Lettre „ le Comte „ de Stafford étoit parti pour retourner „ à Utrecht, & ses instructions affranchi- „ roient les Plénipotentiares Anglois des „ mesures qu'ils avoient jusqu'alors ob- „ servées à l'égard des Plénipotentiaires „ Alliés, ensorte que rien ne les em- „ pêcheroit à l'avenir de se joindre à ceux „ de France, & de donner des Loix à qui „ refuseroit de se sou mettre à des con- „ ditions de paix justes, & raisonnables.

La Reine d'Angleterre, constante dans la résolution qu'elle avoit prise de contribuer de tout son pouvoir à la pacification de l'Europe, se rendit au Parlement le 17 de Juin, ainsi que Saint Jean l'avoit écrit, & communiqua aux deux Chambres, suivant sa promesse, l'état où elle avoit conduit la né-

gociation de la paix. Elle eut soin d'observer en commençant sa harangue „ que
» c'étoit une prérogative incontestable de
» la Couronne, de faire la paix & la
» guerre, & parconséquent, le seul effet
» de la confiance qu'elle prenoit en son
» Parlement, étoit la communication
» qu'elle lui avoit promise, & qu'elle
» venoit lui donner, des conditions pro-
» posées pour la paix générale.

Après avoir protesté que rien ne pouvoit la détourner de suivre en premier lieu le véritable intérêt de ses Royaumes, & de procurer ensuite à ses Alliés, ce qui leur étoit dû en conséquence des Traités : Elle dit qu'elle avoit pris un soin particulier d'assurer dans la Maison d'Hanover, la succession protestante aux Royaumes de la Grande-Bretagne, établie par les Loix ; qu'elle avoit stipulé pour plus de sûreté, que la personne qui avoit prétendu troubler cet établisse-

ment, sortît des pays dépendans de la Couronne de France.

Elle fit valoir ses soins pour prévenir, & empêcher à jamais l'union des Couronnes de France & d'Espagne, sur la tête du même Prince, & pour obtenir les renonciations dont elle fit le détail.

Elle parla des cessions avantageuses que la France faisoit à l'Angleterre dans l'Amérique; des avantages qu'elle se promettoit pour le commerce de la Nation Angloise.

De la démolition de Dunkerque.

De l'espérance presque certaine d'obtenir Gibraltar, toute l'Isle de Minorque, & le Port-Mahon.

De la promesse d'accorder aux Anglois le privilege de fournir pendant trente années les Négres dans les Indes Espagnoles; prérogative connue sous le nom *d'Assiento*.

Après l'énumération des avantages obtenus en faveur de ses sujets; la Reine expliqua ce qu'elle prétendoit faire pour

ses Alliés, ajoutant que les conditions contenues dans le projet formé pour leurs intérêts dont elle donnoit part à son Parlement, étoit une affaire à régler aux Conférences d'Utrecht.

La harangue de la Reine d'Angleterre fut reçue avec applaudissement, & les différentes adresses présentées ensuite à cette Princesse, marquerent la reconnoissance de la Nation, & la satisfaction de la fin d'une guerre, dont le poids étoit depuis long-tems si onéreux, & si inutile à l'Angleterre. Les Wigths cependant ne perdirent pas courage, & malgré le penchant presque universel à la paix, quelques membres de la Chambre haute, oserent protester contre plusieurs articles de cette harangue; mais cette protestation fut effacée aussi-bien qu'une antérieure faite aussi par quelques membres de la même Chambre contre les ordres donnés au Duc d'Ormond.

Ces ordres contenus dans la premiere instruction qu'il avoit reçue en partant de Londres, portoient que la Reine étoit d'avis que les troupes qui étoient à son service en Flandres, tant de ses sujets, qu'étrangers, devoient être toutes sous les ordres de son Général; qu'il pouvoit y avoir eu autrefois des raisons d'en user autrement, mais qu'il y en avoit alors de très-fortes, de prendre une voie contraire, & que peut-être ces raisons deviendroient de jour en jour plus pressantes; qu'il pourroit même en survenir, de concevoir de la jalousie du Prince Eugene; ainsi le Duc d'Ormond avoit ordre de n'être pas trop prompt pendant quelque-tems à s'engager à une action, à moins qu'il ne vît un avantage apparent & considérable; il pouvoit prendre pour prétexte d'attendre les troupes Allemandes, afin de leur donner

part à la gloire s'il y avoit une action.

Le Duc d'Ormond connut toute la difficulté d'exécuter de tels ordres, & de cacher le véritable motif de la conduite qu'il tiendroit. Il prévit les suites désagréables du refus qu'il seroit obligé de faire, s'il falloit employer les troupes de la Reine sa Maîtresse, soit à quelque Siége, soit à quelque action, si le Prince Eugene vouloit entreprendre l'un ou l'autre, & qu'il s'attendît à l'assistance ordinaire des troupes de la Reine d'Angleterre. Il écrivit à Saint Jean qu'il obéiroit ponctuellement aux ordres de la Reine, qu'il en garderoit le secret autant qu'il seroit possible, & feroit même ensorte qu'on ne pourroit soupçonner la cause de la conduite qu'il tiendroit; mais qu'il seroit bien difficile d'empêcher qu'elle ne fût bientôt pénétrée, & qu'il auroit peine à déguiser les raisons secrettes, qui l'obligeroient de s'opposer aux desseins du Prince Eugene,

ſoit qu'il voulût donner bataille, ſoit qu'il fît le Siége du Queſnoy. Comme le bruit commençoit à ſe répandre, que ſon deſſein étoit de faire l'un ou l'autre, il demandoit de nouveaux éclairciſſemens ſur les inſtructions qui lui avoient été remiſes avant ſon paſſage en Hollande.

La Reine d'Angleterre venoit de donner une nouvelle marque de la ſatisfaction qu'elle avoit de ſon Secrétaire d'Etat en le créant Pair d'Angleterre, ſous le titre de Vicomte de Bollinbroke. Il exhorta le Duc d'Ormond, à ſuivre exactement les ordres qu'il avoit reçûs de la Reine ſa Maîtreſſe, ſans ſe mettre en peine, ni des inſtances preſſantes du Prince Eugene, ni des clameurs affectées, & induſtrieuſes des Députés des Etats-Généraux, dont cette Princeſſe n'étoit nullement embarraſſée.

En effet, bien loin d'avoir égard aux

reproches des Etats-Généraux contenus dans une lettre très-vive qu'ils lui avoient écrite, ni de faire attention à une lettre que le Duc d'Ormond avoit reçue de leurs Députés à l'armée, pleine de représentations offençantes, sur le refus qu'il faisoit de concourir aux desseins du Prince Eugene, cette Princesse ne songea plus qu'à disposer le plan de la suspension d'armes, ensorte que l'acte en fût incessamment signé.

Ce plan étoit signé du Vicomte de Bollinbroke. Le Roi y fit quelques changemens, & commanda au Secrétaire d'Etat, chargé de cette négociation, de signer réciproquement les réponses de Sa Majesté.

Le plan contenoit quatre articles.

Le premier prolongeoit jusqu'à trois, & même quatre mois s'il étoit nécessaire, la suspension d'armes que la Reine d'Angleterre avoit proposée seulement pour deux mois.

Le

Le second article spécifioit les renonciations à faire pendant la suspension, tant par le Roi d'Espagne à la Couronne de France, que par les Princes de la Famille Royale de France à la Couronne d'Espagne.

On demandoit de la part de l'Angleterre, que la renonciation du Roi Catholique, fût ratifié par les Etats du Royaume de France, de la maniere la plus solemnelle. L'autorité que les Etrangers attribuent aux Etats étant inconnue en France, le Roi changea cette clause; il promit seulement, qu'il accepteroit la renonciation du Roi son petit-fils; qu'elle seroit ensuite publiée par son ordre, & registrée dans tous les Parlemens du Royaume de la maniere la plus solemnelle; que de plus, les Lettres Patentes que Sa Majesté avoit accordées à ce Prince au mois de Décembre 1700, pour conserver ses droits à la

Couronne, nonobſtant ſon abſence hors du Royaume ſeroient rayées des regiſtres du Parlement, & du conſentement du Roi Catholique, abolies, & annullées.

Il étoit porté par le troiſieme article que la garniſon Françoiſe ſortiroit de Dunkerque, & que les troupes Angloiſes y entreroient le jour que la ſuſpenſion d'armes auroit lieu; que la place demeureroit entre les mains de la Reine d'Angleterre, juſqu'à la déciſion de l'équivalent que les Hollandois donneroient pour la démolition des fortifications & des écluſes, & la deſtruction du Port de cette Ville.

La Reine d'Angleterre s'engageoit par l'article quatriéme, à ne point interrompre le gouvernement civil de Dunkerque, à permettre une entrée libre dans le Port, non-ſeulement aux Navires du Roi, mais encore à tous

vaisseaux marchands, à laisser enfin le plein exercice de leurs fonctions à tous les Officiers chargés du soin des magazins, tant de terre que de mer.

L'embarras du Duc d'Ormond augmenta, lorsque les armées entrerent en campagne. Le Maréchal de Villars se pressa de lui faire savoir qu'il avoit reçu l'ordre du Roi, & la permission de la Reine d'Angleterre de lui écrire. Le Duc d'Ormond répondit que la Reine sa Maîtresse lui avoit donné les mêmes ordres, qu'il ne manqueroit pas de les suivre très-exactement.

Ils ne pouvoient demeurer long-tems secrets. Le Prince Eugene informé de la situation de l'armée Françoise, crut pouvoir l'attaquer avec avantage; il résolut de n'en pas perdre l'occasion, & fit part au Duc d'Ormond, du projet qu'il avoit formé, persuadé, ou feignant de l'être, que les troupes Angloises ne

feroient nulle difficulté de marcher comme à l'ordinaire avec celles des Alliés, pour combattre l'ennemi commun.

Il eut été difficile au Duc d'Ormond d'alléguer des raiſons même ſpécieuſes de s'en diſpenſer, tant que le concert entre la France, & l'Angleterre devoit demeurer ſecret. Il ne pouvoit cependant faire agir les troupes qu'il commandoit ſans contrevenir aux ordres précis qu'il avoit reçus. Il prit pour prétexte d'éluder les inſtances du Prince Eugene, le départ imprévû du Comte de Stafford, appellé en Angleterre par la Reine, dans une conjonɑure où il n'avoit pas lieu de s'attendre à recevoir un tel ordre. Le Duc d'Ormond ſuppoſoit que Stafford n'étant pas encore de retour en Hollande, il s'agiſſoit apparamment de quelque affaire de la derniere importance dont il comptoit être éclair-

ci avant que cinq ou ſix jours ne fuſſent paſſés.

Il demanda donc au Prince Eugene, auſſi-bien qu'aux autres Officiers de différer toute entrepriſe pendant un délai ſi court, & de lui laiſſer le tems de recevoir les lettres qu'il attendoit inceſſamment.

La vérité étoit facile à pénétrer ; mais elle ne fut pas long-tems cachée. L'Evêque de Briſtol demeuré ſeul Plénipotentiaire à Utrecht, pendant l'abſence de Stafford, eut ordre de déclarer aux Miniſtres des Alliés que la Reine d'Angleterre jugeoit à propos de convenir avec le Roi d'une ſuſpenſion d'armes, & qu'elle en avoit donné part à ſon Parlement. Dès-lors, l'Evêque de Briſtol ceſſa d'uſer à l'égard des Plénipotentiaires de France, de la même réſerve qu'il avoit obſervée envers eux depuis qu'ils étoient aſſemblés à Utrecht. Il leur com-

muniqua les ordres qu'il avoit reçus ; & ce qu'il se proposoit de dire le même jour aux Ministres des Alliés. Il demanda si de la part de la France, il n'y avoit rien de particulier à lui confier sur l'article de la suspension, la Reine d'Angleterre ne s'en étant expliquée qu'en termes généraux dans sa harangue au Parlement.

Les Plénipotentiaires répondirent ; que s'il étoit interrogé sur cet article, il pourroit assurer que la harangue de cette Princesse contenoit mot à mot la réponse du Roi ; que les Alliés n'en devoient pas espérer d'autre, & qu'il n'étoit pas permis aux Plénipotentiaires de Sa Majesté d'y rien ajouter.

L'Evêque de Bristol satisfait de cet éclaircissement promit qu'après le retour du Comte de Stafford, on travailleroit de concert, sur le plan dont la Reine de la Grande-Bretagne étoit convenue. Il en

donna part ensuite aux Ministres des Alliés. Ils écouterent sans répondre : aucun d'eux ne sçavoit les intentions de ses Maîtres sur un événement imprévu ; tous craignirent également, mais par différens motifs, ou de découvrir mal-à-propos ce qu'ils pensoient, ou de s'engager plus qu'ils ne devoient, & qu'ils n'en avoient le pouvoir.

L'intelligence étant bien établie entre les Plénipotentiaires du Roi, & l'Evêque de Bristol, ils l'informerent du consentement que Sa Majesté donnoit à l'entrée des troupes Angloises dans Dunkerque. Une telle preuve de sa confiance en la parole de la Reine de la Grande-Bretagne fut reçue par les Plénipotentiaires d'Angleterre, comme une assurance certaine de la suspension dont il ne douta plus de voir incessamment l'effet.

Le Prince Eugene avoit formé le Sié-

ge du Quesnoy le 8 Juin ; il ne dura pas long-tems, la place se rendit après une molle défense; la garnison fut faite prisonniere de guerre. Ce prompt succès releva le courage des ennemis, abbatu principalement en Hollande, par la nouvelle du refus que le Duc d'Ormond avoit fait au Prince Eugene de lui donner aucune assistance pour le siége de Landrecy, qu'il se proposoit d'entreprendre.

On ne doutoit pas que toutes les troupes à la solde de l'Angleterre ne suivissent les Anglois. On prévoyoit tristement que le Maréchal de Villars, profiteroit d'une occasion si favorable d'attaquer le Prince Eugene; & quelque entreprise qu'il eût dessein de faire après la prise du Quesnoy, tout paroissoit à craindre pour l'Etat. Dans cette fatale conjoncture, les Plénipotentiaires Hollandois reprocherent à l'Evêque de Bristol, le

procedé odieux du Miniftére d'Angleterre. Ils fe croyoient expofés déja à fe trouver inceffamment fans armée. Ils exageroient le malheur de leur fituation, & mêlant à l'abbatement d'efprit, le défir de la vengeance, ils prétendirent faire craindre, non-feulement tout ce qu'on penferoit, & diroit contre la gloire de la Reine d'Angleterre, mais peut-être, ce qu'on feroit au préjudice de cette Princeffe, s'il y avoit un combat dont l'événement ne pourroit être que funefte aux Alliés. Ainfi ces ennemis de la paix, occupés peu de jours auparavant à trouver les moyens de la traverfer, ceux qui rejettoient toute fufpenfion d'armes, perfuadés qu'elle raviroit la victoire d'entre leurs mains, que la ceffation des hoftilités les priveroit de l'avantage qu'ils fe promettoient de pénétrer inceffamment dans le cœur de la France, ces mêmes politiques, qui,

dans leurs idées voyoient déja leurs armées aux portes de Paris, trembloient pour leur propre pays, parce que la Reine d'Angleterre lasse d'une guerre onéreuse, avoit déclaré qu'elle vouloit la paix, & parce que les troupes Angloises en petit nombre s'étoient séparées de la grande armée des Alliés.

On apprit bientôt en Hollande que les Commandans particuliers des troupes d'Hanover, de Brandebourg, & autres Etrangers à la solde de l'Angleterre, à l'exception d'un bataillon, de quatre Escadrons d'Holstein, & deux Escadrons du Régiment de Dragons de Walef du Pays de Liége, avoient refusé de suivre le Duc d'Ormond, s'ils n'en recevoient l'ordre exprès de leurs Maîtres.

Cette dissension entre les troupes commandées par le Duc d'Ormond, calma la crainte que la diminution d'une par-

tie ſi conſidérable de l'armée des Alliés avoit cauſée en Hollande, lorſqu'on en reçut la premiere nouvelle; mais la conſolation des ennemis du Roi étoit pour Sa Majeſté un ſujet légitime de ſe plaindre, & de ſe croire dégagée de la parole qu'il avoit donnée de laiſſer entrer les Anglois dans Dunkerque. Elle ſçavoit par un état que le Vicomte de Bolinbroke avoit ſigné, que les troupes de la Reine d'Angleterre compoſoient ſoixante & cinq bataillons, & quatre-vingt-quatorze Eſcadrons. Ce n'étoit plus de la part de cette Princeſſe accomplir la condition principale de la ſuſpenſion que de réduire ce nombre conſidérable de troupes, à celles qui étoient demeurées ſous les ordres du Duc d'Ormond.

On étoit convenu de plus, que la ſuſpenſion ſeroit générale entre les armées actuellement dans les Pays-Bas, & cependant il n'étoit queſtion alors,

que d'une ſuſpenſion particuliere entre l'armée du Roi, & les ſeules troupes Angloiſes.

Le Roi n'auroit pas cependant relevé ce nouveau ſujet de plainte, il ſe ſeroit contenté d'une ſuſpenſion particuliere avec l'Angleterre, ſi toutes les troupes à la ſolde de cette Couronne étoient demeurées unies,& ſi elles euſſent fait enſemble le même mouvement; mais leur ſéparation imprévue altéroit tellement l'utilité, que Sa Majeſté & la Reine de la Grande-Bretagne s'étoient propoſée de la ſuſpenſion, que le Roi jugea néceſſaire de ſuſpendre les ordres donnés pour admettre les troupes Angloiſes dans Dunkerque; Sa Majeſté fit en même-tems écrire au Vicomte de Bollinbroke, & demander par lui à la Reine ſa Maîtreſſe, l'accompliſſement de ſa parole, comme le Roi vouloit réciproquement accom plir la ſienne, ſes ordres étant déja don

nés pour y satisfaire avec la derniere exactitude.

Bollinbroke répondit que cette Princesse voyoit avec un déplaisir sensible, que les ennemis de la paix trouvoient toujours les moyens d'en retarder la conclusion ; que la Reine étoit bien résolue de ne se pas rebuter par les obstacles, mais au contraire, de travailler d'accord avec le Roi à rétablir la tranquillité publique ; qu'elle ne doutoit pas qu'au moyen de cette union, l'on ne fît avorter ce dernier effort de ceux qui voudroient acheter leurs avantages, ou satisfaire leur ressentiment particulier au prix de la prolongation des miseres de la guerre.

Il marquoit ensuite qu'il venoit de parler, par ordre de la Reine, aux Ministres résidens à Londres, de la part des Princes, dont les Troupes servoient à la solde de l'Angleterre ; qu'il leur avoit

déclaré qu'elle regarderoit la conduite des Officiers qui les commandoient, comme déclarations de leurs Maîtres, ou pour ou contre elle, & que s'ils persistoient à se séparer des troupes Angloises, elle cesseroit aussi de payer la solde à leurs troupes; qu'il étoit tems de se résoudre, que le courier qu'on alloit dépêcher à l'armée, porteroit les lettres qu'ils jugeroient à propos d'écrire à leurs Généraux, & que le Duc d'Ormond recevroit par ce même courier, non-seulement l'ordre de faire les mêmes déclarations, mais de les exécuter.

Suivant la lettre de Bollinbroke, l'ordre précis donné au Duc d'Ormond, si les troupes étrangeres persistoient à l'abandonner, étoit de quitter l'armée avec les troupes Angloises, & celles qui voudroient se joindre aux Anglois, & de déclarer que la Reine ne vouloit plus agir, ni payer ceux qui agiroient contre

la France; qu'après les égards qu'elle avoit eus pour les Alliés, le traitement qu'elle recevoit de leur part la justifieroit devant Dieu, & devant les hommes, & lui laissoit la liberté de continuer la négociation, soit à Utrecht, soit ailleurs, sans se mettre en peine du concours ou du refus de ses Alliés.

Ainsi Bollinbroke promettoit au nom de la Reine de la Grande-Bretagne, que si le Roi remettoit entre les mains de cette Princesse la Ville, Citadelle, & Forts de Dunkerque, sans en être détourné par la séparation des troupes étrangeres payées par l'Angleterre, elle ne feroit en ce cas aucune difficulté de conclurre sa paix particuliere, laissant aux autres Puissances un tems pour se soumettre aux conditions du plan dont elle conviendroit avec le Roi. » Vous voyez! » concluoit Bollinbroke, que la paix est » entre les mains du Roi. Si toute l'ar-

„ mée du Duc d'Ormond consent à la
„ suspension d'armes, le premier projet
„ dont nous sommes convenus aura son
„ effet. Si elle n'y consent pas, les trou-
„ pes Angloises se sépareront de celles
„ des Alliés, & les étrangeres pour-
„ ront s'adresser aux Etats-Généraux pour
„ leur subsistance, lesquels, loin de
„ pouvoir subvenir à cette nouvelle char-
„ ge, ne sont pas en état de conti-
„ nuer celles qu'ils ont déja sur les bras.
„ En un mot, la Grande-Bretagne se
„ retirera du Théâtre de la guerre, &
„ n'y laissera que des Puissances, qui
„ sont trop foibles pour faire tête à la
„ France, de sorte que la paix pourra
„ être conclue entre les deux Couron-
„ nes en peu de semaines. Voilà, Mon-
„ sieur, les propositions que la Reine
„ m'ordonne de vous faire, & elle croît
„ que le Roi T. C. trouvera aussi-
„ bien son compte que dans le premier

„ plait. Si le Roi accepte ces proposi-
„ tions, la Reine juge qu'il sera à pro-
„ pos pour le bien des deux Nations,
„ de travailler incessamment à une sus-
„ pension d'armes générale, par mer
„ & par terre, entre la Grande-Breta-
„ gne & la France, ensuite de celle qui
„ sera établie dans les Pays-Bas.

Le Vicomte de Bollinbroke marquoit à la fin de sa lettre, beaucoup d'impatience d'apprendre la réponse du Roi, & convenoit „ que tous les momens
„ étoient précieux. Il ajoutoit, vous dé-
„ pêcherez en même-tems, s'il vous
„ plaît, un courier au Duc d'Ormond,
„ afin qu'il sçache ce qu'il doit faire.
„ Si vous lui signifiez que le Roi a don-
„ né ordre à l'Officier qui commande à
„ Dunkerque d'y laisser entrer les trou-
„ pes de la Reine, ce Seigneur fera
„ immédiatement ce que je viens de
„ vous dire, & Sa Majesté envoyera

„ quelques Regimens d'ici, pour en
„ prendre possession. On évitera de cet-
„ te maniere, plusieurs obstacles qu'on
„ pourroit faire naître, si cela se fai-
„ soit par un détachement tiré de l'armée
„ du Duc d'Ormond, comme on avoit
„ eu dessein de le faire.

Bollinbroke donnoit avis qu'après sa lettre écrite, la Reine avoit pris la résolution d'envoyer Stafford à l'armée, & qu'il partiroit le lendemain au soir 21 Juin, ou le jour suivant.

L'objet principal que le Roi s'étoit proposé en traitant directement avec l'Angleterre, étoit de parvenir par cette voie à la paix générale de l'Europe. Elle étoit infaillible lorsque la Reine de la Grande-Bretagne se séparoit des Puissances, que l'animosité contre la France excitoit à continuer la guerre. Elle s'engageoit à cette séparation, ainsi le plus ou le moins de troupes qu'elle retiroit

du service de ses Alliés, ne devoit pas empêcher la paix particuliere qu'elle offroit, & qui conduisoit nécessairement à la paix générale. Le Roi voulut donc qu'on écrivît au Vicomte de Bollinbroke, & que rappellant tous les points essentiels de sa lettre, on lui répondît que les raisons qu'il avoit simplement exprimées, avoient déterminé Sa Majesté, à laisser entrer les troupes de la Reine dans Dunkerque; que le courier chargé de cet ordre partoit pour le porter au Maréchal de Villars, & que le Duc d'Ormond en recevroit l'avis le lendemain de cette lettre écrite le 5 Juillet.

Le Roi consentoit également à la proposition de convenir immédiatement après, d'une suspension de toutes hostilités par mer & par terre entre la France & l'Angleterre, persuadé que les peuples qui avoient si long tems soutenu le fardeau, & les miséres de la guer-

te ne pouvoient goûter trop-tôt les douceurs de la paix.

Pendant que du côté de l'Anglererre tout se préparoit à la paix, dont la suspension d'armes étoit le prélude, rien n'étoit obmis en Hollande pour traverser l'une & l'autre. La séparation des troupes étrangeres du corps d'armée commandé par le Duc d'Ormond avoit ranimé l'espérance des partisans de la guerre. Ils se flattoient de quelque changement en Angleterre, & le jugeoient d'autant plus apparent, que le Duc d'Ormond n'avoit fait encore aucun mouvement, qu'il avoit au contraire suspendu la marche du détachement destiné à remplacer la garnison de Dunkerque. Ils espererent que la Reine d'Angleterre hors d'état d'accomplir ce qu'elle avoit promis à la Ftance, laisseroit enfin aux Alliés le tems & la liberté de renverser les projets d'une paix auf-

si odieuse que fatale à la grande alliance.

Les Wigths d'Angleterre ne cessoient d'écrire pour enflâmer encore ceux qui pensoient comme eux en Hollande. Les Lettres de Londres promettoient un nouveau Parlement favorable à la cause commune, par conséquent un changement infaillible & total, des dispositions faites jusqu'alors par le Gouvernement actuel.

Le Comte de Sinzendorff renchérissoit sur ces flateuses promesses, & confirmant toutes celles des Vigths, il y ajoutoit que quand même elles seroient sans effet pendant un certain tems, les forces réunies de l'Empereur, de l'Empire & de la Hollande suffiroient pour soutenir une guerre défensive jusqu'au moment où la révolution, certaine selon lui, éclateroit en faveur du Duc d'Hanover, & changeroit le Gouvernement d'An-

gleterre au point que les hoſtilités contre la France recommenceroient plus fortement que jamais. Le Prince Eugene qualifioit de trahiſon, la ſuſpenſion deſirée & propoſée par la Reine d'Angleterre. On lui donnoit communément ce même nom, dans les Provinces qui compoſent la République de Hollande. Leurs Députés, & ceux des Villes aſſemblés à la Haye conféroient ſouvent, mais ſans rien conclure. L'animoſité augmentoit ſeulement à meſure que ſe découvroit l'impuiſſance de la ſatisfaire.

Le Duc d'Ormond avoit ſuſpendu la marche des troupes demeurées ſous ſon commandement, par la ſeule raiſon qu'il attendoit le Comte de Stafford, & les nouvelles inſtructions qu'il lui apporteroit d'Angleterre. L'ordre que Stafford avoit reçu de la Reine de paſſer directement à l'armée, avoit été changé au moment de ſon départ de

Londres; & ſuivant une nouvelle diſpoſition, il s'étoit rendu à la Haye pour y repréſenter aux Etats-Généraux, qu'elles ſeroient pour eux les ſuites fâcheuſes du refus qu'ils faiſoient de la ſuſpenſion d'armes.

Il s'étoit acquitté très-exactement d'une commiſſion dont il connoiſſoit toute l'importance. Ses repréſentations faites avec autant de force que de franchiſe, étoient fondées ſur une vérité ſi évidente qu'il étoit difficile d'y répliquer; auſſi ceux qui repréſentoient le Corps des Etats, ſe montrerent plus civils & plus dociles à ſon égard qu'ils ne l'avoient été juſqu'à ce jour, & comme il étoit près de partir pour aller trouver le Duc d'Ormond, ils le prierent de différer ſeulement de vingt-quatre-heures. Pendant cet intervalle ils dépêcherent un courier à leurs Députés à l'armée, & demanderent au Prince Eu-

gene de ſuſpendre tout mouvement au moins pendant ſix jours.

Ces démarches, tendantes en apparence à la paix, étoient l'effet de la foibleſſe de l'Etat, non de l'inclination de ceux qui le gouvernoient toujours également éloignés de concourir au repos de l'Europe, & de ſe déſiſter de ces conditions préliminaires dont ils voyoient avec douleur, qu'ils étoient forcés de perdre toute eſpérance.

L'Evêque de Briſtol, venu à la Haye pour y voir le Comte de Stafford apprit de lui les ordres qu'il avoit reçus en partant de Londres, & comment il les avoit exécutés. Les Etats l'avoient aſſuré qu'ils lui rendroient inceſſamment une réponſe définitive, ils s'étoient excuſés du retardement, ſur la néceſſité d'attendre la réſolution des Provinces; prétexte ordinaire, que le Gouvernement de Hollande employe lorſqu'il croit de

de son intérêt de gagner du tems, mais régle dont il sçait s'affranchir, quand il convient à la République d'accepter ou de conclure des Traités, qu'elle croit utiles & avantageux.

Ainsi le Pensionnaire Heinsius se vantoit en 1709, que le Traité, dit de la grande alliance, avoit été conclu & signé en vingt-quatre-heures, terme trop court pour consulter les Provinces & les Villes, & pour en obtenir le consentement.

Le Plénipotentiaire d'Angleterre de retour à Utrecht informa ceux du Roi, de ce qu'il avoit appris du Comte de Stafford. Ils lui communiquerent réciproquement les copies de la lettre écrite par le Vicomte de Bollinbroke au sujet de la séparation des troupes à la solde de l'Angleterre, de l'admission des Anglois dans Dunkerque, & de la réponse faite par ordre de Sa Majesté à

tous les points contenus dans cette lettre. L'Evêque de Briſtol très-content de l'une & de l'autre, convint que la maniere dont le Roi tranchoit toutes les difficultés de la négociation particuliere entre la France & l'Angleterre, étoit le moyen le plus ſûr de forcer enfin la réſiſtance des ennemis de la paix.

Elle s'approchoit cette paix. Les troupes Angloiſes avoient été reçues dans Dunkerque le 19 Juillet, & leur entrée dans cette place, cauſa de nouvelles alarmes aux Hollandois. Ils craignirent que le Roi ne prît la réſolution de céder Dunkerque fortifié à l'Angleterre, s'ils perſiſtoient dans le refus opiniâtre & de la ſuſpenſion d'armes & de la paix; ils ne pouvoient cependant ſe réſoudre encore à convenir ni de l'une ni de l'autre.

L'Evêque de Briſtol fit un nouveau voyage à la Haye, avec auſſi peu de fruit que le précédent. Il revint à Utrecht

sans avoir reçu de réponse, convaincu plus que jamais par cette nouvelle expérience, que l'intention des Etats Généraux étoit uniquement de temporiser & de gagner la fin de la Campagne. En effet, le Pensionnaire de Hollande continuoit d'employer, intrigues, crédit pour empêcher la paix. Il s'efforçoit de persuader à ceux qui la désiroient, que la conduite qu'il tenoit étoit la voie la plus sûre pour obtenir des conditions avantageuses. Il animoit ceux du parti contraire, en les assurant qu'il trouveroit des ressources connues de lui seul pour continuer la guerre sans l'assistance de l'Angleterre. Les partisans dans les Provinces, agissoient vivement, pour les détourner de consentir à la suspension. Ils répandoient, qu'une telle proposition étoit un piége tendu pour arrêter les progrès; que l'Angleterre cachoit les points principaux qui regar-

doient l'étendue & la sureté de la barriere de l'Etat si nécessaire & si désirée; que le même secret s'observoit à leur égard sur l'article du commerce. Il vaut donc mieux, concluoient-ils, faire la guerre éternellement, que de la finir par l'ordre des Anglois, ou traiter la paix par leur médiation. S'il faut recevoir la Loi après tant d'avantages remportés, on la recevra moins dure de la part du Roi que de tels Alliés; il n'est pas impossible de réparer avec beaucoup d'œconomie la brêche que la défection de l'Angleterre fait à la grande alliance; mais il est cruel que la France après tant de désastres dans le cours de douze années, triomphe par la négociation, & remporte le prix, & l'honneur d'une guerre si glorieuse pour nous, soutenue avec tant de dépense de notre part, & tant de sang répandu.

La priſe du Queſnoy, ſuivie du Siége de Landrecy, l'eſpérance qui ſubſiſtoit encore de pénétrer inceſſamment dans le cœur de la France donnoient du poids à ces diſcours, & c'étoit en vain, que les Plénipotentiaires d'Angleterre preſſoient la réponſe définitive promiſe de la part de la République : on trouvoit moyen d'éluder leurs inſtances.

Les raiſonnemens mélancoliques qu'on faiſoit en France ſervoient au deſſein du Penſionnaire. L'impatience de la paix augmentoit chaque jour, on s'en expliquoit ſcandaleuſement; on attribuoit au Roi trop peu d'empreſſement pour la conclure, & l'on cenſuroit cette prétendue négligence. Gens de tous Etats auroient voulu qu'il fléchît devant les Hollandois & leurs Alliés. A meſure que la négociation avançoit, la crainte de manquer le moment de la conclure devenoit plus vive, & frappoit davan-

tage ceux même qui étoient le plus particulierement instruits de son état.

Le premier des trois Plénipotentiaires du Roi à Utrecht, prévenu, malgré son expérience, en faveur de la bonne foi des Hollandois, plus encore de la confiance qu'ils avoient en sa candeur, ne pouvoit se résoudre à les regarder comme les plus grands ennemis & de la France & de la paix. Il s'étoit persuadé qu'on négligeoit trop la République de Hollande. Il se servit même de voies indirectes pour faire parvenir aux oreilles du Roi cette réflexion timide. Il y ajouta, qu'on devoit attribuer le conseil pernicieux de traiter par la voie de l'Angleterre, au ressentiment particulier du Ministre employé en 1709, aux conférences de la Haye, aussi-bien qu'au desir secret, qu'il conservoit apparamment de se vanger d'avoir seulement rapporté de son voyage

cès fameux préliminaires que le Roi se trouvoit maintenant en état de rejetter. Ainsi sans réfléchir, & se dire que l'anéantissement de ces injustes conditions étoit dû à l'heureux succès de la négociation faite avec l'Angleterre, ce Plénipotentiaire écrivoit secrettement à ses amis à la Cour, qu'on avoit pris une mauvaise route, & que jamais on ne parviendroit à la paix par le moyen des Anglois. Peut-être étoit-il blessé de les entendre dire, que la paix ne se traiteroit pas à Utrecht entre les Plénipotentiaires de la France & de la Grande-Bretagne; mais à Versailles & à Londres, par la correspondance de lettres établie réciproquement entre les Ministres de l'une & de l'autre Couronne. Ces représentations indirectes colorées du prétexte du zéle pour le service, ne furent pas capables de détourner le Roi de la route que Sa Majesté avoit prise,

& dont elle voyoit chaque jour l'utilité. Comme il convenoit d'y ramener le premier Plénipotentiaire, elle écrivit dans la dépêche commune à tous trois, & leur commanda d'éviter désormais toute démonstration d'empressement pour la paix, ces démarches étant plus capables de l'éloigner, que d'en faciliter la prompte conclusion ; elle leur prescrivit, & sur-tout à l'égard des Hollandois, d'attendre que cette République fît les premiers pas pour se rapprocher.

En ce cas le Roi vouloit bien ne pas rejetter les avances que cet Etat pourroit faire ; mais il ne convenoit plus à son service de rechercher une Nation devenue plus fiere à proportion des avantages que Sa Majesté lui avoient offerts.

La séparation de l'Angleterre du reste des Alliés, n'étoit pas un événement aussi indifférent pour les Hollandois qu'ils

feignoient de le croire , & affectoient de le publier. Les troupes Angloiſes étant reçues dans Dunkerque, & la ceſſation d'hoſtilités entre les troupes de France, & d'Angleterre en Flandres étant publiée dans l'une & l'autre armée, le Roi fit écrire au Viçomte de Bollinbroke, que Sa Majeſté ayant ſatisfait ponctuellement à ſes engagemens, s'attendoit que la Reine d'Angleterre s'acquitteroit auſſi de la promeſſe que Bollinbroke avoit faite au nom de cette Princeſſe, & que rien ne retarderoit la concluſion d'une paix particuliere entre la France & l'Angleterre ; que tout obſtacle étoit levé, puiſque les conditions du Traité avec l'Angleterre étoient toutes reglées. Qu'à l'égard de la paix générale, le Roi avoit confié ſes intentions à la Reine d'Angleterre, & que cette Princeſſe les avoit approuvées.

On propoſoit en même-tems à Bollin-

broke de convenir d'une ſuſpenſion de toutes hoſtilités par mer, enſorte que pendant qu'elle dureroit, il ne ſeroit permis de tranſporter en Portugal, non plus qu'en Catalogne, ni dans aucun lieu où la guerre ſe feroit encore, troupes, munitions, ni proviſions de quelque eſpece que ce pût-être.

Ces propoſitions étoient l'effet & la ſuite d'une véritable ſuſpenſion d'armes. Elles étoient juſtes & furent acceptées. A cette occaſion, Bollinbroke fit de la part de la Reine ſa Maîtreſſe, une demande dont il n'avoit pas été queſtion juſqu'alors. Il repréſenta que de tous les Alliés dont cette Princeſſe pouvoit avoir à cœur les intérêts, & les juſtes prétentions, il n'y en avoit aucun qu'elle déſirât de favoriſer autant que le Duc de Savoye; que ce ſeroit même un moyen d'attirer ce Prince dans les engagemens déja pris, & de lui faire comprendre

qu'il n'avoit rien à craindre des insultes des Impériaux, lorsqu'il seroit protegé par la France & l'Angleterre. Elle se proposoit donc de lui faire donner le Royaume de Sicile. Bollinbroke ajoutoit, *& c'est une chose dont elle ne sçauroit se désister.*

Les ennemis de son Gouvernement, & personnellement de Bollinbroke publierent après la mort de cette Princesse, & sous le régne du Duc d'Hanover, que la demande du Royaume de Sicile pour le Duc de Savoye, avoit été faite sans sa participation; qu'il en parut très-agité lorsque le Comte de Petersbourg lui en apprit la premiere nouvelle; que dans ce moment, il répondit qu'il n'étoit pas assez avide d'un vain titre de Roi, pour sacrifier des intérêts réels à l'ambition mal placée d'obtenir cette nouvelle dignité; qu'au reste rien ne lui paroissoit plus extraordinaire que

de laisser à un Prince battu par ses ennemis le prix si long-tems disputé, prix que le Parlement d'Angleterre avoit si souvent reconnu, & déclaré être le juste & principal motif de la guerre.

Cette demande imprévue en faveur du Duc de Savoye, causa de nouveaux embarras à la négociation de la paix. Une telle prétention, fit d'autant plus de peine au Roi, que l'intention de Sa Majesté avoit toujours été d'engager le Roi d'Espagne à céder le Royaume de Sicile à l'Electeur de Baviere, pour le dédommager des pertes que sa fidélité dans ses engagemens lui avoit causées, & de celles, que peut-être il souffriroit encore par le Traité de paix dont les conditions étoient douteuses. Il est certain que pendant le cours de la négociation, le Roi n'avoit jamais distingué ses propres intérêts de ceux de l'Electeur de Baviere, ils lui avoient été également chers; &

Sa Majesté attentive au rétablissement parfait de ce Prince, & de l'Electeur de Cologne son frere, avoit donné & souvent renouvellé des ordres très-précis ses Plénipotentiaires, de considérer ce qui regardoit la Maison de Baviere, comme un des points principaux de leur négociation.

Les Hollandois continuoient de susciter à son heureuse conclusion toutes les difficultés qu'il dépendoit d'eux d'y faire naître; la réponse qu'ils avoient si long-tems promise aux Plénipotentiaires d'Angleterre ne paroissoit pas encore. Il falloit pour les déterminer à s'expliquer quelque événement décisif. Il arriva, & les ennemis de la paix éprouverent enfin, que la séparation de l'Angleterre n'étoit pas indifférente à la prospérité des armes de cette alliance formidable.

Le Comte d'Albermale commandoit

à Denin un corps détaché de l'armée du Prince Eugene, son camp étoit bien retranché ; il occupoit ce poste principalement pour garder pendant le siége de Landrecy toutes les provisions nécessaires pour la grande armée ; elles étoient rassemblées dans les Magazins faits à Marchienes. Les Maréchaux de Villars & de Montesquiou l'attaquerent le 24 de Juillet, forcerent les retranchemens, défirent entierement les troupes qui les défendoient, & se rendirent maîtres de Marchienes & des magazins. Albermale fut fait prisonnier, & plusieurs Officiers généraux des ennemis périrent dans cette journée. Les François attribuerent ce grand événement à la valeur de la nation, aussi-bien qu'à la bonne disposition que les Maréchaux de Villars & de Montesquiou avoient faite pour l'attaque. Les Anglois des deux partis, dirent également, mais par des motifs

opposés, que la séparation des troupes Angloises avoit causé la défaite des Alliés. On jugea de part & d'autre, que la paix en seroit la suite immanquable ; ceux qui la craignoient, s'en éleverent encore davantage contre les négociations ; elles étoient, selon eux, l'origine d'un si grand changement. L'erreur étoit égale de tous côtés. La valeur ou la politique se glorifieroient mal à propos des succès qui ne dépendent pas des hommes. Le Dieu des armées, maître de la victoire, la donne suivant sa volonté ; il éleve les humbles, abbaisse les superbes, soutient & protége ceux qui mettent en lui leur confiance, & punit l'orgueil des Nations, qui s'appuyent sur leurs forces, & se figurent que rien n'est capable d'y résister.

Il étoit important aux intérêts de l'Empereur, d'entretenir en Hollande les partisans de la guerre dans la haute opinion

qu'ils avoient de la puissance de l'Etat & de celle de leurs Alliés ; ainsi le Prince Eugene eut soin de répandre que la défaite de Denin ne dérangeroit pas ses projets, qu'il continueroit le siége de Landrecy ; qu'après avoir pris cette place, il pénétreroit en France, ravageroit la Picardie, la Champagne, donneroit bataille, la gagneroit, & se feroit voir victorieux aux portes de Paris.

Ces bravades convenoient peu à la réputation d'un Général, dont le vrai mérite connu étoit hors de toute contestation. Toutefois Sinzendorff & le Pensionnaire ne laissoient pas de les faire valoir, dans l'espérance qu'elles ranimeroient ceux que l'action de Denin avoit abbattus. Ainsi leurs émissaires, dans la ville d'Amsterdam, travaillerent à persuader que ce malheureux événement seroit bien-tôt, & facilement réparé ; qu'il falloit s'unir plus que jamais, mon-

rer une fermeté nouvelle, & ne pas donner à la France lieu de croire, qu'un accident fâcheux fût capable de consterner & désunir des Alliés, qui, pendant une longue guerre, avoient eu jusqu'à ce jour des succès toujours heureux.

Le Roi avoit jugé, même avant la journée de Denin, que toute exhortation à discontinuer la guerre, seroit mal reçue & peu écoutée dans les Provinces-Unies, si les Anglois, séparés de l'armée du Prince Eugene, ne s'assuroient des villes de Gand & de Bruges. Sa Majesté en fit avertir le Duc d'Ormond. Le Comte de Stafford lui avoit déja donné le même conseil. Il s'assura de Bruges, se rendit maître de la citadelle de Gand & des portes de la ville, & se mit en état de ne craindre aucune surprise de la part d'un bataillon Hollandois, & d'un autre bataillon Wallon, en garnison dans la même ville.

Tant de contretems que les Alliés essayoient, affoiblirent les grandes espérances, dont le Prince Eugene & le Pensionnaire les avoient flattés. La levée du siége de Landrecy acheva de détruire la confiance, donnée aux promesses, & du Général & du Ministre.

Toutefois le moment heureux & si désiré du retour de la paix, n'étoit pas arrivé, elle devoit souffrir encore de nouveaux retardemens par la maniere décisive, dont la Reine d'Angleterre demandoit la cession du Royaume de Sicile en faveur du Duc de Savoye. La derniere Lettre du Vicomte de Bollinbroke, finissoit par une espece de menace, plus capable d'exciter l'aigreur dans la négociation que d'en faciliter la conclusion. Le Roi ne voulût pas cependant qu'il parût, dans la réponse, que Sa Majesté fût blessée de la déclaration que le Ministre de la Reine de la

Grande-Bretagne faisoit, que la suspension générale de toutes hostilités par mer & par terre, n'auroit lieu qu'autant que le Roi consentiroit à la condition demandée ; mais Sa Majesté commanda qu'on répondît aux instances de Bollinbroke, qu'elle avoit jusqu'alors accordé toutes les conditions désirées par la Reine d'Angleterre ; que cette Princesse témoignant souhaiter la paix, n'avoit cependant donné de sa part aucune assurance de ce qu'elle feroit pour en avancer la conclusion ; que les Anglois étoient actuellement dans Dunkerque, & que les portes leur en avoient été ouvertes, quoique les troupes étrangeres, à la solde de l'Angleterre, eussent suivi le Prince Eugene ; que nonobstant la complaisance du Roi & son exactitude scrupuleuse à s'acquitter de sa parole, la Reine n'avoit pas encore accompli l'engagement qu'elle avoit pris de procurer entre

les armées, actuellement en Flandres; une suspension générale; qu'elle donnoit lieu de penser & de dire, que malgré l'ingratitude de ses Alliés, elle étoit uniquement occupée de leur procurer des conditions avantageuses. Le Roi désirant aussi le dédommagement de l'Electeur de Baviere, offroit de consentir à la demande de la Grande-Bretagne en faveur du Duc de Savoye si cette Princesse travailloit, & faisoit ensorte que l'Electeur fût maintenu dans la Souveraineté des Pays-Bas que le Roi d'Espagne lui avoit cédée.

On attendoit la réponse du Vicomte de Bollinbroke. Il écrivit qu'il l'apporteroit lui-même; que la Reine sa maîtresse lui avoit commandé de passer en France, qu'il s'y rendroit incessamment, & conduiroit avec lui Prior & l'Abbé Gaultier. Le Roi suspendit jusqu'à l'arrivée de ce Ministre toute décision sur

le projet de la paix particuliere à faire avec l'Angleterre.

Les instructions données à Bollinbroke secrettes alors, devinrent publiques deux ans après, lorsque le Duc d'Hanover succédant à la Reine Anne, en conséquence de l'acte du Parlement, monta sur le Trône de la Grande-Bretagne. Comme il étoit persuadé que les principaux Ministres du régne précédent avoient agi contre ses intérêts en conduisant la négociation de la paix, qu'ils avoient d'autres vûes encore plus à son préjudice & favorables au Roi Jacques, il établit une commission qu'il chargea de rechercher avec la derniere rigueur, la conduite du Comte d'Oxford & du Vicomte de Bollinbroke. Robert Walpol fut nommé pour examiner les papiers de l'un & de l'autre, principalement ceux de la Sécreterie d'Etat du département de Bollinbroke.

près les mêmes diſcours aux Miniſtres du Roi ; & les aſſurant du pouvoir qu'il avoit de conclure la ſuſpenſion d'hoſtilités par mer & par terre entre la France, l'Eſpagne & l'Angleterre, il lui étoit permis d'en fixer la durée à deux trois ou quatre mois, de l'étendre même juſqu'à la concluſion de la paix ; mais ce pouvoir étoit attaché à la condition fatale d'obtenir le Royaume de Sicile demandé pour le Duc de Savoye ; & de plus la Reine d'Angleterre prétendoit, qu'autant qu'il ſeroit poſſible, on réglât la forme des différentes renonciations à faire réciproquement aux ſucceſſions des Couronnes de France & d'Eſpagne.

Elle avoit inſiſté ſur l'étendue d'une barriere que le Duc de Savoye prétendoit ; car alors il n'y avoit point de Prince engagé dans l'alliance contre la France qui ne ſe crût en droit d'en prétendre

dre quelque démembrement, sous prétexte d'assurer ses frontieres contre les entreprises de cette Couronne. La Reine de la Grande-Bretagne, sans insister sur cette prétendue barriere, ordonnoit seulement à Bollinbroke de ne rien accorder au préjudice de la liberté qu'elle vouloit laisser au Duc de Savoye de négocier lui-même les avantages qu'il pourroit obtenir.

Elle témoignoit une attention particuliere aux intérêts de ce Prince ; & comme le point principal pour lui étoit le droit de succéder à la Couronne d'Espagne, au défaut du Roi Philippe & de ses descendans, la Reine commandoit à son Ministre de faire expliquer cet article bien clairement, & de le rédiger autant qu'il seroit possible dans les mêmes termes du mémoire présenté par le Comte Maffei.

L'acte de cession de la Sicile, ceux de

la ſucceſſion à la Couronne d'Eſpagne en faveur du Duc de Savoye, devoient être, ſuivant l'inſtruction, dreſſés en même tems que ceux des renonciations réciproques du Roi Catholique & des Princes de France aux ſucceſſions de l'une & de l'autre Couronne.

L'intention de la Reine d'Angleterre étoit que le Royaume de Sicile fût remis au Duc de Savoye inceſſamment, & ſans attendre la concluſion de la paix générale. Elle conſentoit cependant que la poſſeſſion qu'il en prendroit, fût differée juſqu'à la paix de l'Angleterre avec la France & l'Eſpagne.

Elle approuvoit auſſi que ſon Miniſtre conſentît, s'il étoit néceſſaire, à prévenir par un article ſecret, le deſſein que le Duc de Savoye pourroit former d'échanger la Sicile contre quelqu'autre Etat contigu aux ſiens, ce qui ne conviendroit, ni aux intentions de cette

Princesse, ni à l'intérêt de ses Royaumes.

A l'égard des renonciations, Bollinbroke devoit les concerter de maniere qu'elles ne souffrissent ni délais ni disputes, lorsque ceux que la Reine nommeroit, pour en être témoins, arriveroient en France & en Espagne.

Le Roi souhaitant ardemment d'obtenir des conditions avantageuses pour l'Electeur de Baviere, la Reine déclaroit qu'elle consentiroit volontiers au rétablissement de ce Prince dans ses Etats d'Allemagne, à la réserve du haut Palatinat, & du rang de premier Electeur, que l'Electeur Palatin conserveroit. Au reste que celui de Baviere étant en possession de Namur, Luxembourg, Charleroi & Nieuport, pourroit s'en servir pour obtenir en échange quelque chose de plus, lors du traité de la paix générale. Elle approuvoit que le Royaume de Sardaigne fût accordé à ce Prince

pour lui tenir lieu d'équivalent de ces quatre places.

Bollinbroke devoit ſurtout éviter tous nouveaux engagemens, & par cette raiſon déclarer & répéter que la Reine ſa maîtreſſe vouloit bien entrer dans la garantie commune pour aſſurer la diſpoſition de l'Europe, telle que la paix générale la régleroit; mais qu'elle ne vouloit ſtipuler aucune condition capable de l'engager dans une nouvelle guerre, principalement contre ſes vieux Alliés; car il ſuffiſoit à la France que leur conduite eût perſuadé cette Princeſſe qu'il étoit raiſonnable, juſte, & même néceſſaire de terminer de ſa part la guerre préſente.

Ces points étant réglés, Bollinbroke devoit traiter des intérêts particuliers de la Grande-Bretagne, & tâcher de faire expliquer le plus avantageuſement qu'il ſeroit poſſible les articles qui paroîtroient douteux.

Il devoit faire aussi tous ses efforts pour découvrir les dernieres intentions de la France, sur les différentes parties du plan de la paix générale. La Reine jugeoit que le Traité entre la France & l'Angleterre étant conclu, il seroit à propos de fixer un tems aux Alliés pour convenir aussi de leurs traités particuliers. Elle promettoit d'employer ses offices pour concilier les différends qui s'opposeroient à la paix générale; mais elle ne prétendoit pas leur imposer comme loi le plan offert par la France, ni les priver de la liberté de travailler eux-mêmes à obtenir de meilleures conditions.

La convention pour la suspension d'armes étant conclue, Bollinbroke devoit envoyer les ordres dont il étoit chargé au Commandant de la flotte Angloise dans la Méditerranée, à celui des troupes de la même nation en Catalogne,

& à l'Envoyé d'Angleterre à Genes. Il concerteroit aussi avec les Ministres du Roi, les moyens de retirer en toute sûreté les troupes Impériales de Catalogne, aussi-bien que les Portugaises, si l'Empereur & le Roi de Portugal le jugeoient à propos.

La résolution que la Reine de la Grande-Bretagne prit d'envoyer en France un de ses principaux Ministres, devoit prouver à ses Alliés, qu'elle persistoit constamment dans la volonté de conclure une paix particuliere, s'ils continuoient à refuser de concourir avec elle à la Paix générale. Ils soupçonnoient même que le traité secret en étoit déja signé, lorsque la nouvelle imprévûe du voyage, que le Vicomte de Bollinbroke devoit faire, parvint en Hollande.

La conclusion d'un tel traité auroit depuis long-tems précédé, même empêché la commission dont ce Ministre fut char-

gé, si ses avis eussent été suivis. Il avoit conseillé à la Reine sa maîtresse de préférer une paix particuliere à la suspension d'armes, & d'assurer au plutôt à ses sujets la jouissance de toutes les conditions dont le Roi étoit convenu en faveur de l'Angleterre. C'étoit le moyen de trancher toutes les difficultés que les ennemis de la paix suscitoient à la simple cessation des hostilités. L'exemple de l'Angleterre auroit été bien-tôt suivi, & l'on pouvoit s'assurer que les Rois de Portugal & de Prusse, le Duc de Savoye & les Hollandois même, ne prendroient pas le mauvais parti de demeurer engagés dans une guerre dont l'Angleterre se seroit retirée; & que le reste des Alliés, sans moyens & sans forces pour la soutenir, ne la continueroient pas longtems.

Le Conseil donné par Bollinbroke fut contredit par le Grand Trésorier, trop

attentif à ménager le Duc d'Hanover, & craignant ſa vengeance lorſqu'il ſeroit aſſis ſur le Trône d'Angleterre. On réſolut de s'en tenir au projet d'une ſuſpenſion. Elle cauſa beaucoup d'embarras, qu'on auroit évité par une paix définitive, entre la France & l'Angleterre. La Reine de la Grande-Bretagne, dont les infirmités augmentoient, auroit eu le loiſir de pourvoir avant ſa mort au repos de ſon Royaume, auſſi-bien qu'à la ſûreté de ſes Miniſtres dont elle avoit été fidellement ſervie.

Les Hollandois commençoient enfin à connoître que la guerre étoit inſoutenable, ſi l'Angleterre ſe détachoit de la grande alliance. L'événement de Denin, la levée du ſiége de Landrecy, tous les projets du Prince Eugene évanouis détruiſoient l'eſpérance dont il avoit entretenu leur oppoſition opiniâtre à la paix. Ils ouvrirent les yeux, & leurs Miniſ-

tres s'humilierent à des démarches très-contraires à la fierté que le ſuccès des armes de la ligue avoit inſpirée aux Etats-Généraux. Leurs Plénipotentiaires à Utrecht, allerent trouver ceux de la Grande-Bretagne, & les prierent d'employer leurs bons offices pour renouer avec les Plénipotentiaires de France, les Conférences depuis long-tems interrompues. La cauſe de l'interruption étoit la prétention formée par les Députés de Hollande, de ne recevoir que par écrit les réponſes des Plénipotentiaires de France. Les Hollandois ſe déſiſterent de cette prétention, & les Miniſtres du Roi conſentirent à reprendre les Conférences, pourvû que la harangue de la Reine d'Angleterre, faite à ſon Parlement, ſervît de plan au Traité de paix, moyennant les reſtrictions qu'ils répéterent, ſuivant les ordres que le Roi leur en avoit donnés.

Sa Majesté vouloit en premier lieu, que Lille lui fût restitué comme équivalent de la démolition de Dunkerque.

Elle déclaroit que Tournay, Condé & Maubeuge, étoient les trois villes qu'elle exceptoit du nombre de celles que les Hollandois demandoient en 1709, sous le nom & le prétexte de barriere.

La restitution de toutes les Places prises sur la France, depuis la même année 1709, étoit une des conditions que le Roi leur imposoit.

Les intérêts de l'Electeur de Baviere n'étoient pas oubliés, & formoient un des points principaux de ces restrictions.

Les Ministres des Alliés, alors à la Haye, accoururent à Utrecht, dès qu'ils sçurent que ceux de Hollande avoient fait la démarche humiliante de recourir à l'intercession des Ministres d'Angleterre pour renouveller les Conférences.

Le Comte de Sinzendorff renouvella ses exhortations & ses promesses, pour ranimer le courage abbattu des Hollandois. Il assura que le Prince Eugene marchoit au Maréchal de Villars, qu'il donneroit bataille, que la victoire, qu'il étoit sûr de remporter, changeroit en un instant la face des affaires; qu'il étoit de la sagesse, comme de l'intérêt de la République, de temporiser; qu'elle ne risquoit rien en suspendant les Conférences; que le prétexte dont les Plénipotentiaires de Hollande devoient se servir pour les différer, quoiqu'ils eussent sollicité pour les rouvrir, étoit de dire & de prétendre, que c'étoit aux François à demander qu'elles fussent renouées.

Sinzendorff persuada. Il obtint des Plénipotentiaires de la République, qu'ils apporteroient de nouvelles difficultés à l'ouverture de ces Conférences qu'ils avoient désirées.

Elles furent donc retardées. Un incident qui sera expliqué dans la suite, prolongea ce retardement, & laissa dans l'inaction les Plénipotentiaires assemblés à Utrecht.

Le Vicomte de Bollinbroke étoit cependant arrivé à Paris vers la fin du mois d'Août. Torcy s'y rendit de Fontainebleau, & trouva chez la Marquise de Croissy sa mere, le Ministre d'Angleterre. Elle l'avoit invité à loger chez elle, pendant le séjour qu'il feroit en France. Ils ne perdirent point de tems à conférer sur les points principaux de l'instruction que la Reine d'Angleterre avoit donnée à son Ministre; & suivant les ordres que Torcy avoit reçus du Roi, ils convinrent;

Que le Duc de Savoye & ses descendans seroient appellés à la Monarchie d'Espagne, au défaut du Roi Phillippe & de ses descendants; que la substi-

tution en feroit inférée dans l'acte que le Roi d'Efpagne donneroit de fa renonciation à fes droits, & aux droits de fes defcendans à la Couronne de France.

Que la même fubftitution feroit pareillement inférée dans les actes que figneroient les Ducs de Berry & d'Orléans, contenant la renonciation à leurs droits fur la fucceffion à la Monarchie d'Efpagne.

Que la renonciation du Roi Catholique, feroit enregiftrée dans les Parlemens du Royaume; il feroit fpécifié dans le même acte, que ce Prince confentoit, & demandoit, que le Roi fît retirer des archives du Parlement de Paris, les Lettres que Sa Majefté fit expédier au mois de Décembre 1700, pour conferver au Roi, fon petit-fils, les droits de fa naiffance, nonobftant fon abfence & fa demeure hors du Royaume, & que ces Lettres feroient annullées.

Les renonciations des Ducs de Berry & d'Orléans, devoient être admises réciproquement par les *Cortes*, ou Etats de Castille & d'Arragon, & ces formalités accomplies le plutôt qu'il seroit possible, ensorte que le Duc d'Hamilton, que la Reine avoit désigné son Ambassadeur en France, lui rendît compte au plutôt de l'enrégistrement de la renonciation du Roi Catholique, & que le Comte d'Elexington, destiné pour Ambassadeur à la Cour de Madrid, fût pareillement témoin de l'admission que les Etats d'Espagne feroient des renonciations des Ducs de Berry & d'Orléans.

A l'égard de la cession de la Sicile, le Roi avoit jugé, qu'en favorisant le Duc de Savoye, il falloit éviter de lui faire perdre l'avantage que la Reine d'Angleterre souhaitoit de lui procurer. Une déclaration prématurée pouvoit soulever, en faveur de la Maison d'Autriche, les Peuples de ce Royaume, naturellement inquiets & portés à la révolte.

On convint donc, suivant les intentions de Sa Majesté, que sitôt que le Ministre de la Reine d'Angleterre seroit arrivé à Madrid, le Roi d'Espagne signeroit un article secret contenant la promesse de céder la Sicile au Duc de Savoye, soit par le traité de la paix générale avec toutes les Puissances actuellement en guerre, soit par un traité particulier entre la France, l'Espagne, l'Angleterre & la Savoye; que le Roi Catholique s'engageroit par le même article à laisser au Duc de Savoye, la possession du Royaume de Sicile après l'échange des ratifications, avec la clause qu'il ne pourroit jamais échanger ni aliéner cette Isle, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce pût être.

Il ne fut pas aussi aisé de convenir sur l'article de la barriere, à laisser au Duc de Savoye. Le Vicomte de Bollinbroke déclaroit que la Reine sa Maîtresse ne de-

mandoit par l'agrandiſſement des domaines de ce Prince du côté de la France, mais ſeulement ſa ſureté; que le Roi avoit promis celle de tous les Alliés de l'Angleterre en général, que Sa Majeſté s'étoit donc engagée à l'accorder au Duc de Savoye.

On répondit à cet argument captieux, que c'étoit couvrir du nom & du prétexte de ſureté, ce qui étoit un véritable agrandiſſement, aux dépens comme au préjudice de la France; que le Roi faiſoit beaucoup de conſentir en conſidération de la Reine d'Angleterre, à laiſſer au Duc de Savoye, Exilles, Feneſtrelles, & la Vallée de Pragelas; que c'étoit auſſi tout ce que Sa Majeſté pourroit accorder aux inſtances de cette Princeſſe.

Le refus étoit juſte, & Bollinbroke étoit autoriſé à ſe relâcher de cette derniere demande. Comme il ne vouloit pas laiſſer pénétrer l'étendue de ſon

pouvoir, il feignit de chercher des termes pour débarrasser, dit-il, avec honneur la Reine sa Maîtresse des instances du Duc de Savoye. Il dit enfin que comme elle ne pouvoit prendre sur elle de décider au préjudice de son Allié, il falloit remettre cet article aux Plénipotentiaires assemblés à Utrecht.

La contestation fut d'autant plus vive sur l'article du rétablissement, & du dédommagement de l'Electeur de Baviere; que ce Prince ayant appris l'arrivée prochaine du Vicomte de Bollinbroke; étoit venu à Paris pour veiller lui-même à ses intérêts. Il esperoit que le Royaume de Sicile lui seroit cédé en dédommagement des pertes que la guerre lui avoit causées. L'intention du Roi étoit effectivement de lui procurer cette Couronne. Ce fut une triste commission que celle d'annoncer à l'Electeur que la paix devenoit impossible, si Sa

ce moment l'eſtime de Sa Majeſté, s'il ne l'avoit déja méritée, & obtenue par la conduite qu'il avoit tenue pendant le cours de la négociation.

Le Roi qui joignoit à ſes rares qualités, celle de s'expliquer mieux que Prince du monde, lui répondit en termes choiſis, non recherchés, mais perſuaſifs, & l'aſſura de ſon eſtime & de ſon affection pour la Reine de la Grande-Bretagne. Il témoigna la ſatisfaction qu'il avoit de voir la paix approcher de ſa concluſion par les ſoins de cette Princeſſe, comme il avoit fait de ſon côté tout ce qui dépendoit de ſon pouvoir pour la faciliter. Il dit qu'il eſpéroit, que tant d'oppoſitions formées à ſon rétabliſſement ſeroient vaines, & que Dieu ne permettroit pas que les ennemis du repos public, euſſent longtems encore la liberté de donner des loix contraires au bonheur de tant de Na-

tions. Sa Majesté assura Bollinbroke, qu'elle tiendroit exactement tout ce qu'elle avoit promis, & que le succès de ses armes n'apporteroit aucun changement aux conditions dont elle s'étoit contentée.

L'audience finie, les deux Secrétaires d'Etat relurent & examinerent le projet qu'ils avoient dressé, pour une suspension d'armes.

Le Traité mis au net fut signé le même jour. Cet acte & ceux des renonciations sont imprimés en tant d'ouvrages & de recueils différens, qu'il seroit inutile de les rapporter dans ces mémoires. La suspension d'armes étoit pour quatre mois, le terme en expiroit vers la fin de Décembre, & pour lors elle fut prolongée.

Le Vicomte de Bollinbroke ne plut pas moins aux Courtisans, qu'il avoit eu le bonheur de plaire au Roi. La Cour de

France ne lui fut point étrangere, comme lui-même ne parut pas étranger. On s'empressa de lui en faire les honneurs, & quoique l'exemple du Roi soit ordinairement le modele de l'accueil que reçoit un étranger, Bollinbroke ne dût pas moins celui qu'il reçut aux qualités de sa personne, qu'aux sentimens que le Roi fit paroître à son égard. Il partit peu de jours après plein de zéle & de courage pour achever heureusement l'ouvrage commencé, & conduit à un tel point, que peu de tems après, le Cardinal de Polignac écrivoit d'Utrecht: » Nous prenons la figure que les Hollan- » dois avoient à Gertruydemberg, & ils » prennent la nôtre. C'est une revanche » complette. Le Comte de Sinzendorff » sent bien vivement sa décadence. «

En effet, vers le mois d'Octobre, les armées du Roi ayant repris Douay, les Hollandois redoublerent leurs instances

pour renouer les Conférences d'Utrecht, interrompues par l'incident arrivé au mois de Septembre précédent, & qu'il est tems d'expliquer.

Quelques jours après le combat de Denin, le Comte de Recthteren, député de la Province d'Overyssel, prétendit que passant en carrosse devant la porte de Ménager, les Laquais de ce Plénipotentiaire avoient insulté les siens par *des grimaces & des gestes indécens.* Il envoya son Secrétaire porter ses plaintes à leur Maître, & lui demander satisfaction d'une telle offense, ajoutant qu'il seroit autrement obligé de se la faire lui-même.

Ménager répondit par écrit, que quoiqu'il ne fût question que de querelle de Laquais, il étoit très-éloigné d'approuver que les siens fissent quelqu'insulte à d'autres Domestiques, principalement à ceux de Recthteren; qu'il étoit prêt de

lui remettre les Laquais que ce Député avoit vû commettre ces indécences, ou même que ses gens prouveroient en être les auteurs.

Rectheren étoit allé à la Haye, lorsque la réponse fut portée chez lui & remise en son absence à Moërman, un de ses Collégues.

A son retour, il envoya son Secrétaire demander à Ménager satisfaction de l'offense dont il s'étoit plaint. Ménager lui fit porter la même réponse qu'il avoit déja faite, & Rectheren avoua qu'il n'avoit vû ni les grimaces ni les gestes indécens dont il se prétendoit offensé ; mais il conviendroit, dit-il, qu'il eût la liberté d'envoyer dans la maison de Ménager, reconnoître ceux dont il croyoit avoir lieu de se plaindre.

Quelques jours après, Ménager & Rectheren se trouverent avec d'autres Plénipotentiaires des Provinces-Unies à

la

la promenade publique du mail d'Utrecht. Après quelques civilités réciproques, Rectheren dit au Plénipotentiaire de France, qu'il attendoit toujours la satisfaction qu'il lui avoit demandée. Ménager s'en rapporta à la réponse qu'il avoit déja faite, & ajouta que ses Laquais désavouoient tout ce que les autres leur imputoient.

Rectheren insista sur la perquisition qu'il prétendoit faire dans la maison de Ménager, & sur le refus que fit ce dernier d'accorder une permission, qui rendroit les accusateurs juges des accusés, Rectheren répliqua, » le Maître & les » Valets se feront donc justice. Je suis » revêtu du caractere d'un Souverain aussi » bien que vous, & je ne suis pas hom» me à recevoir des insultes. « Après ce discours, il parla Hollandois à quelques Domestiques qui le suivoient.

Quelques momens après, les Laquais

de Ménager arriverent, se plaignant que ceux de Rechteren les avoient surpris par derriere, frappés sur le visage, & menacés de coups de couteau. Rechteren prenant la parole, dit tout haut : » Toutes les fois qu'ils le feront je les récompenserai, & s'ils ne le faisoient pas, je les chasserois. «

Ses Collégues tâcherent d'excuser un tel emportement, & ne le pouvant, ils nierent les discours que Rechteren avoit tenus, quoique plusieurs Députés des Provinces les eussent entendus. Tous souhaitoient que cette malheureuse affaire fût traitée de simple querelle de Valets. Ils prierent les Plénipotentiaires de France de s'en remettre pour l'accommoder aux Plénipotentiaires d'Angleterre, sans en écrire au Roi, ou s'en plaindre aux Etats-Généraux.

L'intervention des Plénipotentiaires d'Angleterre ne fut pas refusée, mais

ceux de France sans rien promettre sur le fond de l'affaire, persisterent à demander une satisfaction, & rejetterent l'excuse que les Collégues de Recheren alléguoient en sa faveur. Ils prétendoient le justifier sur ce qu'il étoit yvre, lorsqu'il avoit parlé & agi avec tant de violence & de brutalité.

Il faut convenir qu'en toute autre conjoncture une querelle de valets, n'auroit pas mérité l'attention sérieuse des Plénipotentiaires, encore moins celle du Roi, & qu'on auroit pû accorder à Rechteren, la grace de le croire yvre, ainsi que le demandoient ses Collegues; mais alors, il étoit nécessaire, non-seulement d'abaisser l'orgueil des Hollandois, mais encore de suspendre les Conférences d'Utrecht, jusqu'à ce que toutes choses fussent entierement concertées avec la Reine de la Grande-Bretagne. Le Roi voulut donc condescendre

aux repréſentations de Ménager, & croi-re que Recthéren avoit cherché un prétexte de plainte & de querelle, flatté de l'eſpoir que l'éclat qu'il feroit, engageroit Sa Majeſté à rompre les Conférences. C'étoit l'objet des vœux du Penſionnaire, de ſes partiſans, & des Miniſtres de la Maiſon d'Autriche. Rectheren étoit du nombre. Par reconnoiſſance, & par intérêt l'Empereur l'avoit fait Comte, & cette grace légere s'uniſſoit à l'intérêt plus ſolide, de conſerver à ſes freres les emplois lucratifs qu'ils avoient dans l'armée; la paix devant les en priver. Il ne ceſſoit donc d'en détourner la Province dont il étoit Député; c'eſt ce que Ménager repréſentoit.

Sans approfondir la ſolidité de ces réflexions, il convenoit de retarder les Conférences, & ce différend en étoit une raiſon plauſible, juſqu'à ce que le

Roi eût obtenu une réparation convenable de l'offense faite à l'un de ses Plénipotentiaires. Sa Majesté donna ordre à tous trois, de dire aux Anglois, à qui seuls ils devoient répondre, que son intention étoit, que les Etats-Généraux eussent à déclarer, si Rectheren avoit suivi leurs ordres en autorisant la violence de ses domestiques, & s'expliquant ensuite dans les termes dont il avoit usé, ou s'il avoit seulement écouté sa passion, excité par les Ministres de la Maison d'Autriche.

S'il avoit obéi à ses Maîtres, il falloit en conclure que toute sureté pour les Plénipotentiaires de France étoit bannie de la Ville d'Utrecht.

S'il n'avoit eu pour guide que son emportement & son intérêt particulier, les Etats-Généraux devoient désavouer hautement & publiquement l'indigne procédé d'un Ministre qui abusoit de leur confiance.

Le Roi prescrivit les conditions du désaveu. La principale étoit de rappeller Rectheren, & de nommer en sa place un autre Député.

Les Hollandois devenus plus dociles, consentirent à la restitution de Lille. Les Plénipotentiaires du Roi parurent peu touchés de cette condescendance forcée, & mortifierent la République par leur silence. La résolution qu'elle avoit prise sur cet article, donnoit lieu de croire qu'en insistant fortement sur la restitution de Tournay, on pourroit également l'obtenir. L'assistance de l'Angleterre étoit nécessaire; mais loin de trouver du secours de la part de ses Ministres, l'opposition qu'ils y apporterent égala celle des États-Généraux. La soumission des Hollandois, changeoit en leur faveur l'esprit des Ministres de la Reine d'Angleterre, Bollinbroke étant encore en France avoit dit, que si ces

ennemis de la paix revenoient à la raison, s'ils imploroient la protection de la Reine d'Angleterre, ce changement de leur part feroit cesser l'animosité de la Nation Angloise, ainsi que le desir qu'elle témoignoit de se venger de leur opiniâtreté; qu'alors il seroit très-difficile à la Reine de faire accepter toutes les conditions du plan que le Roi avoit envoyé; que le seul moyen de les obtenir, étoit de presser la conclusion d'une paix particuliere, & de faire au plutôt enregistrer les renonciations, parce que la paix en dépendoit; qu'immédiatement après l'accomplissement de cette condition essentielle, la Reine de la Grande-Bretagne déclareroit à ses Alliés, qu'elle ne pouvoit obtenir d'autre plan que celui que le Roi avoit proposé; que ce seroit donc à eux à décider s'ils l'accepteroient; qu'ils auroient trois mois pour en délibérer; mais ce terme passé, le

Roi ne ſeroit plus tenu d'accorder les conditions propoſées.

L'événement vérifia ce que Bollinbroke avoit dit avant ſon départ. A peine ſçavoit-on à Londres, que le Comte de Stafford y revenoit apportant le conſentement des Hollandois à la paix, que leur docilité nouvelle changea la diſpoſition du Conſeil d'Angleterre. Le Roi inſiſtoit vivement ſur la reſtitution que Sa Majeſté demandoit de Tournay, & de ſes dépendances; les Hollandois y réſiſtoient, & ſoutenoient que cette place étoit abſolument néceſſaire à la ſureté de leur barriere. Quoique la Reine d'Angleterre eût appuyé leurs repréſentations, on avoit lieu d'eſpérer, qu'irritée de leur oppoſition à la paix, elle conſentiroit à la juſte prétention du Roi; mais elle ne put réſiſter aux inſtances preſſantes de ſes Miniſtres. Tous de concert écrivirent à Prior, alors en Fran-

ce, chargé des affaires d'Angleterre, qu'ils attendoient de la générosité du Roi, & du desir qu'il témoignoit de rendre le repos à l'Europe, qu'il ne retarderoit pas le bonheur de tant de peuples, en insistant sur la restitution d'une Place véritablement nécessaire aux Hollandois, pour former la barriere des Pays-Bas; que la Reine s'efforceroit en vain de la faire rendre à la France; qu'en vain aussi, cette Princesse compromettroit son autorité; qu'elle s'attireroit seulement des reproches de la Nation Angloise portée pour les Hollandois, persuadée qu'ils se mettroient à la raison, & que leur demande équitable ne pouvoit-être contredite que par des Ministres corrompus & vendus à la France.

En effet, le public leur imputoit d'être cause des succès des armes du Roi pendant la derniere Campagne. Les dif-

cours ordinaires, étoient qu'on devoit attribuer à leur conduite la journée de Denin; la réduction de Douay, celle du Quesnoy, & de Bouchain; que leur précipitation à prendre avec la France des engagemens prématurés, l'excitoit à demander des conditions qu'elle n'auroit jamais exigées si l'Angleterre se conduisant plus honorablement, eût traité de concert avec ses Alliés. Toutes les Lettres d'Angleterre, portoient que le parti des Hollandois à Londres, y grossissoit tous les jours, que ceux qui étoient les plus animés contre eux pendant qu'ils s'opposoient à la paix, parloient en leur faveur depuis que le Traité ne dépendoit plus que d'une seule place nécessaire à la sureté de leur barriere; ceux dont les bonnes intentions n'étoient pas douteuses, ne cessoient de représenter que le Roi donnoit à ses ennemis des armes contre la Reine &

ses Ministres, en refusant d'avoir égard aux instances de cette Princesse sur Tournay. Que l'ouvrage de la paix conduit avec tant de peine, seroit incessamment renversé, au moment où il ne dépendoit que du Roi de le consommer heureusement.

Une derniere raison de finir, étoit l'état véritable de la santé de la Reine Anne, tel qu'il y avoit lieu de craindre une mort précipitée ; & si ce malheur arrivoit, non-seulement, les Ministres d'Angleterre seroient sacrifiés à la vengeance de leurs ennemis ; mais toute négociation de paix seroit absolument rompue.

Une raison infiniment plus pressante que le Roi reservoit peut-être en lui-même, qui causoit la douleur de ses Ministres ; mais dont il ne convenoit pas de s'expliquer, étoit le déperissement de sa propre santé, qui joint à son âge

avancé donnoit lieu de tout craindre ; & de prévoir les malheurs d'une minorité, si le moment en arrivoit pendant que le Royaume se trouveroit encore engagé dans une guerre sanglante, dont il ne pouvoit plus soutenir le poids.

Ces différentes considérations déciderent du sort de Tournay. Le Roi prit la résolution d'abandonner la demande qu'il en avoit faite, & qu'il pouvoit soutenir encore, même avec quelque lueur d'espérance d'en obtenir enfin la restitution.

Sa Majesté jugea cependant qu'elle pouvoit mettre quelques conditions à ce désistement si désiré de l'Angleterre & des Etats-Généraux. Elles furent en premier lieu que la paix seroit le seul fruit de l'abandon de Tournay ; que les Hollandois renonceroient à toute autre demande à faire de leur part, sous prétexte d'augmentation de barriere ; qu'ils

se contenteroient de jouir du tarif de 1664, avec l'exception des quatre especes déja spécifiées.

Que l'Angleterre & les Etats-Généraux s'uniroient pour procurer à l'Electeur de Baviere, non-seulement la Sardaigne; mais encore la souveraineté des Provinces de Luxembourg & Namur, dont il étoit déja en possession, & de celles de Limbourg & du Comté de Hainaut, ou tout au moins la conservation de Luxembourg & de Namur.

Que les prétentions du Roi de Portugal & du Duc de Savoye, ne feroient plus d'obstacles à la paix. Que celles de la Maison d'Autriche & de l'Empire, pour la barriere du Rhin, ne feroient désormais appuyées ni de la part de l'Angleterre, ni de celle de la Hollande.

Prior instruit des intentions de Sa Majesté, partit pour aller à Londres en informer la Reine sa Maîtresse, & lui por-

lecteur ou bien à ses descendans, après la mort de l'Electeur Palatin & du Prince Charles son frere, ensorte qu'il auroit acquis la Sardaigne & le titre de Roi, sans préjudice pour lui ou pour sa postérité.

Qu'en attendant qu'il fût mis en possession de la Sardaigne, il garderoit ce qu'il possédoit alors dans les Pays-Bas, mais avec garnison Hollandoise; car il ne falloit pas se figurer que les Hollandois crussent leur barriere assurée, s'il y avoit d'autres troupes que celles de la République dans les Places dont l'Electeur seroit le maître; & si ce Prince se défioit des intentions des Etats-Généraux, la Reine offroit d'en être garante. Que c'étoit tout ce qu'elle pouvoit faire en sa faveur, à la considération du Roi; que jusqu'alors, elle n'avoit promis que de laisser agir les Plénipotentiaires de France pour les intérêts de l'Electeur, que désormais ceux de la Grande-Bre-

tagne agiroient aussi, & traiteroient son dédommagement comme condition essentielle, & nécessaire à la paix.

La Reine d'Angleterre observoit en même tems, que l'Electeur de Baviere devoit porter ses vûes sur de nouvelles augmentations d'états & de dignités, la situation présente de la Maison d'Autriche donnant à ce Prince lieu de tout espérer pour l'avenir.

Prior étoit chargé d'un nouveau mémoire, présenté à la Reine sa Maîtresse par l'Envoyé de Savoye auprès d'elle. C'étoit encore un renouvellement d'instances pour une augmentation de barriere, mais Prior déclara que c'étoit un simple office, dont la Reine n'avoit pû se dispenser, & dont elle n'attendoit nul effet.

Il ignoroit qu'elle eût donné aucun ordre à ses Plénipotentiaires sur les prétentions visionnaires du Roi de Por-

tugal, & sur les demandes aussi mal fondées de l'Electeur de Brandebourg, sous prétexte d'une compensation pour Orange. Il ne croyoit pas que la Reine eût la moindre intention de favoriser cet Electeur, dont elle n'avoit pas sujet d'être contente.

L'intérêt particulier de l'Angleterre étoit celui du commerce. Prior instruit des conditions qui pouvoient convenir à sa nation représenta qu'il étoit nécessaire de régler au moins les articles généraux d'un Traité de commerce avant la conclusion de la paix; qu'à l'égard des difficultés particulieres, on pourroit en remettre la discussion à des Commissaires après la signature des Traités.

Il étoit pareillement autorisé à traiter sur les limites de l'Amérique Septentrionale, & s'il plaisoit au Roi, ces deux artiles pouvoient être réglés en peu de tems.

Les discussions sur la pêche de Terre-Neuve, sur l'Isle du Cap-Breton, pourroient être également terminées, soit avec Prior, soit entre les Plénipotentiaires de France & d'Angleterre à Utrecht, soit avec le Duc de Schrosbury, que la Reine avoit nommé son Ambassadeur en France, pour remplacer le Duc d'Hamilton, péri misérablement dans un combat singulier contre le Lord Mohon.

On a attribué la cause de ce duel à l'animosité réciproque, qu'un procès entr'eux avoit excitée; mais l'opinion commune, étoit que les Wigths, & principalement le Duc de Marlborough, étoient les auteurs secrets de la querelle & du combat. Le Duc d'Hamilton tomba sur son ennemi après lui avoir porté un coup mortel. Un Officier Irlandois, nommé Makartenhey, second de Mohon, voyant Hamilton tombé,

lui perça le cœur d'un coup d'épée. Peu de jours après, Marlborough partit de Londres pour aller s'embarquer à Douvres & passer à Ostende.

Ce fut donc après la mort du Duc d'Hamilton, & pendant que Prior étoit encore à la Cour d'Angleterre, que la Reine choisit & nomma le Duc de Schrosbury pour l'envoyer en France, en qualité de son Ambassadeur extraordinaire. Il étoit au fait de tout ce qui s'étoit passé de plus intime & de plus secret dans la négociation entre la France & l'Angleterre, depuis son commencement jusqu'au point de perfection dont elle approchoit alors. On pouvoit s'assurer que loin d'en prolonger la consommation, il la presseroit autant qu'il seroit en son pouvoir. Le caractere de son esprit & de son expérience dans les affaires, donnoient un juste lieu de croire qu'il réussiroit.

Un peu trop de timidité étoit le ſeul défaut qu'on lui reprochoit. Il auroit été à ſouhaiter qu'il eût meilleure opinion de lui-même, & telle que ceux qui le connoiſſoient avoient & devoient avoir de ſon mérite & de ſes talens.

Avant ſon arrivée à Paris, le Duc d'Aumont, que le Roi avoit honoré du caractere de ſon Ambaſſadeur & du Collier de ſes Ordres, étoit parti pour l'Angleterre.

L'un & l'autre Ambaſſadeur pouvoit ſe promettre un heureux ſuccès de ſon Ambaſſade. La commiſſion principale du Duc de Schrosbury, conſiſtoit à voir entrégiſtrer les renonciations réciproques du Roi d'Eſpagne à la ſucceſſion de France & des Ducs de Berry & d'Orléans à celle d'Eſpagne. Schrosbury devoit être le témoin de l'accompliſſement de cette condition eſſentielle à la paix.

Il restoit peu à négocier en Angleterre, depuis que le Roi s'étoit désisté de la restitution de Tournay. Pendant que Sa Majesté insistoit pour l'obtenir, on murmuroit en France de sa fermeté, & bien des gens, persuadés de leurs propres lumieres, traitoient d'opiniâtreté insensée, la constance à demander une place, que certainement la France n'obtiendroit jamais par la négociation. Quelle comparaison, disoient-ils, entre Tournay & la paix, & ne vaut-il pas mieux abandonner une ville, que de manquer à conclurre cette paix si nécessaire au salut du Royaume ? Après l'abandon de Tournay, ces mêmes Politiques murmuroient encore plus, & traiterent de foiblesse de laisser aux ennemis une Place si nécessaire à la sûreté de la frontiere. Les affaires d'un Etat seroient mal gouvernées, si le Souverain, trop sensible aux

discours du Public, les écoutoit comme la régle de sa conduite. Il doit souvent se boucher les oreilles, s'il veut éviter les écueils d'une navigation dangereuse. Le but où il s'est proposé de parvenir est l'objet qu'il doit toujours avoir en vûe, sans s'écarter de sa route, ni se laisser endormir par le chant des Sirennes, ou déferer au murmure des Matelots.

Si le Roi, plein de sagesse, eût écouté quelques avis secrets, que sous prétexte du zéle on lui donna, lorsque le Vicomte de Bollinbroke vint à sa Cour, il auroit regardé comme espion le Ministre qui contribua le plus au rétablissement du repos de l'Europe; & le plus touché de la réception favorable, dont Sa Majesté l'avoit honoré. Il témoigna sa reconnoissance, & servit en même tems utilement la Reine sa maîtresse, & sa patrie dans le reste de la négociation.

Les principales difficultés en étant applanies, & le Duc de Schrosbury ayant assisté à l'enrgeistrement des renonciations, l'honneur de conclure & de signer les Traités de paix fut laissé au Maréchal d'Huxelles & à Ménager, seuls Plénipotentiaires du Roi, depuis que l'Abbé de Polignac, créé Cardinal, étoit retourné en France au mois de Février 1713. Sa nouvelle dignité, dont la déclaration avoit été suspendue quelque tems, ne lui permettant plus de garder la place de second Plénipotentiaire. Il avoit auparavant assisté à la satisfaction que les Hollandois firent aux Plénipotentiaires du Roi, telle que Sa Majesté l'avoit demandée, du ridicule procédé de Recthieren à l'égard de Ménager. Trois de ces Députés dînerent chez le Maréchal d'Huxelles, & dirent aux Plénipotentiaires de France, en présence d'une compagnie nom-

breuse.

breuse, qu'ils les assuroient au nom des Etats-Généraux, que Rechteren n'avoit jamais reçu de ses Maîtres aucun ordre qui pût autoriser la conduite qu'il avoit tenue; que les mêmes Etats la désapprouvoient, & seroient très-fâchés que Sa Majesté pût croire qu'ils eussent eu intention de manquer au respect qui lui étoit dû; que la commission de Rechteren cesseroit, & que suivant la constitution du Gouvernement, Leurs Hautes-Puissances écriroient aux Etats de la Province d'Overyssel de nommer un autre Plénipotentiaire.

Après avoir exposé comment la négociation faite avec l'Angleterre, prépara & assura les voyes à la paix générale, il seroit inutile de continuer le récit de ce qui se passa aux Conférances d'Utrecht jusqu'au 11 d'Avril de la même année 1713. Les Traités furent alors signés entre la France, l'An-

gleterre, & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, le Portugal, le Duc de Savoye, & l'Electeur de Brandebourg, aux conditions que le Roi avoit réglées, comme on le peut voir dans les exemplaires imprimés de ces Traités. Il dépendoit du Roi d'Espagne de conclure en même tems la paix avec ces différentes Puissances. Toutes consentoient à le reconnoître Monarque légitime de l'Espagne & des Indes. Mais l'ambition de la Princesse des Ursins suspendit jusqu'à l'année suivante la fin d'un ouvrage si important. Elle vouloit être Souveraine. L'Angleterre ni les Etats-Généraux ne s'y opposoient plus; & les Plénipotentiaires d'Espagne voulant lui plaire, insistoient sur une condition que le Roi leur Maître traitoit de condition essentielle.

Il fallut enfin l'abandonner, la résistance de l'Empereur ne laissant aucune espérance d'obtenir qu'il consentît ja-

mais au moindre démembrement de quelque partie que ce fût des Pays-Bas.

Enfin le Roi persuada au Roi son petit-fils, d'avoir plus d'égard au repos de ses Peuples qu'à l'entêtement d'une femme ; qu'il pouvoit lui accorder d'autres graces, mais qu'il ne devoit pas au préjudice de tant de sujets fidéles, suspendre pour elle la conclusion des traités. Ils ne furent signés à Utrecht que l'année 1714, & il ne resta plus d'ennemis à l'Espagne que l'Empereur & l'Empire.

Si l'on compare la paix d'Utrecht avec les préliminaires proposés par le Pensionnaire Heinsius en 1709, suivis des demandes encore plus dures, que les Députés des Etats-Généraux firent dans les conférences tenues à Gertruydemberg en 1710. Si le souvenir n'est pas effacé de l'état où se trouvoit le Royaume dans les années 1708, 1709 & 1710 ; & si l'on se rappelle les fatales batailles

d'Hochtet en 1704, de Ramilly & de Turin en 1706, la journée d'Oudenarde en 1708, celle de Malplaquet en 1709, tant de disgraces suivies de la perte de Places importantes, ces malheureuses époques ne prouveront que trop le peu que cette paix coûta à la France en comparaison de ce qu'elle avoit perdu, & de l'état du Royaume; peut-être même pouroit-on dire, les avantages inespérés qu'elle retira de l'opiniâtreté de ses ennemis à lui imposer des conditions injustes dont l'exécution étoit impossible. Le Roi céda véritablement des Villes considérables & bien fortifiées : Tournay, Ypres, Menin, Furnes & leurs dépendances; mais deux de ces Places n'étoient plus en son pouvoir, les ennemis en étoient maîtres, & dans le tems de leur prosperité, les Hollandois prétendoient les obtenir par la paix pour leur servir de Barriere; & n'étant

pas encore satisfaits, ils demandoient d'autres Places dans les Pays-Bas, comme ils en demandoient en Espagne pour otages, disoient-ils, de la parole que le Roi leur donneroit, & ils exigeoient qu'il fît la guerre seul & à ses dépens, au Roi son petit-fils, & qu'il le forçât dans l'espace de deux mois, à renoncer à la Monarchie d'Espagne & des Indes ; se reservant de plus les demandes ultérieures qu'ils feroient lorsque toutes ces conditions auroient été accomplies. A l'exemple des Hollandois, chacun de leurs Alliés demandoit sous prétexte de barriere quelque démembrement de la France.

La paix d'Utrecht rendit au Roi Lille & ses dépendances, Aires, Bethune & Saint-Venant. Il feroit à souhaiter qu'elle n'eût pas coûté la démolition des fortifications de Dunkerque, mais sans cette triste condition il étoit impossible de

détacher l'Angleterre de ses Alliés, & la paix ne se pouvoit faire si le Roi ne trouvoit moyen de rompre les liaisons de cette Couronne avec tant d'ennemis de la France.

Le Duc de Savoye favorisé particulierement de la Grande-Bertagne, obtint en considération des instances de cette Princesse de conserver les Forts d'Exilles & de Fenestrelles, dont il s'étoit emparé, & la Vallée de Pragelas.

Mais la Monarchie d'Espagne, l'objet & le prix d'une guerre sanglante pendant douze ans, fut conservée dans la Maison Royale & le droit des descendans de Saint Louis, reconnu de tant de Puissances & de Nations conjurées, pour forcer le Roi Philippe à descendre du Trône où Dieu l'avoit placé.

L'Empereur prolongea la guerre jusqu'à l'année 1714, mais hors d'état de la soutenir, il signa, & l'Empire, après-lui, les

conditions de paix que le Roi dicta, plus conformes à sa modération qu'à l'état triomphant de ses affaires.

» Nous louons l'antiquité, dit un an-
» cien Auteur, nous en recherchons les
» faits, & leurs circonstances, peu cu-
» rieux de sçavoir ce qui s'est passé de
» nos jours. «

Que ceux qui s'en instruiront par la lecture de ces mémoires, disent avec le Législateur du Peuple de Dieu. » Recon-
» noissons aujourd'hui ce que nos en-
» fans, peut-être nous mêmes, nous n'a-
» vons point assez reconnus, les châti-
» mens du Seigneur notre Dieu, ses
» merveilles, sa main toute puissante,
» son bras étendu, ses signes, ses œu-
» vres prodigieuses.

Fin de la quatrième Partie & du troisième Volume.

THE NEW YORK PUBLIC L
REFERENCE DEPARTMEN

book is under no circumsta
taken from the Buildin